TILANDER

ESSAIS D'ÉTYMOLOGIE
CYNÉGÉTIQUE

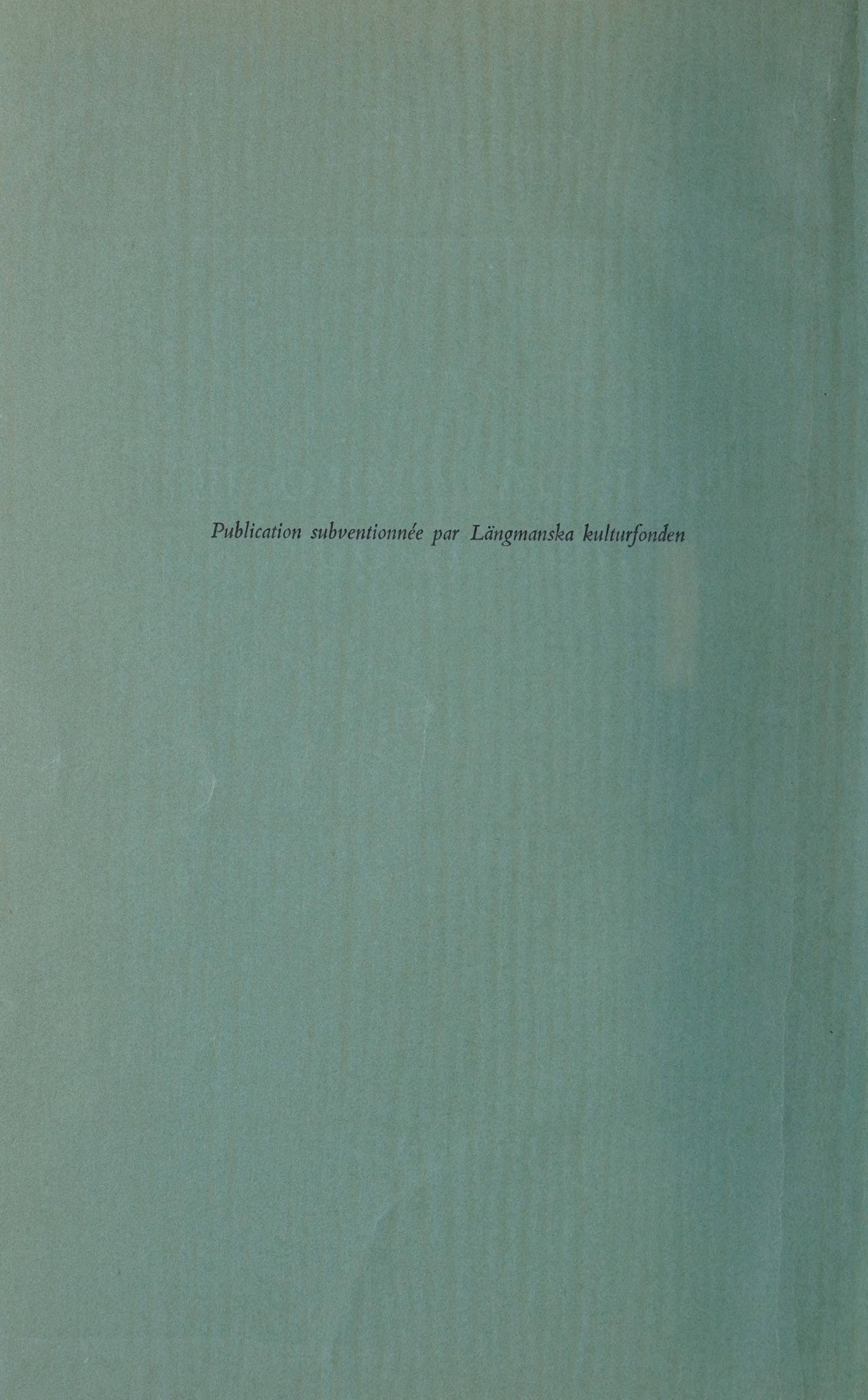
CYNEGETICA

I

Gunnar Tilander

ESSAIS D'ÉTYMOLOGIE CYNÉGÉTIQUE

LUND 1953



Publication subventionnée par Längmanska kulturfonden

CYNEGETICA

I

Gunnar Tilander

ESSAIS D'ÉTYMOLOGIE CYNÉGÉTIQUE

LUND 1953

Publication subventionnée par Längmanska kulturfonden

LUND
HÅKAN OHLSSONS BOKTRYCKERI
1953

C'est en préparant des éditions de la *Vénerie* de Twity, de la *Chasse* de Gaston Phébus, de la *Vénerie* de du Fouilloux et d'autres ouvrages classiques de la littérature cynégétique française que j'ai recueilli les matériaux de ces *Essais d'étymologie cynégétique*, qui constitueront le premier volume de cette nouvelle série, à laquelle je donne le titre de *Cynegetica*.

Les éditions mentionnées ci-dessus, en premier lieu celles de Twity et de du Fouilloux, qui sont prêtes pour l'impression, formeront les volumes suivants de la série.

Je tiens à adresser mes vifs remerciements à *Längmanska kulturfonden*, qui a généreusement subventionné l'impression de ces *Essais d'étymologie cynégétique*, dont je publierai sous peu un second volume dans cette même série.

Sollentuna, le 1 mai 1953.

Gunnar Tilander

A LA MÉMOIRE DE MON CHER ONCLE

Anders Protus Thilander

$^{11}/_{9}$ 1873—$^{26}/_{7}$ 1951

AVEC AFFECTION, RECONNAISSANCE

ET ADMIRATION

Mouvoir, esmouvoir, pourmouvoir, meute — mener, malmener, pourmener, menee.

1. Exemples relevés de *pourmouvoir* et *pourmener.*

Dans le chapitre 60, l'auteur des *Livres du Roy Modus et de la Royne Ratio* nous offre une description vive et enthousiaste des grandes battues appelées *chasse royale*. Cette chasse se fait ainsi pour les sangliers.

On tend des filets à travers le bois où l'on veut chasser, et autour de la partie du bois qui est au-dessus du vent par rapport aux filets, on poste des chasseurs et des lévriers qui empêchent les sangliers de sortir du bois et les forcent à se diriger vers les filets.

L'auteur se réjouit à la pensée de cette chasse et raconte aux lecteurs un souvenir de jeunesse. Dans une chasse qui eut lieu à Breteuil (Eure), il vit le roi Charles IV (1322—28), fils de Philippe le Bel, prendre de cette façon dans une seule journée 120 sangliers. Quand cette chasse bat son plain, dit-il,

si orrés grans abais et grant chasse et grant noise de huer et de corner et renforchier la chasse des chiens du hardouer,[1] par quoi la chasse est si grant et la noise telle que l'en n'orroit mie Dieu torner.[2] Et quant vient suz le tart que les bestes sont *pourmennees* et que les chiens du hardouer chassent tous u buisson, adonques orriés a la haie crier, chiens abaier et chassier, cors et trompes sonner et les autres huer, si orriés la meilleur chasse et le meilleur deduit de chiens qui puist estre, et quant le buisson est bon de bestes, l'en y prent grant foisson, *Modus*, *60*, 196—207.

Pour *pourmennees*, les manuscrits *CDG* offrent *pourmeües*. Ce sont les manuscrits 1297, 1298 et 1302 de la Bibliothèque nationale de Paris.

---

[1] *Hardouer, hardoir* «endroit où l'on garde les chiens attachés à leurs laisses» se rattache à *hart, harde, harder*. Voir *Studia Neophilologica*, XXI, 134 ss.

[2] Sur *torner* «tonner», voir le glossaire de mon édition de *Modus*.

2. Sens attribué à *pourmouvoir* et *pourmener* dans mon édition de *Modus*.

Alors que je préparais, il y a plus de vingt ans, mon édition de *Modus*, les deux mots *pourmener* et *pourmouvoir* m'intriguèrent beaucoup, et j'hésitai à traduire, dans le glossaire de mon édition, le mot *pourmener* par «poursuivre, tourmenter, fatiguer» et *pourmeü* par «qui s'est remué beaucoup, fatigué». La traduction «fatiguer» de *pourmener* m'a été plus ou moins inconsciemment suggérée par le même sens du verbe *surmener*, et je crus devoir attribuer le même sens à *pourmouvoir*. Le sens «poursuivre, tourmenter» de *pourmener* est dans Godefroy.[1] J'ai cependant fait fausse route en traduisant *pourmené* et *pourmeü* par «fatigué». Les verbes ont un sens et un emploi tout autres dans le passage cité de *Modus*.

3. Le verbe *pourmouvoir*.

Les verbes *pourmener* et *pourmouvoir* sont formés tous deux à l'aide du préfixe *pour*. Meyer-Lübke nous apprend[2] que p r o et p e r comme préfixes verbaux expriment «die Durchführung einer Handlung, die Vollendung». Mais quelle est l'action qui est exécutée et achevée dans les verbes *pourmener* et *pourmouvoir*?

Quand on a trouvé la bête à l'aide du limier et qu'on veut la donner aux chiens pour commencer la poursuite, on dit dans la langue cynégétique moderne qu'on *lance* la bête. *Lancer*, c'est faire sortir une bête de son fort[3] ou de la reposée[4] et la faire partir pour donner à courre aux chiens, d'après Baudrillart,[5] ou, comme dit Littré,[6] *lancer les animaux* «les faire sortir de l'endroit où ils sont, pour leur donner les chiens». Parfois, c'est le limier qui lance la bête et la donne aux chiens courants. Pour *lancer une bête*, on dit aussi *la découvrir*, *la faire partir*, *la donner à*

---

[1] VI, 296, art. *pormener*.

[2] *Grammatik der romanischen Sprachen*, II, § 611, 612.

[3] *Fort* «canton de bois épais et fourré, où se retire la bête pendant le jour», J. J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses, Traité général des eaux et forêts, chasses et pêches*, III, Paris, 1834, art. *fort*.

[4] *Reposée* «lieu où les bêtes fauves se reposent pendant le jour», Baudrillart, *op. cit.*, art. *reposée*.

[5] *op. cit.*, art. *lancer*.

[6] *Dict. de la langue française*, art. *lancer* 8.

courre, la lever, l'attaquer.[1] En ancien français on se servait du verbe *mouvoir.*

4. *Mouvoir* dans la langue cynégétique.

Movere cervum, aprum, Gallis, «faire lever un cerf, ou un sanglier pour la chasse», in Pacto Legis Salic., tit. 36, § 5, 6, dans du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis,* art. *movere* 1.

Buer venimes le cerf cacier.
3033 Buer fut trovés, buer fu *meüs.*
Buer fu atains et retenus.
Buer fu atains, buer fu ocis,

Chrétien de Troyes, *Guillaume d'Angleterre,* éd. M. Wilmotte, Classiques fr. du moyen âge, 55, v. 3033.

Ses chiens out envoié *mover*
En une espoise *un fier sengler,*

Béroul, *Le Roman de Tristan,* éd. E. Muret, Classiques fr. du moyen âge, 12, v. 4376 (vers 1170).

Ore vodroi joe savoir quantez des bestes sunt *meüz* de lymer e quantz de bestes sunt trovez des brachez.

Sire, touz ceaus qe sunt enchacés sunt *meüz* de lymer, e touz ceaus qe sunt enquillez sunt trovez de brachez, *Vénerie de Twity,* ms. 8336 de l'ancienne collection Phillipps de Cheltenham.[2]

Ore coment devetz vous corneer quant vous avez *meü le cerf* de vostre lymer?

Vous devez corneer aprés la moete deus mootz. Et si vos chiens ne vienent mie a vostre volunté si hastivement cum vous vodriez, vous devez corneer quatre mootz pur hastier la gent ver vous e pur garnier la gent qe le cerf est *meü.* Dunkes devez vous rechater sus vos chiens treis fiez, *ib.*

Vous veneour, pur quey cornastes vous en ceste manere?

Pur ceo qe jeo fu a moun dreit e le cerfs est *meü* e je ne sai ou les chiens sunt devenuz ne les gentz, e pur ceo cornay jeo en ceste manere, *ib.*

La beste *mute* de la chasse d'aucun ayant droit et pouvoir de faire chasse se peut poursuivre en autre justice ou seigneurie, Ord. de 1459, *Mém. de la Soc. d'émul. du Doubs,* 5e série, IV, 429, dans Godefroy, V, art. *movoir.*

---

[1] Baudrillart, *op. cit.,* art. *lever* et *attaquer.*

[2] Twity était veneur du roi Edouard II (1307—27). Le ms. 8336 date de la première moitié du XIVe siècle, voir Paul Meyer, *Romania,* XIII, 499.

5. *Esmouvoir* 'lancer'.

Dans le même emploi, on rencontre aussi le verbe composé *esmouvoir*:

Par l'esfrois d'els (des chiens) qui sont venu
Ont un grant saingler *esmeü*;
Tuit l'ont acuelli li fol chien,

Partonopeus de Blois, éd. G.-A. Crapelet, Paris, 1834, v. 608 (de la fin du XIIe s.).

Li veneor, qui l'ont parfait,
Sivoient le cerf *esmeü*,

Béroul, *Le Roman de Tristan*, éd. E. Muret, v. 1713, Classiques fr. du m. âge, 12 (vers 1170).

Un chierf *esmuch* de seize rains,

Richars li Biaus, éd. W. Foerster, Wien, 1874, v. 753 (de la seconde moitié du XIIIe s.).

Cet exemple est enregistré par Tobler, Lommatzsch et traduit 'aufjagen', art. *esmovoir*.

L'amour et les plaisirs amoureux sont comparés à une chasse:

Et je qui avoie veüe
Souvent tel chace, ere embuschiés
El Buisson d'enfance et muchiés
Si plaisamment, que, sans müer,
Amours, pour corner ne hüer,
Ne m'en ot onques *esmeü*,

Jehan Acart de Hesdin, *La Prise amoureuse*, éd. Ernst Hoepffner, Dresden, 1910, v. 379—84, Gesellschaft für rom. Lit., 22 (de 1332, voir *ib.*, p. XIV).

Chiens aus tristrez et gens as rois
Ot mis et lez gens trouvëours,
Bailliés en garde aus venëours,
Bons et bien ordenés, pour voir,
A toutez bestez *esmouvoir*,

ib., v. 399—403.

Dans cette chasse, les chiens de l'amour sont Doucours, gentillece, et maniere, Faitiscece, honestés pleniere, Biaus parlers, riquece, etc.

Car cil chien ne pueent sousprendre
Nului, tant en soit entrepris,
S'il meïsmes ne s'i rent pris
De cuer franc, amoureus et gay;
Car jamais par lor dous abay
Comme autre chien bestes n'*esmeuvent*,
ib., v. 423—8.

6. Moyen anglais *move*, *meve* 'lancer'.

Le même emploi s'observe en moyen anglais pour le verbe correspondant *move*. A côté de *move*, on rencontre au même sens *meve*:

Sir hunter, how will ye blowe when the hart is *meved* or stert and out of your sight? *Craft of Venery*, ms. Landsdown 285 du Musée britannique de Londres, fol. 215v^{o}; le ms. date du commencement du XVIe siècle.

How þe hert shuld be *meued* with þe lymer and ronne to and slayn wiþ strength, *Master of Game*, éd. W^{m}. A. and F. Baillie-Grohman, London, 1904, p. 2, 94 (de 1405, *ib.*, p. XXII).

Lo here a gret hert and is a dere of hye metyng or pasturyng, go we *mewe* hym, *ib.*, p. 7.

þei shuld go forþ þidere as þe dere is harbourid ... to se what commeþ out or to se if þe deere þat is harboured wold stirt and stele away, or þe lymer *meued* hym, *ib.*, p. 94.

Euery tyme þat he fyndeþ þerof, inne to þe tyme þat þe lymer *meue* hym, *ib.*, p. 95.

þe lymer seweþ longe and may not so sone haue *meued* hym as men wold, *ib.*

And haþ not abyde þe *meving* of the lymer, *ib.*

And if the lymer sawe hym at *mevyng* he shuld go to his leire and loke þerbi whedir it be an hert or noon, *ib.*

Nowe ferþermore whan so is þat þis hert is *meuyd* and þe fynders cast of, than shuld þe lymner take up his hounde and folow after, *ib.*

Dans la traduction en français moderne que les éditeurs offrent en regard, *meve* est toujours rendu par *move*.

New English Dictionary n'enregistre pas ce sens.

7. Ancien espagnol *mover* 'lancer'.

Le verbe espagnol *mover* s'employait de même:

Del que uenado *mouiere*. Mando encara que qual quiere que uenado con sus canes primera mientre *mouiere*, o puerco o çieruo o cabrón o liebre o coneio o perdiz o ad éstas semeiantes, sea suya, maguera que otro

omne o canes agenos o auf agena el uenado matare, o caya en ageno engenio, sacada casa. Qual, si alguno fiziere casa pora prender ençebros o otro uenado et otro en aquella casa prisiere uenado, dé al sennor de aquella casa la meytat de aquel uenado e pora sus huebos prenga la otra meytat que finca, segunt del fuero, *Fuero de Teruel*, éd. Max Gorosch, Stockholm, 1950, *Leges hispanicae medii ævii*, I, § 661.

Del que fuerça fiziere al uenador. Otrosí, qual quiere que fuerça fiziere al uenador que primera mientre, assí como es dicho, el uenado *mouiere* e prouado'l fuere, por aquella fuerça peche XXX:a sueldos e la calonia que se'n sigue, *ib.*, § 662.

Del que en huest *mouiere* uenado. Decabo, si alguno en huest o en caualgada o en otro lugar de empeçamiento *mouiere* uenado et otro primeramientre lo firiere, aya del puerco la cabeça con quanto tanne la oreia, e del çieruo aya el cuero, e del ençebro aya la tuértega de los lomos e de las carnes su part, e lo que romaneçiere aya aquel que el uenado *mouiere* del empeçamiento, assí como es dicho. Mas aquel que al feridor esto auant dicho le uedare peche lo dupplado, *ib.*, § 665.

Dans les endroits correspondants, la version latine du *Fuero de Teruel* offre aussi *movere*.

Qué cazas puede cazar el villano et quoales nó, et quoando matan la caza en poblado non deve ferir los canes, et qué part et ata quoando deven alzar al qui *movió* la caza, et cómo non deven toyller la caza al qui la *movió*, maguer otros la maten si la seguezen, *Fuero general de Navarra*, éd. Pablo Ilarregui y Segundo Lapuerta, Pamplona, 1869, V, 10, VIII.

Et si algun cazador *levanta* liebre ó raposo, et va enpues la caza, eyll ó can suyo ninguno por que mata, non deven toyller la caza al cazador qui *movió* et viene enpues eylla; mas dévenli luego dar la caza. Et si otros cazadores la matan, asi'l (*impreso* á sil) deven dar como otros ombres si de todo nol desenpara; que el dreyto es daqueill qui *movió* la caza et vá enpues eylla, *ib.*

Et si con venado estudiere, luego se esforzará el can, et fará *mover* el venado, Alfonso el Sabio, *Libro de la Montería*, éd. José Gutiérrez de la Vega, *Biblioteca Venatoria*, I, Madrid, 1877, p. 25.

Los monteros de pié non se atreven tanto á se llegar á él (el oso) para lo *mover*, cuando se ladra, nin para lo ferir, como al puerco, *ib.*, p. 65.

El *Fuero de Zorita* offre même le substantif *movedor* 'celui qui lève la bête':

Del que *mouiere* venado en hueste. El que en hueste o en otro lugar uenado *mouiere* de comienço, aquel que primera miente lo firiere aya la cabeça con quanto las oreias aderredor touiere, si fuere puerco. Si cieruo, aya el cuero. Si gamo, aya vna tuerdega del lomil et dela carne su parte. Et qui aquesto defendiere al *mouedor*, pechelo doblado lo quel tomare en

esta razon, *Fuero de Zorita de los Canes*, éd. Rafael de Ureña y Smenjaud, *Memorial histórico español*, XLIV, Madrid, 1911, § 741.

8. Cet emploi du verbe est un archaïsme.

Le verbe n'appartient qu'à la plus ancienne période dans toutes les langues qui s'en servent comme terme cynégétique. Dans le *Libro de la montería* de Alfonso el Sabio, le verbe général est *levantar* et *mover* est déjà très rare. On trouve également *levantar* au commencement du second exemple du *Fuero de Navarra*. En anglais, les verbes actuels sont *unharbour*, *dislodge* ou *start*, et nous avons constaté qu'en français plusieurs synonymes ont évincé *mouvoir* dans son emploi cynégétique.

9. Sens de *pourmouvoir*.

Nous avons vu que comme préfixe verbal *pour* signifie l'exécution et l'achèvement de l'action du verbe. *Pourmouvoir* exprime donc d'une façon plus forte et plus énergique l'action du verbe. C'est en autres mots un synonyme plus expressif du sens cynégétique de *mouvoir*, *esmouvoir*. Cf. *pourfendre*[1], *pouroffrir*, *pourpenser*, *pourquerre* à côté des simples *fendre*, *offrir*, *penser*, *querre*.

10. *Mouvoir* 'lancer' est à la base du substantif *meute*.

C'est l'emploi cynégétique de *mouvoir* que nous venons de constater qui est à la base du substantif *meute* dans la langue des chasseurs. *Meute*, qui a maintenant le sens de 'assemblage de plusieurs chiens courants', signifiait à l'origine 'l'action de lever ou de lancer l'animal'. Ce sens primitif est conservé dans un exemple du plus ancien traité de chasse écrit en Angleterre, la *Vénerie* de Twity du premier quart du XIVe siècle. La langue de la *Vénerie* de Twity est très archaïque et offre souvent des mots, des emplois et des sens qu'on ne retrouve pas ailleurs. On y lit:

Ore coment devetz vous corneer quant vous avez *meü* le cerf de vostre lymre?
Vous devez corneer aprés la *moete* deus mootz, ms. 8336 de l'ancienne collection Thomas Phillipps de Cheltenham.

---

[1] Voir le glossaire de mon édition de *Modus*, art. *pourfendre*.

Le substantif *moete* se rattache ici immédiatement au verbe *mouvoir* 'lancer' de la phrase précédente: «Vous devez sonner deux mots après avoir lancé l'animal».

Le *Dictionnaire de Trévoux* rappelle qu'on a dit *émeute* à côté de *meute*:

On a dit autrefois *émeute*, parce que ce sont des chiens qui émeuvent et détournent le cerf, Paris, 1743, art. *meute*.

Emeute a les mêmes rapports avec *esmouvoir* que *meute* avec *mouvoir*.

Sur *esmeute* a été formé *esmeuter* 'lever, lancer':

On dit qu'un cerf a esté *esmeuté* par les veneurs du seigneur d'Aymerie, de 1464, Valenciennes, apud La Fons, *Gloss. ms.*, Bibl. Amiens, dans Godefroy.

11. *De meute à mort.*

Le sens primitif de *meute* 'action de lever ou lancer un animal' est conservé aussi dans l'expression *prendre une bête de meute à mort.* On sait que, pour arriver à vaincre et à prendre la bête en chassant, il faut généralement avoir recours aux relais, c.-à-d. à des chiens qu'on poste avec un valet de chiens à des endroits du terrain par où le chasseur expérimenté sait ou présume par expérience que la bête doit passer. Le plus souvent on poste trois relais, que les valets de chiens découplent successivement l'un après l'autre pendant la chasse pour secourir les chiens qui chassent au fur et à mesure que la chasse avance et que les chiens chassants diminuent d'ardeur par suite de la fatigue. Il peut arriver cependant qu'on prenne la bête sans relais, en la faisant poursuivre par les mêmes chiens pendant toute la chasse. Les chasseurs disent dans ce cas qu'ils *prennent la bête de meute à mort,* c.-à-d. en se servant des mêmes chiens depuis la *meute* ou l'action de lever ou lancer la bête jusqu'à sa *mort.* Voici des exemples de cette locution:

Lorsque ceux-ci (les chiens de meute) prennent un cerf sans relais, on dit: ce cerf a été pris *de meute à mort*, d'Yauville, *Traité de vénerie*, Paris, 1929, p. 235 (première éd. de 1788); J.-J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834, p. 519; L. Bertrand, *Dictionnaire des forêts et des chasses*, Paris, 1846, p. 306.

Lorsque ceux-ci (les chiens de meute) prennent un animal à tête sans relais, on dit: ce cerf, ce daim, ce chevreuil a été pris *de meute à mort*, Desgraviers, *Essai de vénerie*, Paris, 1810, p. 212; [Rousselon,] *Traité des chiens de chasse*, Paris, vers 1835, p. 190.

Lorsqu'une bête est prise sans relais, on dit qu'elle a été forcée *de meute à mort*, E. Blaze, *Le Chasseur au chien courant*, Paris, 1838, II, 425.

On dit qu'un animal a été pris *de meute à mort*, lorsqu'il a été porté par terre sans relais, E. Le Masson, *Nouvelle Vénerie normande*, Avranches, 1841, p. 341.

On se contentait de le chasser de *meute à mort*, c'est-à-dire sans faire usage de relais, Ad. d'Houdetot, *La Petite Vénerie*, Paris, 1930, p. 122 (première éd. de 1855).

Quelquefois les équipages ne sont pas composés d'un assez grand nombre de chiens pour qu'il soit avantageux de les diviser en plusieurs relais, alors tous les chiens sont découplés à la fois. Si cette manœuvre est couronnée de succès, on dit que les chiens ont chassé *de meute à mort*, J. Lavallée, *Technologie cynégétique*, Paris, 1863, p. 123.

Une bête est prise de *meute-à-mort* quand elle a été forcée sans emploi de relai, E. Parent, *Le Livre de toutes les chasses*, Paris, 1865, p. 210.

Ce serait le cas de découpler tous les chiens, et par conséquent d'attaquer *de meute à mort*, de Lage de Chaillou, *Nouveau Traité des chasses à courre et à tir*, Paris, 1869, II, p. 203.

Attaquer un animal *de meute à mort* signifie l'attaquer avec tous les chiens qui composent la meute, pour le forcer sans relai, A. Pairault, *Nouveau Dictionnaire des chasses*, Paris, 1885, p. 299.

Aujourd'hui, depuis l'introduction du sang anglais, les chiens courants ont acquis plus de fond et surtout plus de vitesse, et presque partout on attaque *de meute à mort*, c'est-à-dire sans aucun relai, *ib.*

Chasser avec tous les chiens sans faire de relais se dit chasser *de meute à mort*, *La Chasse moderne*, Larousse, Paris, 1900, p. 677; G. Lanorville, *Les Chasses du sanglier*, Paris, 1925, p. 287.

Attaquer *de meute à mort*, c'est découpler tous les chiens à l'attaque pour qu'ils fassent la chasse de bout en bout sans esprit d'arrêt, G. de Marolles, *Langage et termes de vénerie*, Paris, 1906, p. 24.

12. *Cerf de meute, cerf de la meute.*

Meute dans son sens cynégétique primitif survit aussi dans l'expression fréquente *cerf de meute* 'le cerf lancé par les chiens', par opposition au change:

S'il y a change, on voit aussi-tôt les meilleurs se retirer la queue entre les jambes, tandis que s'ils chassent leur *Cerf de meute*, ils resteront fermes dans leur voie, crians sans cesse, Le Verrier de la Conterie, *L'Ecole de la chasse aux chiens courans*, Rouen, 1763, p. 164.

Lorsque le *Cerf de meute* donne le change, c'est, comme je l'ai déjà dit, en le forçant de marcher devant lui pendant quelque-temps, *ib.*, p. 165.

Cependant les vieux chiens accoutumés à s'assurer à la branche y sont

rarement pris; et on les voit abandonner les autres pour se replier sur leur *Cerf de meute*, *ib.*, p. 166.

Les autres Chasseurs piqueront en tête ..., afin de voir passer le *Cerf de meute* seul ou en compagnie, *ib.*, p. 171.

Ils feront la même manœuvre lorsque *le Cerf de meute* sera accompagné[1], Desgraviers, *Essai de vénerie*, Paris, 1810, p. 72.

Si leur *Cerf de meute* est dans une harde, *ib.*

Le veneur qui dirige la manœuvre doit juger, par la façon de faire de ses chiens, s'ils ont réellement relevé la voie du *cerf de meute*, J.-J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834, p. 193b.

Quelques chasseurs, qui ont vu ou cru voir le *cerf de meute* à un quart de lieue, plus ou moins, proposent d'enlever les chiens pour les conduire à l'endroit où le cerf a été vu, *ib.*, p. 194a.

Il arrive souvent que, lorsque l'on a enlevé les chiens et qu'on les a conduits à l'endroit indiqué, on ne trouve aucune voie, ou bien on trouve la voie d'un autre cerf que *celui de meute*, *ib.*

Des expressions analogues s'emploient en parlant d'autres bêtes pour indiquer la bête lancée par les chiens, par opposition au change. Ces formations analogues sont beaucoup moins usitées que l'expression fréquente *cerf de meute*:

Lorsque la Chevrette se livre aux chiens pour dégager son époux, ou que le *Chevreuil de meute* en subroge un autre à sa place, il se fait ordinairement deux chasses, Le Verrier de la Conterie, *L'Ecole de la chasse aux chiens courans*, Rouen, 1763, p. 76.

Si dans cette conjoncture, ils redoublent de gorge, après s'être refroidis dans le moment où le change s'est fait valoir, il n'est pas douteux qu'ils maintiennent leur *Chevreuil de meute*, *ib.*, p. 77.

Quand une fois on a paré le change et rallié tous les chiens sur leur *Chevreuil de meute*, ils le serrent alors de si près, surtout s'ils le sentent mal mené, qu'ils ne lui laissent guères le temps ni de ruser, ni de faire valloir le change, *ib.*

S'ils chassent d'assurance, ou qu'après s'être refroidis dans le moment de l'accompagnement, ils redoublent de gorge, il n'est plus douteux qu'ils maintiennent leur *Chevreuil de meute*, Goury de Champgrand, *Traité de vénerie, et de chasses*, Paris, 1769, p. 55.

S'il vous aperçoit le premier, vous le jugerez difficilement le *Daim de meute*, car il redresse sa tête comme s'il venoit d'être attaqué, Desgraviers, *Essai de vénerie*, Paris, 1810, p. 33.

C'est un indice que c'est le *Liévre de meute*, Goury de Champgrand, *op. cit.*, p. 61.

---

[1] On dit que le cerf est *accompagné* lorsque, pressé par les chiens, il se joint à d'autres cerfs, ou se mêle dans une harde de bêtes pour donner du change, J.-J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834, p. 95.

Liévre de meute dans un vieux gîte, Le Verrier de la Conterie, *op. cit.*, p. 51.

Le fatal gîte qui, la Chasse précédente, m'avoit fait faire la sottise de rompre mes chiens sur leur *Liévre de meute*, *ib.*, p. 53.

S'il se trouve qu'on ait change, il faut rompre à grands coups de fouet, et requêter le *Sanglier de meute*, *ib.*, p. 212.

Un cerf, un daim mal-mené tourne les pieds en courant, ne pouvant plus, par lassitude, se tenir et marcher ferme; un veneur qui veut y faire attention, peut reconnoître l'*animal de meute*, Desgraviers, *Essai de vénerie*, Paris, 1810, p. 234.

Au coute. Cri pour appuyer les chiens qui chassent la *bête de meute*, E. Blaze, *Le Chasseur au chien courant*, Paris, 1838, II, p. 400.

On dit que les chiens se récrient quand on les entend tout à coup redoubler leurs cris. Cette circonstance indique toujours ... qu'ils ont aperçu la *bête de meute*, E. Parent, *Le Livre de toutes les chasses*, Paris, 1865, p. 288.

Dans ce temps que la beste est accompagnée, il leur faut crier souuent, Layla, layla, et sonner peu: et cela iusques à ce qu'elle soit separée: et à cette separation, obseruer vos chiens sages, afin de connoistre par leur maniere de chasser, si c'est la *beste* que vous leur auez donné *de Meute*, R. de Salnove, *La Vénerie royale*, Niort, 1888, p. 178 (première éd. de 1655).

Dans ces expressions, le substantif *meute* est parfois aux XVIIe—XVIIIe siècles précédé de l'article défini, qui indique qu'on a interprété à tort l'expression «le cerf des couples»:

Et si ce n'est pas le *cerf de la meutte*, souvent ils font faillir, Jean de Ligniville, *Les Meuttes et véneries pour le cerf*, II, Paris, 1948, p. 106. (du milieu du XVIIe siècle).

Lors qu'il estoit arresté, obligerent sa Majesté à crier Tayoo et à sonner de son Cor du gresle, ce que l'on doit faire quand on void le *cerf de la Meute*, R. de Salnove, *op. cit.*, p. 9 (de 1655).

Vn homme qui conduit vn relais, le fait aduancer aussi-tost qu'il entend la chasse, et auparauant que le *Cerf de la Meute* soit passé, *ib.*, p. 72.

Il a veu passer le *Cerf de la Meute*, *ib.*

Autres ex. *ib.*, p. 73, 77, 82—83, 88, 101, 103.

Les défauts du change sont tres-frequens et tres-fâcheux dans les Parcs fermés ou dans les Forêts conservées par la quantité des bêtes qui y sont, de façon qu'un *Cerf de la Meute* est presque toûjours accompagné, de Selincourt, *Le Parfait Chasseur*, Paris, 1683, p. 49.

Au premier chemin où le *Cerf de la meutte* logera, ou traversera, les Picqueurs s'y arrêtent assez, pour considerer la forme du pied par les fuites, *L'Art de toute sorte de chasse et de pêche*, Lyon, 1730, I, p. 194.

Et si en chassant, ils passent à un Relais, ils le font donner au préjudice de ceux qui chasseront le *Cerf de la meutte*, *ib.*, p. 197.

Il faut aussi que les Picqueurs ayent l'œil à terre, dans tous les lieux où ils croiront d'en pouvoir revoir, afin d'ayder à leurs Chiens et s'assurer d'avantage que c'est le *Cerf de la meutte* qu'ils chassent, *ib.*, p. 201.

Autres exemples *ib.*, p. 174, 194, 196, 199.

Les Piqueurs doivent se séparer aussi et rompre les Chiens qui se sont fourvoyés pour les ramener et les rallier à ceux qui chassent le *Cerf de la meute*, [Delisle de Sales,] *Dictionnaire théorique et pratique de chasse et de pêche*, Paris, 1769, I, p. 192.

Apres l'auoir maintenu ainsi seul, ils en auront pris le sentiment pour le conseruer, lors que le *Chevreüil de la Meute* fera bondir le change, R. de Salnove, *op. cit.*, p. 129.

Ayant tousiours l'œil sur les chiens sages, afin de pouuoir iuger par leur maniere d'agir, quand le *Chevreüil de la Meute* est accompagné, et lors qu'il est separé, *ib.*, p. 131.

Incontinent nous ouismes forhuer nostre *chevreuil de la meutte*, Jean de Ligniville, *op. cit.*, III, p. 128.

Il y peut auoir aussi quelque doute, quand bien ce ne seroit qu'vne flastrure, et que vous n'eussiez pas iugé au Lieure qui en sera party, les remarques que i'ay dites, pour voir que c'est *celuy de la Meute*, R. de Salnove, *op. cit.*, p. 119.

13. *Chiens de meute, chiens de la meute.*

Le sens cynégétique primitif de *meute* s'observe aussi dans l'expression *chiens de meute*, parfois *chiens de la meute*, qui signifie à l'origine 'les chiens qui ont pris part à l'action de *mouvoir*, c.-à-d. de lancer l'animal'. Cette expression s'observe depuis *Modus* jusqu'aux traités modernes. Le sens primitif 'les chiens lâchés à l'attaque de l'animal pour le lancer' est souvent donné dans les définitions des ouvrages cynégétiques:

Les *Chiens de Meutte* sont les premiers qu'on donne au laisser-coure, de Selincourt, *Le Parfait Chasseur*, Paris, 1683, p. 374—5; *Dictionnaire de Trévoux*, Paris, 1743.

Chiens de Meute sont les premiers Chiens qu'on lâche contre le Cerf lancé, [J. de Seré des Rieux,] *Les Dons des enfans de Latone*, Paris, 1734, p. 286.

Chiens de meute: ce sont les premiers Chiens qu'on lâche pour lancer, Goury de Champgrand, *Traité de vénerie, et de chasses*, Paris, 1769, p. 197; [id.,] *Almanach du chasseur*, Paris, 1773, p. 172.

Les *chiens de meute* sont les premiers qu'on découple pour attaquer, d'Yauville, *Traité de vénerie*, Paris, 1929, p. 235 (première éd. de 1788); Desgraviers, *Essai de vénerie*, Paris, 1810, p. 211; J.-J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834, p. 519; [Rousselon,] *Traité des chiens*

de chasse, Paris, vers 1835, p. 190; E. Le Masson, *Nouvelle Vénerie normande*, Avranches, 1841, p. 341; L. Bertrand, *Dictionnaire des forêts et des chasses*, Paris, 1846, p. 306; même définition, avec l'addition: ce sont les chiens d'attaque, de Lage de Chaillou, *Nouveau Traité des chasses à courre et à tir*, Paris, 1869, II, p. 430.

Chiens de meute. Ce sont les chiens les plus braves, les plus expérimentés, qu'on lance en avant; on les appelle aussi chiens d'attaque, *La Chasse moderne*, Larousse, Paris, 1900, p. 662.

Nous qualifions *chiens de meute*, les chiens qui seront découplés à la première route que l'animal passera devant les chiens d'attaque, E. et L. Bellier de Villiers, *Le Langage de la vénerie*, Paris, 1904, p. 192.

Chiens de meute, ou d'attaque, chiens sûrs, expérimentés, avec lesquels on attaque, G. Lanorville, *Les Chasses du sanglier*, Paris, 1925, p. 278.

Wm. A. et F. Baillie-Grohman, *The Master of Game*, London, 1904, p. 177b, signalent que *canem de mota* apparaît dans des documents anglais des années 1212, 1213 et 1216.

Voici des exemples de *chiens de meute*, *chiens de la meute* relevés dans la littérature cynégétique de diverses époques. Le sens signalé ressort surtout clairement quand l'expression est opposée au mot relais:

Si a fait des bons chiens laissier
Dix ou douze pour relessier.
Il (le roy) a son maistre veneeur,
Qui est uns homs de grant honneur,
Pres de lui, qui son fait ordaine,
Si li conseille qu'il ne maine
Que .XXXVIII. chiens ou .XL.,
Maiz il en veult avoir .L.
Pour lessier courre a celle foiz,
Car je vous di que c'est bien droiz
Qu'en chace de roy ait grant cry
Et grant noyse, pour voir le dy.
Adonc se va mettre en la sieute
Avec .L. *chiens de muete*,

Gace de la Buigne, *Le Roman des deduis*, éd. Åke Blomqvist, Karlshamn, 1951 (entre 1359—77).

Et s'il n'i venoit null veneur ne ayde, et il voit que le cerf soit grant cerf et vieill, et les six chiens qui le chasseront soient des bons *chiens de la muete*, il doit releisser, Gaston Phébus, *La Chasse*, éd. Lavallée, Paris, 1854, p. 179 (entre 1387—91).

Premierement, ceux qui accompaignent les Chiens doiuent ietter vne brisee aux dernieres voyes ou erres là où ils laisseront le Cerf, à fin de le retourner quester le landemain dés le point du iour, auec le Limier et les

Chiens de la meute apres eux, J. du Fouilloux, *La Vénerie*, Angers, 1844, fol. 32v° (première éd. de 1561).

Phebus dit qu'il faut reprendre les Chiens qui vont de fortlonge derriere, quand le Cerf aura passé le relays. Mais quant à moy, ie ferois du contraire, pour autant que les *Chiens de la meute*, qui ont desia couru longuement, maintiennent mieux leurs voyes, et ne prennent pas si tost le change que feroyent des Chiens fraichement relayez, *ib.*, fol. 39.

S'il voyoit que ce fussent des bons *Chiens de la meute* gardans mieux le change, le piqueur doit sonner pour Chiens tant qu'il pourra, pour appeller des aydes. Et si de fortune il ne venoit personne, il se doit mettre apres les *Chiens de la meute* et descouppler son relays, *ib.*, fol. 39v°.

Puis quand le roy sera arriué et les *Chiens de la meute*, tous les piqueurs se doiuent vistement escarter au tour du buysson, pour veoir le Cerf s'il est possible au partir du lancer, à fin de recognoistre le pelage et la façon de la teste. Alors que le Veneur qui l'aura destourné, verra tous ses compaignons aupres de luy auec les *Chiens de la meute*, se doit mettre deuant tous les autres, *ib.*, fol. 40.

Et faut entendre deux secrets, dont l'vn est... L'autre secret est, que les *Chiens de la meute* doiuent suyure les routes par où va le Cerf et les Limiers: mais ils ne doiuent point approcher plus pres des Limiers ne des Veneurs, que soixante pas... Et si les *Chiens de la meute* estoyent si pres des Limiers, ils romproyent les erres et voyes, qui seroit cause que le Veneur ne les pourroit redresser, *ib.*, fol. 40—40v°.

Je me contente seulement d'écrire de quelle façon ils (les loups) se peuvent forcer pour faire qu'on le chasse avec force *chiens de Meuttes* et force relais, de Selincourt, *Le Parfait Chasseur*, Paris, 1683, p. 75.

Il faut faire rester les *chiens de la Meute*, et vous prendrez auec vostre limier sur la droicte, et vostre compagnon sur la gauche ... vis à vis de vostre rembuchement, où vous ne manquerez de rencontrer des voyes de vostre Cerf, et de le lancer peu de temps apres, R. de Salnove, *La Vénerie royale*, Niort, 1888, p. 68 (première éd. de 1655).

Il ne faut pas donner ce relais, que les *chiens de la Meute* ne soient las et mal-menez, et que celuy qui le meine, n'en ait l'ordre des picqueurs, qui suiuent et font chasser les *chiens de la Meute*, *ib.*, p. 75.

Il doit y auoir vn Relais de chiens sages, et vn Picqueur qui le doit faire donner, apres que les *chiens de la Meute* seront passez, *ib.*, p. 101.

Il en doit prendre le contre-pied..., afin que l'on y enuoye deux relais, et que l'on en mette seulement vn dans le pays, en cas qu'il y demeurast, pour secourir les *chiens de la Meute*, *ib.*, p. 130.

Quoique ce soient des Chiens sages, comme doivent être ceux des Relais, ils maîtriseront vos *Chiens de meutte*, *L'Art de toute sorte de chasse et de pêche*, Lyon, 1730, I, p. 199.

Il arrive quelquefois qu'un Cerf tient une route opposée à celle qu'on a imaginée: ce qui fait qu'on ne peut relayer, et que les *chiens de meute* sont obligés de prendre seuls, Le Verrier de la Conterie, *L'Ecole de la chasse aux chiens courans*, Rouen, 1763, p. 156.

Cet inconvénient, sans doute, avoit fait prendre à Monsieur Fouilloux la sage méthode de lancer avec le limier; mais les Normands sont si vifs, si expéditifs, qu'ils ont adopté celle de fraper à la brisée avec tous les *chiens de meute*, *ib.*, p. 163.

Le premier pas qu'ont à faire les Piqueux est de revoir du Sanglier: quand ils en auront bien revu, ils fraperont à la brisée avec les *chiens de meute*, qui s'en iront le querir sans peine, *ib.*, p. 210.

Il ne faut découpler qu'un ou deux vieux chiens, accoutumé à aller querir un Renard de haut vent, du bout d'un bois à l'autre bout; dès qu'il sera lancé on les rompra au premier passage, afin de les remettre au relais dont ils auront été tirés, et on découplera sur les voies toutes chaudes, les six *chiens de meute*, *ib.*, p. 275.

En lançant le Cerf il y a deux observations à faire: la premiere...; la seconde, c'est d'empêcher que les *Chiens de la meute* qui doit suivre les routes du Cerf, ne s'approchent du Limier de plus de soixante pas, [Delisle de Sales,] *Dictionnaire théorique et pratique de chasse et de pêche*, Paris, 1769, I, p. 195.

On prit le parti de découpler les *chiens de meute* aux brisées, et de fouler avec eux. Lorsqu'en sortant du couple, ces chiens jeunes et fougueux trouvoient devant eux le cerf dont on faisoit rapport, ils l'attaquoient et le chassoient avec furie, [Fr. Lacombe,] *Dictionnaire de toutes les espèces de chasses*, Paris, l'an 3 (1795), p. 97a.

Les *chiens de meute* doivent être découplés bien juste dans la voie, et il faut avoir l'attention de commencer par les meilleurs; les plus jeunes enleveraient les autres, et tous ensemble perceraient l'enceinte sans mettre le nez à terre. Avant que de découpler les *chiens de meute*, on doit laisser prendre un peu d'avance aux vieux, lesquels allant toujours leur petit train, dressent et maintiennent la voie, J.-J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834, p. 192b.

Les *chiens de meute* seront toujours les plus jeunes et les plus vigoureux; ceux qui viennent après, par leur vitesse, feront partie du premier relais, de Lage de Chaillou, *Nouveau traité des chasses à courre et à tir*, Paris, 1869, II, p. 200.

En principe, on ne découple qu'après le passage des *chiens de meute*; lorsque, pour des raisons particulières, on découple les chiens de relais sur l'animal à vue ou sur la voie, sans attendre les *chiens de meute*, cela s'appelle découpler bas et roide, *ib.*, p. 201.

La tradition veut qu'outre les *chiens de meute* on forme trois relais, *La Chasse moderne*, Larousse, Paris, [1900,] p. 383.

Dans tous ces exemples, *chiens de meute* est synonyme de 'chiens d'attaque, chiens qui attaquent, qui lancent l'animal', *meute* 'action de lancer l'animal' se rattachant au verbe *mouvoir* 'lancer'. Nous avons vu qu' au moyen âge le verbe dans ce sens est déjà un archaïsme, dont on ne trouve que des vestiges épars. Ni *Modus*, ni Gace de la Buigne, ni

Phébus ne s'en servent. La *Vénerie de Twity* est le seul traité français qui emploie le verbe. Quand *mouvoir* 'lancer' est tombé en désuétude, le substantif *meute* 'action de lancer l'animal' s'est trouvé isolé, ayant perdu son seul appui. On n'a plus pu associer *meute* avec *mouvoir* 'lancer', et l'on a peu à peu oublié le sens primitif du mot, qui ne vivait plus d'une vie indépendante, son emploi étant relégué à quelques expressions et locutions figées: *de meute à mort*, *cerf de meute*, *chiens de meute*. On a ainsi oublié le vrai sens de ces expressions, voyant dans *meute* un substantif au sens concret de 'assemblage, réunion de chiens', et, de ce pas, on a employé le substantif *meute* seul pour *chiens de meute*.

14. *Meute=chiens de meute.*

L'opposition avec *relais* et le verbe *relaisser* ou d'autres faits montrent clairement que dans les exemples suivants *meute* se dit tout court pour *chiens de meute*, c.-à-d. chiens d'attaque, chiens qui ont lancé l'animal chassé:

Quar moult de fois avient que deux chiens ou quatre enmainent leur droit et toute la *muete* et les veneurs aquieudront le change... Et se ces deux ou quatre chiens, qui chassent leur droit, venoient en lieu près où les releis fussent, il doit faire releisser, Gaston Phébus, *La Chasse*, éd. J. Lavallée, Paris, 1854, p. 171 (entre 1387—91).

Et s'il n'i venoit null veneur ne ayde, et il voit que le cerf soit grant cerf et vieill, et les six chiens qui le chasseront soient des bons chiens de la muete, il doit releisser...; quar moult de fois, comme j'ai dit, et les veneurs, et toute la *muete* accueillent bien le change, là où quatre chiens ou plus ou moins en meneront le droit, *ib.*, p. 179.

J. H. Baxter, Ch. Johnson, *Medieval Latin Word-List*, Oxford, 1934, p. 272, offrent *mota* vers 1180, 1302, *meuta* XIIIe s., *moeta* 1235, *motus* 1307, *mueta* XIIe s., 'pack of hounds'.

Pluseurs bons chiens courans avon,
Lesquelz saiges chienz appellon,
Car un tel chien par sa sagesse
Nous et toute la *muete* dresce
Quant tous les autres ont failli
La beste qu'il ont acuilli,

Gace de la Buigne, *Le Roman des deduis*, éd. Åke Blomqvist, Karlshamn, 1951 (entre 1359—77).

Mes c'est une chose commune,
C'om puet ligierement savoir
Que, quiconques puet *muete* avoir
De .XL. ou .L. chiens,
Que de plaisance puet les biens
Avoir et le bien profitable,
ib.

L'exemple de Gace 8035—6, cité à la p. 19, montre que la *meute pour laisser courre* peut consister de 40 ou 50 chiens.

Lors se doit la *meute* aprochier
Et le veneur doit atachier
Son liamier, ou bailler aucun,
Et tretous ses chiens un à un
Doit cognoistre et ceulz descoupler
Que pour lors vuest au cerf coupler,
Hardouin de Fontaines Guérin, *Le Trésor de vénerie*, éd. J. Pichon, Paris, 1855, p. 42 (écrit en 1394).

Coupler signifie ici 'lancer, attaquer'. Tobler, Lommatzsch traduisent *coupler* de ce passage 'loslassen auf', II, 833.

Lors je feuz très fort resjouy,
Car à ses fumées congneuz bien
Que c'estoit le droit lict du myen (cerf),
Et pour abréger, somme toute,
A ung arbre attachay mon chien
Pour lui bailler la *meutte* à route,
J. de Brézé, *Le Livre de la chasse du grand seneschal de Normandye*, éd. J. Pichon, Paris, 1858, p. 10 (de la fin du XVe s.).

Quand les Veneurs seront arriuez aux dernieres voyes où aura esté mise la brisee, ils se doiuent departir... Et si de fortune l'vn d'eux le trouuoit passé, il se doit mettre apres, et faire suyure son Chien, en huchant ou sonnant deux mots de la trompe pour appeller ses compaignons, et pour faire approcher la *meute*, J. du Fouilloux, *La Vénerie*, Angers, 1844, fol. 33 (première éd. de 1561).

Les Chiens de la meute, qui ont desia couru longuement, maintiennent mieux leurs voyes, et ne prennent pas si tost le change que feroyent des Chiens fraichement relayez. Il est bien vray, que s'il y auoit quelques vieux Chiens qui vinssent derriere, balançans apres la *meute*, les piqueurs ou valets de Chiens qui seront demourez derriere, les pourront appeler apres eux, et les mener au deuant de la *meute*, *ib.*, fol. 39.

Il faut bien que le piqueur soit sage à telles choses, parce qu'aucunesfois il se peut lancer quelques autres Cerfs d'effroy, au bruyt de la *meute* et des piqueurs... Mais s'il voyoit que les bons Chiens de la *meute* n'y fussent pas, et qu'il n'ouist point la chasse, il ne doit pas relayer, mais seulement regarder le pays qu'ils prennent, et les briser au bout de sa veuë, afin que s'il oyoit la *meute* en deffaut, de s'y en aller, *ib.*, fol. 39v°.

Et apres auoir disposé toutes ces choses, vous irez auec vostre *Meute*, vos Picqueurs et valets de limiers, laisser courre vostre Sanglier, R. de Salnove, La *Vénerie royale*, Niort, 1888, p. 177 (première éd. de 1655).

Un cerf pris de la *meutte* et des relais, c'est que tous les chiens ont couru et l'ont forcé, J. de Ligniville, *La Meutte et vénerie pour le cerf*, Paris, 1948, II, p. 137.

La *Meutte* fut donnée tres à propos, le Cerf fut couru prés de quatre heures et fut porté par terre, n'ayant fait que ruser par mille retours, de Selincourt, *Le Parfait Chasseur*, Paris, 1683, p. 45—46.

Et l'on ne doit encore jamais donner aucuns chiens (du relais) que la *Meute* ne soit passée: car si l'on donne des chiens frais pour abreger, l'on fait perdre cœur à ceux de la *Meute*, *ib.*, p. 52.

Ils ont pris ici les sept cerfs qu'ils ont courus, et ce qu'il y a d'extraordinaire, c'est qu'ils donnent leurs relais à l'envers; leurs vieux chiens sont à la *meute*, et les chiens les plus vites sont au dernier relais, *Journal de Dangeau*, dans Littré, art. *relais* 2, du 30 mars 1685.

Meute, assemblage de tous les Chiens courans, ce sont les premiers Chiens qu'on lâche contre le Cerf lancé, Langlois, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1739, p. 125.

Les chiens d'attaque, ce qu'on appelle la *meute*, seront au nombre de vingt. Ce sont les plus vîtes et les plus vigoureux de tout l'Equipage dont on forme le gros de son armée, Le Verrier de la Conterie, *L'Ecole de la chasse aux chiens courans*, Rouen, 1763, p. 72—3.

On forme les relais eu égard au nombre de chiens dont l'Equipage est composé, et à leur plus ou moins d'égalité, de force et de vîtesse, les plus vîtes forment la *meute*; les autres sont divisés en plusieurs relais, *ib.*, p. 154.

Divisons donc nos trente chiens en cinq parties égales. La premiére composera la *meute*, et sera formée des six chiens les plus vîtes de tout l'Equipage, *ib.*, p. 272.

On donne d'abord la *meute*, E. Blaze, *Le Chasseur au chien courant*, Paris, 1838, II, p. 275.

Dans presque tous les équipages, on fait trois relais, sans y comprendre la *meute*, que l'on forme d'abord avec les chiens les plus vites et les plus vigoureux. On forme ensuite les trois relais, J.-J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834, p. 191b.

Aussitôt que le cerf est lancé, on donne la *meute*, *ib.*, p. 194b.

On entend par *meute* la réunion de plusieurs chiens courants, formant en quelque sorte le corps de bataille d'une armée dont les relais sont la

réserve, Ad. d'Houdetot, *La Petite Vénerie*, Paris, 1930, p. 46 (première éd. de 1855).

Meute, Chiens de meute. — Ce sont les premiers qu'on découple pour lancer. Ce sont les chiens d'attaque, de Lage de Chaillou, *Nouveau Traité des chasses à courre et à tir*, Paris, [1869,] II, p. 430.

On place la *meute* à coup sûr. L'animal sera déjà un peu échauffé quand il arrivera dans le change; les chiens le maintiendront aisément... Si on chasse avec les trois relais traditionnels, on place la *meute* le plus près possible des branches, *La Chasse moderne*, Larousse, Paris, [1900,] p. 386.

La *meute* elle-même, couplée et hardée, suivait par les chemins et faux-fuyants. Lorsque le valet de limier réussissait ainsi à mettre son cerf sur pieds, il restait à la reposée, sonnant et appelant pour faire avancer à lui les hardes, *ib.*, p. 387.

15. *Aller de meute, aller avec la meute, être de meute, être avec la meute.*

A *meute=chiens de meute* 'chiens d'attaque' se rattachent les expressions *aller de meute*, *aller avec la meute*, *être de meute*, *être avec la meute*, qui s'emploient en parlant des chasseurs qui font partie de la meute et suivent la meute au moins jusqu'au premier relais. Parfois de ces expressions se rapportent aux chiens:

Le grand Veneur sera present, suiuy du Lieutenant et sous-Lieutenant et Gentils-hommes en quartier et ordinaires de la Venerie, qui connoissent la force et sagesse des chiens, afin d'oster ceux qui ne peuuent pas *aller de Meute*, pour les mettre à la vieille Meute, R. de Salnove, *La Vénerie royale*, *Niort*, 1888, p. 75 (première éd. de 1655).

La vieille meute est le nom du premier relais, qui consiste de vieux chiens. La meute, dite aussi les chiens de meute ou les chiens d'attaque, est formée des chiens les plus jeunes, les plus rapides et les plus vigoureux (voir les exemples de Dangeau, Le Verrier de la Conterie et Baudrillart cités p. 24).

Car pour le Lieutenant et sous-Lieutenant, ils doiuent *aller de Meute*, ib.

Quant au lieutenant qui *allait avec la meute*, il tenait près de lui les mieux montés et les plus vigoureux, de Lage de Chaillou, *Nouveau Traité des chasses à courre et à tir*, Paris, [1869,] II, p. 181.

Les Gentils-hommes de la Venerie, qui *seront de Meute*, doiuent tenir et accompagner les chiens, au moins iusques à la vieille Meute, et ceux qui en sont, iusques aux six chiens, Salnove, *op. cit.*, p. 76.

«Ceux qui font partie de la vieille meute doivent suivre jusqu'au dernier relais, appelé les six chiens.»

On découple quelques vieux chiens, trop lents pour *être de meute*, et l'on pénètre dans l'enceinte, E. Blaze, *Le Chasseur au chien courant*, Paris, 1838, II, p. 261.

Les gentilshommes ordinaires, comme ceux qui servaient par quartier, *étaient* toujours *de meute* et n'allaient point aux relais, de Lage de Chaillou, *op. cit.*, p. 181.

Mesmement car venoit partie
Des veneurs par celle partie,
Qui *avec la meute estoient*
Et de corner les baudissoient
Et leur parloient le langaige
Que bien entendent li chien saige,

Gace de la Buigne, *Le Roman des deduis*, éd. Åke Blomqvist, Karlshamn, 1951, mss. *JST* (entre 1359—77).

Les piqueurs s'en doiuent aller au soir à la chambre de leur Maistre, et s'ils sont au Roy, faut qu'ils aillent à la chambre du grand Veneur, ou de son Lieutenant, pour sçauoir lesquels *seront de la meute* ou du relays, J. du Fouilloux, *La Vénerie*, Angers, 1844, fol. 38v° (première éd. de 1561).

Et nous qui *sommes de la meutte*, si nous avons cognoissance que quelque picqueur des relais nous vienne joindre, nous arrestons la meutte, jusques à ce que le relay soit venu et que ses chiens ayent joint ce corps de meutte, J. de Ligniville, *Les Meuttes et véneries pour le cerf*, II, Paris, 1948 (du milieu du XVIIe s.), p. 61.

16. *Meute* 'relais'.

Nous avons vu que la *meute* 'les chiens de meute ou d'attaque' est formée des chiens les plus jeunes, les plus rapides et les plus vigoureux et que le premier relais consiste de vieux chiens. C'est pourquoi il est appelé *la vieille meute*. Le second relais est dit *la seconde meute*, *la seconde vieille meute*, *la seconde vieille* ou *la seconde* tout court. Le troisième relais est nommé les six chiens. On peut voir là-dessus parmi les auteurs cités auparavant:

Selincourt (1683), p. 374—5; Seré des Rieux (1734), p. 286; Langlois (1739), p. 125; Trévoux (1743); Le Verrier de la Conterie (1763), p. 154; Desgraviers (1810), p. 211—12; Rousselon (vers 1835), p. 190; Baudrillart (1834), p. 191b; Le Masson (1841), p. 341; Bertrand (1846), p. 53a; Lavallée (1863), p. 123; de Lage de Chaillou (1869), p. 200; Pairault (1885), p. 299; Larousse (1900), p. 383, 386.

Le grand Veneur sera present, suiuy du Lieutenant et sous-Lieutenant et Gentils-hommes en quartier et ordinaires de la Venerie, qui connoissent la force et sagesse des chiens, afin d'oster ceux qui ne peuuent pas aller de Meute, pour les mettre à *la vieille Meute*, R. de Salnove, *La Vénerie royale*, Niort, 1888 (première éd. de 1655), p. 75.

La vieille Meute se doit enuoyer la premiere... Et si par mal-heur, l'on manquoit à laisser courre aux premieres brisées, et qu'on allast laisser courre vn autre Cerf assez éloigné de là, il faudroit enuoyer changer *la vieille Meute* de son lieu, *ib*.

Vous baillerez de Meutte la motié de vos Chiens, et l'autre motié de *vielle Meutte* et en deux relais, comme par exemple, si vostre dicte Meutte est de quarante Chiens, vous mettréz et bailleréz vingt Chiens de Meutte et de *vielle Meutte* dix Chiens, et deux relais de chacun cinq Chiens, R. de Maricourt, *Traicté et abrégé de la chasse du lièvre et du chevreuil*, Paris, 1858, p. 71, écrit en 1627.

17. *Meute* désignant l'ensemble des chiens de l'équipage.

Nous avons vu que *meute* se rapporte d'un côté aux chiens de meute ou d'attaque et de l'autre aux relais, le premier relais s'appelant *la vieille meute* et le second *la seconde vieille meute*. En fin de compte, *meute* en est venu à désigner tout l'équipage, c.-à-d. les chiens d'attaque et les différents relais collectivement. Cet emploi collectif, se rapportant à tout l'équipage, est souvent précisé par l'addition d'un complément: *meute de chiens* ou *chiens de meute*. La dernière expression peut donc avoir deux sens: 'chiens d'attaque' ou 'tous les chiens de l'équipage'. Le contexte laisse toujours facilement deviner le sens dont il s'agit. Voici des exemples de *meute*, *meute de chiens* et *chiens de meute* désignant tout l'équipage:

L'aprentis demande: «Quans chiens faut il a prendre le cerf a forche?»

Modus respont: «Deulz chiens ou trois, se il sont fermes et baus, prennent bien un cerf a forche, mes le deduit n'est mie si bon comme il est a le prendre de *muete de chiens*.»

L'aprentis demande: «Qu'apelez vous *muete de chiens*?»

Modus respont: «*Muete de chiens* est quant il y a douze chiens courans et un limier; et se mains en y a, elle n'est pas dite *muete*, et se plus en y a, miex vaut, car tant plus de chiens y a, meilleur est la chasse et la noise que il font, et plus tost est pris le cerf, se les chiens sont bons», *3*, 69—82 (entre 1354—76).

Avant vous sera dist comme l'en doit garder les *chiens de la meuste* pour le cerf.

Quant le seson des cerfs est faillie aprés la Sainte Crois en septembre,

quant il se dementent d'aler aus biches, l'en doit les *chiens de la meuste* garder sans chassier jusques au mois de mars et d'avril, ou l'en leur doit faire courre les lievres, *ib.*, 54, 24—28.

Ainsi devés garder vos *chiens de meute* pour le cerf, *ib.*, 51—2.

Et puis s'en vient a l'asamblee,
Ou grant compaignie a trouvee,
Car le roy y est ja venu,
Qui est soubz un chesne foillu,
Et regarde *des chiens la muete*,
Qui est et si belle et si nette,
De ses saiges chiens d'Alemaigne
Et de ces bons chiens de Breteigne
Et de pluseurs autres païs
En y a, ce m'est bien avis,

Gace de la Buigne, *Le Roman des deduis*, éd. Åke Blomqvist, Karlshamn, 1951 (entre 1359—77).

Aussi les seigneurs terriens,
Quant il ont grant *muete de chiens*,
Si couvient il qu'a la foiz pensent
Dont leur vendra ce qu'il despensent,

ib., 10771—4.

Incontinent que le Cerf est prins, les piqueurs ayans sonné et amassé les *Chiens de la meute* pour se trouuer à la mort, ils doiuent mettre pied à terre, J. du Fouilloux, *La Vénerie*, Angers, 1844, fol. 54v° (première éd. de 1561).

Et faut que les Valets de chiens avoüent qu'une seule fournée de pain mal cuite rend toute la *Meute* malade une semaine entiere, de Selincourt, *Le Parfait Chasseur*, Paris, 1683, p. 63.

Une *Meute* ne devient sage qu'à force de vieillir, *ib.*, p. 67.

Une *meutte de chiens*, c'est une multitude de chiens, quantité de chiens, J. de Ligniville, *Les Meuttes et véneries pour le cerf*, Paris, 1948, II, p. 138 (du milieu du XVIIe s.).

Meute, assemblage de tous les Chiens courants, [J. de Seré des Rieux,] *Les Dons des enfans de Latone*, Paris, 1734, p. 286.

Meute, s.f. Terme collectif. Compagnie, assemblage de plusieurs chiens dressés à courir le lièvre, le cerf, ou autre gibier, *Dictionnaire de Trévoux*, Paris, 1743.

Meute: assemblage de plusieurs chiens dressés pour la chasse, Massé, *Dictionnaire portatif des eaux et forêts*, Paris, 1766, II, p. 59; [Delisle de Sales,] *Dictionnaire théorique et pratique de chasse et de pêche*, Paris, 1769, II, p. 172; [Fr. Lacombe,] *Dictionnaire de toutes les espèces de chasses*, Paris, l'an 3 (1795), p. 325.

Meute, assemblage de chiens courans, [Goury de Champgrand,] *Almanach du chasseur*, Paris, 1773, p. 172; d'Yauville, *Traité de vénerie*, Paris, 1929, p. 235 (première éd. de 1788); Desgraviers, *Essai de vénerie*, Paris, 1810, p. 211; Jourdain, *Traité général des chasses à courre et à tir*, Paris, 1822, II, p. 295; [Rousselon,] *Traité des chiens de chasse*, Paris, vers 1835, p. 190.

Meute. Assemblage de plusieurs chiens courans, J.-J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834, p. 519a.

Meute. Réunion de plusieurs chiens courants, E. Blaze, *Le Chasseur au chien courant*, Paris, 1838, II, p. 425; Ad. d'Houdetot, *La Petite Vénerie*, Paris, 1930, p. 269 (première éd. de 1855).

Meute. — Réunion de chiens courans, Ed. Le Masson, *Nouvelle Vénerie normande*, Avranches, 1841, p. 341.

Meute. Troupe de plusieurs chiens courans, L. Bertrand, *Dictionnaire des forêts et des chasses*, Paris, 1846, p. 306b.

Toute personne qui possède un certain nombre de chiens courants accoutumés à chasser ensemble peut dire: *Ma meute*, J. Lavallée, *Technologie cynégétique*, Paris, 1863, p. 123.

Meute. — Réunion d'un certain nombre de chiens courants, destinés à chasser soit le cerf, soit le chevreuil, ou tout autre animal, de Lage de Chaillou, *Nouveau Traité des chasses à courre et à tir*, Paris, 1869, II, p. 430.

On comprend sous le nom de *meute* l'ensemble des chiens qui composent une chasse, A. Pairault, *Nouveau Dictionnaire des chasses*, Paris, 1885, p. 298.

Meute. — Equipage de chiens courants, Georges Lanorville, *Les Chasses du sanglier*, Paris, 1925, p. 287.

Meute. Assemblage de chiens courants pour la chasse du cerf, du chevreuil, du sanglier, etc., *La Chasse moderne*, Larousse, Paris, [1900,] p. 677.

Dans l'exemple suivant, *se departir en deux ou trois meutes* signifie 'se diviser, se répartir en deux ou trois troupes, groupes':

Et si de fortune, les Chiens tombent en defaut, ou bien qu'ils veissent qu'ils se departissent en deux ou trois *meutes*, ils pourront presumer en eux mesmes que le change se separe, et que le Cerf l'abandonne, J. du Fouilloux, *op. cit.*, fol. 43 (de 1561).

Il se peut que, dans l'exemple qui suit, *meutes* indique les chiens d'attaque et les relais, lancés tous en même temps pour prendre le cerf de meute à mort (voir p. 14), interprétation confirmée par le contexte qui ne fait pas mention de relais lâchés pendant la chasse, mais *meutes* peut aussi faire présumer que le seigneur avait plusieurs équipages et qu'il lançait en même temps tous les chiens des différents équipages:

Un cerf troverent maintenant
De dis ramors e fier e grant:
Les *muetes* li ont descoplees,

Benoît de Sainte-Maure, *Le Roman de Troie*, éd. L. Constans, v. 29301—3 (de 1155—60, *ib.*, VI, 190).

18. *Mener, conduire meute* 'chasser'.

Meute au sens de 'tous les chiens de l'équipage' entre dans l'expression *mener meute, conduire meute*, qui est une circonlocution pour 'chasser':

Quant il faiseit *mote mener*,
Mult l'oisiez souent corner,

Wace, *Roman de Rou et des Ducs de Normandie*, éd. H. Andresen, III, Heilbronn, 1879, v. 10553—4 (composé après 1155; Wace mourut vers 1175[1]).

Si resai bien *conduire une meute de ciens*,
Et une venison molt bien aparellier,
Et un riche sengler retenir a l'espiel,

Aiol, éd. J. Normand, G. Raynaud, Paris, 1877, v. 9332—4 (de 1205—15, *ib.*, p. XXVIII).

Et ne les (chiens) puet on pas avoir
Com les oyseaulx a son vouloir,
Quant on chevauche les païs...,
Car on puet mieux l'oisel porter
Que on ne puet *la muete mener*,

Gace de la Buigne, *op. cit.*, v. 10027—32 (entre 1359—77).

19. Le nombre des chiens d'un équipage.

Nous avons vu que, d'après *Modus*, il faut au moins 12 chiens pour que l'équipage soit appelé *meute*, mais «se plus en y a, miex vaut» (voir p. 27). Le Verrier de la Conterie définit ainsi *meute* dans *L'Ecole de la chasse aux chiens courans*, Rouen, 1763, p. 370: «Certain nombre de chiens, plus ou moins fort, comme depuis vingt jusqu'à quatre-vingt», et à la page 154 il dit: «Je suppose, par exemple, que l'Equipage soit composé de quarante

[1] Voir J. Bédier, P. Hazard, *Histoire de la littérature française illustrée*, I, 33—34.

chiens; on choisira d'abord les seize plus vigoureux, et ces seize là sont ce qu'on appelle la *meute* ou chiens *d'attaque*; sur les vingt-quatre qui restent, on en tirera dix *de même pied* pour composer la *vieille meute*, laquelle donne immédiatement après la *meute*; le surplus se partage en deux *relais*: le premier donne après la *vieille meute*, et le second, qui est composé des plus vieux chiens, donne ensuite, et s'appelle les *six chiens*». D'après E. Parent, *Le Livre de toutes les chasses*, Paris, 1865, p. 210, «une *meute* pour être digne de ce nom doit être composée d'au moins deux hardes et compter douze chiens au minimum», et il ajoute: «une belle *meute* ne sera pas formée de moins de trente chiens». Dans son *Nouveau traité des chasses à courre et à tir*, Paris, 1869, II, p. 200, le Baron de Lage de Chaillou parle d'une *meute* de soixante chiens: «Un équipage de soixante chiens doit être ainsi réparti avant la chasse: on forme d'abord la *meute* avec trente chiens, puis on en donne douze ou quatorze au valet chargé du premier relais dit *la vieille meute*, neuf ou dix pour former *la seconde*, et huit ou neuf à celui qui mènera le troisième relais *des six chiens*. Ces dispositions n'ont rien d'absolu; ce sont des règles générales qu'on modifie à volonté, selon les circonstances.» A. Pairault, *Nouveau Dictionnaire des chasses*, Paris, 1885, p. 298, signale des *meutes* de cinquante ou soixante chiens, mais il ajoute à la page 299: «Une *meute*, pour être digne de ce nom, ne doit pas compter moins de douze à quinze chiens au minimum. Tous les chiens qui la composent doivent être de même pied, c'est-à-dire avoir une égale vitesse, de même taille, et, autant que possible, de même robe. Mais ce à quoi un maître d'équipage doit tenir par-dessus tout, c'est que les chiens qui composent sa meute soient de même pied, de manière à ce qu'en chassant, ils forment une masse compacte et ne laissent pas de traînards derrière eux.» J.-J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834, p. 191, parle d'équipage de cent vingt chiens.

20. *Meute* 'endroit, contrée où le cerf a été lancé'.

Meute 'action de lancer la bête' a élargi son sens encore dans une autre direction et en est venu à signifier l'endroit, la contrée où le cerf a été attaqué et qu'il fréquente d'habitude. Toute bête, poursuivie par les chiens, cherche à demeurer aussi longtemps que possible dans la contrée qui lui est familière et où, par conséquent, il lui est plus facile de faire des ruses et de pousser le change:

Quant chiens les chassent, ils (les daims) *tournient en leurs pays* et ne font point einsi longue fuyte comme fet le cerf, Gaston Phébus, *La Chasse*, éd. J. Lavallée, Paris, 1854, p. 27 (entre 1387—91).

Quant chiens les (chevreuils) chassent, ils *tournient en leur païs*, *ib.*, p. 37 (la leçon de l'édition *tournent leur païs* est due à une mauvaise lecture).

Elle (le renard) *tournie longuement en son pays* avant que elle isse hors, *ib.*, p. 231.

Un porc *tournie longuement en son païs*, et se fait souvent abayer; pource est bon qu'il y ait de chiens frès et nouviaus qui se puissent renouveler trois ou quatre foyz, *ib.*, p. 242.

Et pour ce, en chassant le chevreul, aprent on à estre bon veneur à chassier toutes autres bestes; quar il *demuere et tournie* plus *en son pays* que ne fet nulle autre beste... Et donc quant lévriers l'aront hasté ou chiens tant chassé que verra que ne pourra *demourer en sa muete*, lors vuyde il son païs et fet sa fuyte droit de relinq tirant et fuyant ore les campaignes, ore les landes, ore le pueble, ore les voyes, ore les ruissiaulz, *ib.*, p. 201.

Dans le dernier exemple, *sa muete* et *son païs* sont synonymes comme dans l'exemple suivant:

Par son païs il va tournant,
Tant lui greve de le laisser:
Le change quiert, c'est pour néant,
La teste luy fauldra baisser...
Lors quant voit que riens ne lui vault
En sa meute le demeurer,
A ceste heure le cueur lui fault,
Il ne peult plus gueres durer,
Et pour se cuyder rassurer
En la haulte fustaye saillit,

J. de Brézé, *Le Livre de la chasse du grand Seneschal de Normandye*, éd. J. Pichon, Paris, 1858, p. 11 (de la fin du XVe s.).

Dans le dernier exemple, *tourner par son païs* a exactement le même sens que *tourner*, *tournier en sa meute* des exemples suivants, le premier desquels souligne la synonymie entre *en sa meutte* et *en ses demeures*:

Or, pour chevreuil, les chiens chassent tousjours bien au commencement de la chasse; car jusques à ce qu'il aye recognu que c'est à luy à qui les chiens en veullent, il *tourne* souvent *en sa meutte et en ses demeures*; pour demy heure, ce ne sont que relancez, il part tousjours et repart devant les chiens, tourne et retourne souvent aux chiens, J. de Ligniville,

Les Meuttes et véneries pour le chevreuil, Paris, 1948, p. 108 (du milieu du XVII[e] s.).

Et, s'il (le cerf) est tout seul, et les chiens l'acueillent, il *tourniera en sa meute* sagement et querant le change de cerfz ou des biches pour les ballier aux chiens et pour veoir s'il pourroit demourer; et s'il ne puet demourer il *prent congié à sa meute* et commence à fère sa fuyte là ou il scet qu'il a d'autres cerfs ou biches, Gaston Phébus, *op. cit.*, p. 18.

Quar un cerf, quant il est lessié courre, *tourne* voulentiers *en sa muete* querant le change, pour ce qu'il vuelt demourer, et li grieve de leissier son païs. Et quant il voit qu'il ne pourra demourer, il *prent congié à sa muete* et s'en va, et fet sa fuite qu'il vuelt fere pour soy garentir, p. 179.

Dans les derniers exemples, *prendre congié à sa muete* signifie abandonner son pays, ce que le cerf ne fait pas de bon gré. Aussi le *Master of Game*, traduction moyen anglaise de la *Chasse* de Gaston Phébus, offre-t-il *he takeþ his leeve of his haunte* «he leaves his haunts» comme traduction de *il prend congié à sa muete*.[1] Pour *prendre congié à sa muete* J. du Fouilloux emploie l'expression synonyme *s'esloigner de sa meute*:

Mais si les piqueurs voioyent que le Cerf eust couru vne heure ou plus, et que il dressast en *s'esloignant de sa meute* pour se forpaiser (les Chiens estans bien ameutez sur les erres) alors pourront approcher de plus pres qu'auparauant, J. du Fouilloux, *La Vénerie*, Angers, 1844, fol. 42 (première éd. de 1561).

Il (le lièvre) *prend congé de sa meute*, et s'en va aucunesfois trois ou quatre lieües loing, *ib.*, fol. 63.

Cette transition du sens abstrait au sens concret sera expliquée à la p. 37.

21. *Estre en belle (bonne, mauvaise) meute.*

On relève de bonne heure l'expression *estre en belle* (*bonne*, *mauvaise*) *meute* se rapportant au cerf:

Et pren garde quans cerfs il sont qui se destournent ensemble, affin que tu puisses fere raport a l'assemblee se il *sont en bonne muete*, *Modus*, *14*, 77—79.

Et aussi leur sera demandé *en quelle muete sont les cerfs* que il ont destournés, *ib.*, *19*, 21—22.

Et chescun doit fere son raport de ce qu'il hara fet et trouvé et metre les fumées devant le seinheur celuy qui en hara. Et le seinheur, ou le meistre de la chasse, par le conseil de eulz tous doit regarder auquel il ira leissier courre, ne lequel *sera* plus grant cerf ne *en meilleur muete*,

[1] Voir l'éd. Wm. A. and F. Baillie-Grohman, London, 1904, p. 19, 177.

Gaston Phébus, *La Chasse*, éd. J. Lavallée, Paris, 1854, p. 152 (entre 1387—91).

S'il *est* une (ms. *en*) *bonne muete*, alons le laissier courre, *ib.*, p. 6.

Si me demanda où tant ay
Esté, et où ce cerf estoit;
Je luy respondiz qu'il *estoit*
En belle meute et pays fort,
La où bientost se trouveroit
Mais qu'on ne m'ait point fait de tort,
J. de Brézé, *op. cit.*, p. 6 (de la fin du XV[e] s.).

Puis quand tous les Veneurs seront arriuez, ils feront leur rapport, et presenteront leurs fumees au Roy ou au Seigneur à qui ils seront, les vns apres les autres, en racomptant chacun de ce qu'il aura veu. Les ayant escoutez et veu les fumees, il pourra choisir le Cerf qu'il voudra courir, et qui[1] *sera en la plus belle meute*; et dira à celuy qui l'aura destourné, qu'il veut aller à sa brisee, puis s'en iront tous boire, J. du Fouilloux, *La Vénerie*, Angers, 1844, fol. 34v° (première éd. de 1561).

Apres que le Roy ou Seigneur aura ouy tous les rapports, et que les relays seront bien assis, les Veneurs et Chiens ayans repeu, celuy qui aura destourné le plus vieux Cerf, et *en la plus belle meute*, soubs le rapport duquel le Roy ou Seigneur voudra aller courir, doit prendre son Limier, et s'en aller deuant à sa brisee auec ses compaignons et tous les piqueurs de la meute, *ib.*, fol. 39v°.

Il les doit enuoyer, faisant choix de deux Gentils-hommes en quartier et de deux ordinaires, pour tenir et accompagner les chiens de la Meute, et que ce soient ceux qui détournent les plus Cerfs, et *dans les plus belles Meutes*, R. de Salnove, *La Vénerie royale*, Niort, 1888, p. 75 (première éd. de 1655).

Vne *belle et meilleure muette* pour bailler la baste (*lire* beste) aux chiens, Robert Estienne, *Dictionaire françois-latin*, Paris, 1549, p. 666.

Apres avoir à part entendu des veneurs,
La force et la vigueur des deux cerfs les meilleurs,
Nous choisissons celuy qui *en meute plus belle*
Se trouve, à celle fin qu'avecques façon telle,
On le puisse chasser, que les chiens ameutez,
Et les picqueurs aussi suyvent de tous costez.
Cestuy doncq' est choisi, pour autant qu'il nous semble
Plus courable, et qu'il est en plus beau courre ensemble,
Claude Gauchet, *Le Plaisir des champs*, éd. Pr. Blanchemain, Paris, 1869, p. 186 (première éd. de 1583).

---

[1] L'imprimé de 1844 offre à tort *qu'il* contre *qui* de l'imprimé de 1561.

Le sens de l'expression *être en belle meute* ressort des passages de R. Estienne et Gauchet cités en dernier lieu. J. de Ligniville offre une définition brève et claire de la locution:

Cerf *en belle meutte*, celuy qui est au plus beau lieu pour courre, *Les Meuttes et véneries pour le cerf*, II, Paris, 1948, p. 136 (du milieu du XVIIe s.).

Baudrillart et d'Yauville disent en autres mots la même chose:

Lorsqu'un cerf est détourné dans un endroit avantageux pour donner les relais, on dit: il faut aller attaquer ce cerf, *c'est une belle meute*, d'Yauville, *Traité de vénerie*, Paris, 1929, p. 235 (première éd. de 1788); J.-J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834, p. 519a.

Dans le glossaire de mon édition de *Modus*, art. *muete*, et dans mes *Glanures lexicographiques*, Lund, 1932, art. *meute*, j'ai dit: «*estre en bonne* ou *mauvaise muete* veut dire à l'origine que le cerf est tel et détourné en un endroit tel que la poursuite des chiens après le cerf fuyant sera bonne ou mauvaise», mais comme, avant d'approfondir l'étude du mot *meute*, je n'ai à cette époque-là compris ni le sens primitif ni l'évolution du sens de *meute* dans son emploi cynégétique, j'ai ajouté à tort à ma définition: «*muete* se rapportant à l'origine tant au mouvement du cerf qu'à celui des chiens courants», m'appuyant sur les exemples de J. de Brézé et de Gaston Phébus cités et interprétés à la p. 32 mais dont je n'avais pas alors compris le vrai sens. Dans *être en belle* (*bonne*, *mauvaise*) *meute*, le substantif *meute* se rapporte à l'endroit où l'attaque aura lieu. C'est un développement du sens abstrait primitif du mot au sens concret, identique à celui que nous venons d'étudier dans la partie précédente (p. 31—33).

L'auteur de *Modus* ajoute une grande importance au fait de savoir si le cerf est seul ou non dans la *meute*, c.-à-d. dans l'endroit où l'attaque aura lieu. Si deux ou plusieurs cerfs sont ensemble et que l'un des cerfs soit de refus, c.-à-d. trop jeune pour être chassé, on comprend que la meute soit mauvaise, car le cerf fera valoir le jeune pour pousser le change, comme il a l'habitude de le faire.[1] On lit dans *Modus*:

Mes y te faut retenir trois choses que nous ne t'avon pas devisees, lesquelles nous te diron: la premiere est de savoir se cerf *est en bonne muete*; la seconde... Se tu veulz savoir qu'est *bonne meute*, si retien ces

[1] Voir *Modus*, *23*, 6—9, 28—34.

parolles. Se il te destourne deus cerfs ensemble et l'un soit trop joenne, c'est *mauvese muete*, et s'i sont trois ensemble et l'un soit de refus, c'est *mauvese muete*. Tant plus sont de cerfs ensemble, et plus est *mauvese muete*. Se le cerf que tu aras destourné est demouré en fustaies cleres, c'est *mauvese muete*. Se il n'est seul, se il sont deus grans cerfs ensemble, c'est *bonne muete*; se il sont trois ensemble et il sont grans cerfs, c'est *bonne meute* qui a foison de chiens. Or retien ces parolles, car elles sont neccessaires que tu y prengnes garde quant tu destourneras cerf, car il te sera demandé a l'assemblee se les cerfs que tu as destornés *sont en bonne meute*, 15, 9—29.

Godefroy cite ce passage (V, 442b), et il attribue à juste titre à *muete* le sens de 'action de lever un animal'.

La façon dont l'auteur de *Modus* envisage et interprète ici *bonne* (*mauvaise*) *meute* a eu pour conséquence l'attribution du sens 'troupe de cerfs' à *meute*. Le *Dictionnaire de Trévoux* fait remarquer:

Meute, se dit quelquefois d'une troupe de cerfs. *Cervorum grex, caterva*. On a couru un cerf qui *étoit en la plus belle meute*, éd. de 1743.

Le sens 'troupe de cerfs' de *meute* est donné par quelques auteurs:

On a dit aussi *meute*, d'une troupe de cerfs, Massé, *Dictionnaire portatif des eaux et forêts*, Paris, 1766, II, p. 59.

On dit aussi *Meute de Cerf*, pour signifier troupe de Cerfs, [Delisle de Sales,] *Dictionnaire théorique et pratique de chasse et de pêche*, Paris, 1769, II, p. 172; [Fr. Lacombe,] *Dictionnaire de toutes les espèces de chasses*, Paris, l'an 3 (1795), p. 325a.

Le sens 'troupe de cerfs' de *meute*, dû à une fausse interprétation du mot, a de tout temps été rare. Ce sens n'a pas survécu au XVIIIe siècle.

22. *Meute* 'gîte'.

Le *Dictionnaire de Trévoux*, éd. 1743, signale que *meute* se dit parfois du gîte du cerf (art. *meute*), faisant remarquer sous l'art. *muette*:

On appelle aussi la *muette* du lièvre, le gîte où il fait ses liévretaux. *Leporarium cubile*. Quelques-uns appellent aussi *muette*, ou *meutte*, le gîte du cerf.

La *Muette* d'ung lieure. Ou il fait ses petis, Robert Estienne, *Dictionnaire françois-latin*, Paris, 1549, p. 666.

Muette du Lieure. Le lieu où il faict ses petits, Glossaire à la fin de la *Vénerie* de du Fouilloux, Angers, 1844, lettre M.

Muette: f. a Hares neast, the forme, or place, wherein she kindles, R. Cotgrave, *A Dictionarie of the French and English Tongues*, London, 1611.

Muette. Se dit du gîte où le lièvre a fait ses petits, Littré.

Ce sens s'observe déjà dans la *Chasse* de Gaston Phébus:

Autres (lièvres) qui se font prendre en leur *muete* mesme, espiciaument s'ils sont juenes lièvres qui ne ayent passé demy an, éd. J. Lavallée, Paris, 1854, p. 43—44 (entre 1387—91).

C'est évidemment ce sens sporadique qui a fait interpréter à René François, pseudonyme d'Etienne Binet, l'expression *il a pris congé de sa meute* ou *de sa muette*, se rapportant au lièvre, 'il a pris la permission de se retirer dans son gîte', interprétation fantaisiste donnée par Binet dans son *Essay des merveilles de nature*, Rouen, 1621, seconde éd. 1622, et reproduite par E. Rolland, *Faune populaire*, VII, Paris, 1906, p. 180, et que Trévoux, art. *muette*, explique faussement 'c'est-à-dire, du gîte'. Sur le vrai sens de l'expression dont la bonne forme est *prendre congé à sa meute*, voir p. 33.

Le développement de sens *meute* 'attaque' > 'gîte' et 'endroit où le cerf a été lancé' est des plus naturels. Quand on attaque le cerf ou un autre animal, il se trouve dans son gîte, d'où on le lance ou lève. C'est pourquoi on emploie le verbe lever: on lève l'animal du gîte. Plusieurs expressions, p. ex. *aller à la meute*, *être à la meute*, où *meute* a le sens de 'attaque, action de lever l'animal', ont facilement pu être comprises 'aller au gîte, être au gîte' d'un côté et 'aller, être à l'endroit de l'attaque' de l'autre. De nombreux exemples de la même évolution du sens abstrait au sens concret sont donnés par Carl S. R. Collin, *Etude sur le développement de sens du suffixe* -ata, Lund, 1918, p. 77 ss.

Dans cet emploi, le mot se rencontre le plus souvent par bizarrerie sous sa forme primitive *muete*, prononcé aussi d'après Littré mu-ète sous l'influence de la graphie.

23. *Muette* 'bâtiment où loge l'équipage'.

Cotgrave offre *muette* dans un autre sens spécial:

Muette: f. The Chamber, or Lodge of a Lieutenant, or cheefe Raunger, of a Forrest, *op. cit.*, London, 1611.

Le *Dictionnaire de Trévoux* donne le même mot avec une définition plus explicite:

Muette, s.f. Terme de chasse. C'est une maison bâtie dans une Capitainerie de chasse, tant pour y tenir la jurisdiction concernant les chasses, que pour y loger le Capitaine, ou quelques Officiers, ou même les chiens, et l'équipage de chasse. *Domus saltuaria, venatica.* On nomme aussi celles du bois de Boulogne, de S. Germain, etc. Et on les appelle ainsi, à cause que les Gardes et Sergens y apportent les mues, ou les têtes que les Cerfs ont posées, quand ils en trouvent dans le bois, éd. de 1743.

On retrouve le mot dans le même emploi chez d'autres auteurs cynégétiques:

Muette: maison bâtie dans une capitainerie pour y loger le capitaine, ou quelques officiers de chasses, ou les chiens, ou l'équipage, Massé, *Dictionnaire portatif des eaux et forêts*, Paris, 1766, II, p. 75; J.-J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834, p. 525b; L. Bertrand, *Dictionnaire des forêts et des chasses*, Paris, 1846, p. 311, qui ajoute: Ce mot vient évidemment par corruption du mot *meute*.

Muette. Maison bâtie dans une Capitainerie pour y loger le Capitaine de Chasse, ou l'équipage ou les Chiens, [Delisle de Sales,] *Dictionnaire théorique et pratique de chasse et de pêche*, Paris, 1769, II, p. 191; [Fr. Lacombe,] *Dictionnaire de toutes les espèces de chasses*, Paris, l'an 3 (1795), 328b.

Muette. On appelait autrefois *muette* la maison où logeaient les officiers des chasses, les valets et les chiens. Le château de la Muette au bois de Boulogne fut bâti pour cet usage, E. Blaze, *Le Chasseur au chien courant*, Paris, 1838, II, p. 425.

Muette. On donnait autrefois le nom de *muettes* aux bâtiments construits pour y loger le capitaine, quelques officiers des chasses et les chiens, en un mot l'équipage de chasse. Ce terme est évidemment une corruption du mot *meute*, A. Pairault, *Nouveau Dictionnaire des chasses*, Paris, 1885, p. 307.

Littré enregistre le mot *muette* aux deux sens suivants:

Muette. Maison bâtie dans les parcs où l'on tient des relais de chasse, où sont les chenils, les équipages, et où logent les officiers de vénerie, les piqueurs, etc. Lieu auprès de Paris, dans le bois de Boulogne, qui servait de rendez-vous de chasse, 1874.

Littré, rejetant l'étymologie *mue*, reconnaît comme Bertrand et Pairault dans *muette* le même mot que *meute*. C'est évidemment par

bizarrerie qu'on a conservé pour le mot dans cet emploi la vieille forme et graphie *muete*, qui a réagi sur la prononciation. Littré indique la prononciation mu-ète. Par étymologie populaire, on a finalement mis le mot en rapport avec *mue* 'tête du cerf tombée à la mue'.

Littré offre un second mot *muette*:

Muette. Maison destinée soit à garder les mues de cerfs, soit à mettre les oiseaux de fauconnerie, au temps de la mue.

Littré a des doutes sur le bien-fondé qu'il y a à séparer ces deux mots *muette*, comme il le fait. L'Académie a fait fausse route considérant les sens cités en second lieu d'après Littré comme primitifs et donnant la définition suivante:

Muette. Il ne s'est dit primitivement que d'Une petite maison bâtie, soit pour y garder les mues de cerfs, soit pour y mettre les oiseaux de fauconnerie, au temps de la mue. Depuis on a donné ce nom à Des (*sic*) pavillons, et même à des édifices considérables, servant de rendez-vous de chasse. *La muette du bois de Boulogne. La muette de la forêt de Saint-Germain*, septième éd., 1879.

Muette est le pavillon où se trouvent la meute des chiens, les personnes qui les soignent et les officiers de la vénerie. C'est, comme l'ont très bien vu Dauzat[1] et Bloch-von Wartburg[1], le même mot que *meute* sous sa forme primitive *muete*, où l'on a vu par étymologie populaire le mot *mue* 'tête du cerf tombée à la mue' et *mue* 'changement du plumage des oiseaux', parce qu'on avait l'habitude d'y apporter les mues des cerfs et d'y conserver les oiseaux de chasse pendant la mue. Sous l'influence de la graphie *muette*, on a adopté la prononciation mu-ète.

24. *Pourmener* suppose un verbe simple cynégétique *mener* 'poursuivre, chasser', qui existe.

Nous avons perdu de vue le verbe *pourmener*, dont nous avons cité à la page 7 le participe *pourmené* d'après *Modus* et pour lequel trois manuscrits offrent la variante *pourmeü*. Nous nous rappelons qu'à côté de *pourmouvoir* se trouvait le simple *mouvoir* 'attaquer, lancer, lever'. Existe-t-il de même à côté de *pourmener* un verbe cynégétique *mener*? On cherche en vain ce verbe dans les dictionnaires, mais la langue de la chasse possède le verbe *mener* 'poursuivre, chasser', dont on trouve des

[1] *Dictionnaire étymologique de la langue française.*

traces éparses depuis le haut moyen âge jusqu'aux temps modernes. Quelques dictionnaires de chasse l'enregistrent même, quoiqu'il ait passé inaperçu des autres lexicographes. En voici des exemples:

Guingamors comence a chacier,
e li pors prist a torneier;
del bruil se part mult a enviz:
li chien le siwent a halz criz.
Pres de la forest l'unt *mené*,
mes il esteient tuit lassé,
ne se poeient pru aidier,

Guingamor, K. Warnke, *Die Lais der Marie de France*, Halle, 1925, *Bibliotheca Normannica*, III, p. 242 (avant 1167, voir *ib.*, p. XX), G. Paris, *Romania*, VIII, 55, v. 287—93.

Or vous diray de l'Asemblée...
Et vous gens bien ordonnerés
Selon les rapors et les dis
Par yceulz à vous fais e dis
Comment il auront destorné
Le cerf, et a chasse *mené*
Sans refus, car c'est bonhéur
De chasse, se vous asseheúr,

Hardouin de Fontaines Guérin, *Le Trésor de vénerie*, éd. J. Pichon, Paris, 1855, p. 11—12 (de 1394).

Quar moult de fois, comme j'ai dit, et les veneurs, et toute la muete accueillent bien le change, là où quatre chiens ou plus ou moins en *meneront* le droit, Gaston Phébus, *La Chasse*, éd. J. Lavallée, Paris, 1854, p. 179 (entre 1387—91).

Dans l'exemple suivant, le verbe est neutre au sens de 'poursuivre, chasser':

Mais bien s'il aperçoit la meute despartir
En deux bandes ou trois, ce le doit advertir
Que le cerf se despart du change et l'abandonne;
Lors il faut quelque peu qu'aux chiens de creinte il donne,
Afin qu'en cest endroit ils ne puissent donner
Le change. Que s'il oit les plus sages *mener*
Il doit aller à eux, et voir parmy la place,
Si c'est son cerf ou bien quelque change qui passe,

Cl. Gauchet, *Le Plaisir des champs*, éd. Pr. Blanchemain, Paris, 1869, p. 200—1 (première éd. de 1583).

Au reste les Liévres durent plus ou moins de temps, suivant qu'ils sont plus ou moins vîtes *menés*; car un jour de pleine Chasse, tel Liévre qui n'aura duré qu'une heure et demie, se seroit défendu pendant trois heures un jour défavorable, Le Verrier de la Conterie, *L'École de la chasse aux chiens courans*, Rouen, 1763, p. 62—3.

Je chassois, il y a environ deux ans, un vieux Lapin, avec de petits briquets qui le *menoient* fort vîte, *ib.*, p. 267.

Tant qu'un Renard ne sera point *mené* vîte et n'entendra point gros bruit après lui, il tiendra six heures dans un même fort, passant et repassant toujours par le même endroit, ce qui le fait infailliblement tuer; tandis que s'il est *mené* vîte et à gros bruit, il percera de fort en fort, et parcourera tant de pays, qu'on ne trouvera pas, ou du moins rarement, l'occasion de pouvoir le tirer, *ib.*, p. 279.

Mener. On dit qu'un chien *mène* une pièce, lorsqu'il suit avec ardeur la voie qu'elle vient de parcourir. On ne doit jamais laisser *mener* un lièvre, un lapin au jeune chien; il prendrait de mauvaises habitudes. Mais un vieux routier ferme à l'arrêt, qui connaît bien son affaire, c'est différent; on peut tout lui permettre, E. Blaze, *Le Chasseur au chien d'arrêt*, Paris, 1836, p. 401.

Mener. Se dit de l'action du chien courant qui chasse un animal et le *mène* en criant sur sa piste ou sur sa trace. En parlant d'un chien d'arrêt qui choupille, après avoir levé le gibier, on dit aussi qu'il *mène à voix*. C'est un défaut dont il faut le corriger si l'on peut, L. Bertrand, *Dictionnaire des forêts et des chasses*, Paris, 1846, p. 301a.

Le gibier est mal *mené* lorsque les chiens le pressent vigoureusement. Cette expression mal *menée* est donc une anti-phrase, elle exprime précisément le contraire de ce que pense le veneur, puisqu'à ses yeux le gibier vivement pressé est réellement très-bien *mené*. Le gibier seul aurait le droit de se plaindre qu'on le *mène* mal; c'est ainsi que tout dépend du point de vue auquel on se place, J. Lavallée, *Technologie cynégétique*, Paris, 1863, p. 115.

Mener. On dit: les chiens *menaient* déjà mollement l'animal quand il a paru du change, etc., E. et L. Bellier de Villiers, *Le Langage de la vénerie*, Paris, 1904, p. 189.

Le cerf malmené est justement le cerf vivement *mené* par la meute, G. de Marolles, *Langage et termes de la vénerie*, Paris, 1906, p. 261.

Mener. En vénerie, le mot *mener* se dit de l'action du chien courant qui chasse un animal, qui le *mène* en criant sur la voie. En chasse à tir on dit qu'un chien *mène* le gibier lorsqu'il n'est pas ferme à l'arrêt, qu'il bourre la pièce et la suit en donnant de la voix. C'est un défaut grave surtout si le chien est jeune et il faut de suite l'en corriger. On donne au chien d'arrêt qui *mène* le gibier le nom de choupille. A. Pairault, *Nouveau Dictionnaire des chasses*, Paris, 1885, p. 295.

Dans la dernière citation, *mener* en chasse à tir s'est spécialisé au sens de *mener à voix* donné par Bertrand (voir ci-dessus) et dont il partage le sens.

25. *Chasser* 'conduire, mener'.

La dualité de sens 'conduire' et 'poursuivre, chasser' de *mener* a eu pour conséquence la création, par voie d'analogie, du sens 'mener, conduire' du verbe *chasser*. Ainsi le parallélisme entre *mener* 'conduire', 'poursuivre' et *chasser* 'conduire', 'poursuivre' fut parfait.

Godefroy, II, 30a, offre un exemple de *chasser* sous la forme picarde *cacher* au sens de 'conduire, mener' se rapportant au bétail. Tobler-Lommatzsch, II, 155, en donnent plusieurs exemples avec, comme régime, *cheval, bues, bestes al marciet*. D'après l'analogie de *chasser buef, cheval* 'mener bœuf, cheval' on a dit en second lieu *chacier la charrue* attelée de bœuf ou de cheval. Tobler-Lommatzsch en offrent deux exemples. Voici un passage où le mot *chien* est le régime de *chacier* au sens de 'conduire, mener':

Car nous parlons des *chiens courans*,
Qui par chemin sont mal suyvans,
S'il n'y avoit qui les *chaçast*
Et qui saigement les gardast,

Gace de la Buigne, *Le Roman des deduis*, éd. Åke Blomqvist, Karlshamn, 1951, v. 11421—4 (entre 1359—77).

26. Même dualité de sens dans les langues germaniques.

Il est intéressant de constater la même dualité dans les langues germaniques. Allemand *treiben*, anglais *drive* et suédois *driva*, qui sont d'origine commune, se rapportent et au bétail qu'on mène et aux bêtes qu'on chasse.

27. Le participe *malmené*, terme cynégétique.

Nous nous rappelons que le verbe *mouvoir* 'attaquer, lancer, lever' n'a pas laissé de très nombreuses traces, étant tombé en désuétude dès le haut moyen âge. Le verbe *mener* 'poursuivre, chasser' a eu un sort pareil mais moins désastreux, car il survit toujours dans la langue cynégétique. Des témoins irréfutables laissent supposer et rendent même

manifeste son emploi fréquent dans les temps prélittéraires. Ainsi *malmené* 'à bout de force, en parlant d'une bête qui a été longtemps poursuivie et harcelée par les chiens', d'un usage étendu dans les livres de chasse depuis *Modus* jusqu'aux temps modernes, atteste l'emploi du verbe *mener* 'chasser, poursuivre':

Une autre malisse fait le cerf quant il sent qu'il est *malmené* et vaincu, *Modus, 23,* 29—30 (entre 1354-76).

Assés tost aprés en un pre
Entre deux bois c'est arresté,
Car il (le cerf qui est aux abois) ne puet aler avant,
Maiz les chiens, qui le vont chaçant,
De tous lés l'ont avironné.
Et, quant se sent si *malmené*,
Si se deffent a son pouoir.

Gace de la Buigne, *Le Roman des deduis*, éd. Åke Blomqvist, Karlshamn, 1951 (entre 1359—77).

Aussi avient-il aucunefoys que quant le cerf est *mal mené*, il leisse toutes forès et entreprent à fuyr la campainhe, et ce est sa fuyte pour aller mourir, quar aucunefoys il fuyra parmi les vilaiges; quar il ne scet où il va, pource que les chiens l'ont tant eschaufé et *mal mené* qu'il a perdu son sen et son hesme, Gaston Phébus, *La Chasse*, éd. J. Lavallée, Paris, 1854, p. 183 (entre 1387—91).

Et aucunefoys un cerf *mal mené* fuit bien longuement avec le change, pource ne li griève mie aux veneurs d'aler longuement par où le change va, *ib.*, p. 189.

Aussi quant un cerf est chaud et *mal mené*, il vet voulentiers à l'eaue, ou ès grosses rivières ou aux estans, ou petits ruissiaulz, selon que sa voulenté sera, *ib.*

Volontiers les Cerfs trauaillez et *mal menez* font plusieurs reposees, les vnes prés des autres, parce que ils ne se peuuent tenir debout, J. du Fouilloux, *La Vénerie*, Angers, 1844, fol. 33 (première éd. de 1561).

Vn Cerf *mal mené* baisse volontiers la teste quand il ne voit personne, en demonstrant son trauail, *ib.*, fol. 38v°.

Il faut encore entendre, qu'alors que le Cerf est las et *mal mené*, son dernier refuge est à l'eau, *ib.*, fol. 44.

Les piqueurs cognoistront si vn Cerf se veut rendre, et s'il est las, et *mal mené*, en plusieurs manieres, *ib.*, fol. 46.

Tous ces signes donneront à cognoistre aux piqueurs que le Cerf se veut rendre, et qu'il est *mal mené*, *ib.*, fol. 46v°.

Vn Cerf *mal mené* ne cuide pas sortir de l'eau quand il voit les Chiens et piqueurs apres luy, et nage volontiers tousiours par le milieu, sans s'approcher de la riue, *ib.*, fol. 52v°.

Autres exemples *ib.* 5,14, 38v°, 42v°, 45v°, 46, 52v°.

Et le lievre d'ailleurs, *mal-mené* et lassé,
N'est plus si vivement qu'auparavant pressé,
Claude Gauchet, *Le Plaisir des champs*, éd. Pr. Blanchemain, Paris, 1869, p. 52 (première éd. de 1583).

Là, sur le plus haut mont, à l'aise l'on verra,
De bien loing, quand le cerf *malmené* s'en ira,
ib., p. 186.

Ore il ferme le pied comme allant d'asseurance,
Puis il l'ouvre soudain courant de sa puissance;
Alors tout bon veneur, en tel cas affiné,
S'asseure que le cerf est las, et *malmené*,
ib., p. 203.

Autres ex. *ib.*, p. 199, 203.

Malmené, maumené 'extreamly persecuted, pursued neere', R. Cotgrave *A Dictionarie of the French and English Tongues*, London, 1611.

Ruses du Loup *mal-mené*, Habert, *La Chasse du loup*, Paris, 1866, p. 33 (première éd. de 1624).

Un cerf *malmenné*, c'est celuy qui n'en peut plus, qui fuit ballançant et chancellant, J. de Ligniville, *La Meutte et vénerie pour le cerf*, II, Paris, 1948, p. 137 (milieu du XVIIe siècle).

Un chevreuil *malmenné*, c'est celuy qui ne peut plus se forlonger et esloigner de la meutte, si ce n'est par le moyen des eaux, comme rivieres, estangs, ruisseaux, id., *Les Meuttes et véneries pour le chevreuil*, Paris, 1948, p. 87.

Ce qu'ils feront..., lors que le Chevreüil est *mal-mené* et de differente maniere, R. de Salnove, *La Vénerie royale*, Niort, 1888, p. 132 (première éd. de 1655.)

Et on dit qu'une bête est *mal-menée*, quand elle est lasse, pour avoir été long temps poursuivie et chassée, et se laisse approcher, *L'Art de toute sorte de chasse et de pêche*, Lyon, 1730, II, p. 366—7; Langlois, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1739, p. 124.

On dit, ce Cerf, ce Chevreuil, ce Liévre, etc., paroît *mal-mené*, lorsqu'on s'apperçoit que ses forces s'épuisent, qu'il prend moins de devant, et entreprend moins de terrein; enfin quand il va chancelant, et se fait relancer souvent, Le Verrier de la Conterie, *L'Ecole de la chasse aux chiens courans*, Rouen, 1763, p. 368.

On dit qu'un animal est *mal mené*, lorsque ses forces s'épuisent, Goury de Champgrand, *Traité de vénerie, et de chasses*, Paris, 1769, p. 196; id., *Almanach du chasseur*, Paris, 1773, p. 171.

Un Cerf est *mal mené* quand il est harrassé de fatigues, [Delisle de Sales,]

Dictionnaire théorique et pratique de chasse et de pêche, Paris, 1769, I, p. 179, art. *menée*.

Un cerf est *mal-mené* lorsqu'il a beaucoup couru et qu'il est sur ses fins, d'Yauville, *Traité de vénerie*, Paris, 1929, p. 234 (première éd. de 1788); J.-J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834, p. 507b; L. Bertrand, *Dictionnaire des forêts et des chasses*, Paris, 1846, p. 293; A. Pairault, *Nouveau Dictionnaire des chasses*, Paris, 1885, p. 287.

Une bête est *mal menée*, lorsque fatiguée de la poursuite des chiens, elle s'en laisse approcher, [Fr. Lacombe,] *Dictionnaire de toutes les espèces de chasses*, Paris, l'an 3 (1795), p. 322b.

Un animal est *mal-mené* lorsqu'il a couru et qu'il est sur ses fins, Desgraviers, *Essai de vénerie*, Paris, 1810, p. 209.

Mal-mené: se dit de tout animal qui tire sur ses fins, Jourdain, *Traité général des chasses à courre et à tir*, Paris, 1822, II, p. 294.

Mal-mené. Se dit de tout animal fatigué, qui ne peut plus courir, E. Blaze, *Le Chasseur au chien courant*, Paris, 1838, II, p. 424.

Un animal est *mal mené*, lorsqu'il est sur ses fins, E. Le Masson, *Nouvelle Vénerie normande*, Avranches, 1841, p. 340.

On dit: Ce Cerf est *mal mené*, pour faire comprendre qu'il est sur ses fins, ou tout au moins très-fatigué, Ad. d'Houdetot, *La Petite Vénerie*, Paris, 1930, p. 268 (première éd. de 1855).

Le gibier est *mal mené* lorsque les chiens le pressent vigoureusement, J. Lavallée, *Technologie cynégétique*, Paris, 1863, p. 115.

Un animal est *mal mené* quand ses forces s'épuisent, qu'il est sur ses fins, E. Parent, *Le Livre de toutes les chasses*, Paris, 1865, p. 203.

Tout animal chassé est *malmené* quand, à bout de force, il laisse gagner du terrain aux chiens et est près de ses fins, de Lage de Chaillou, *Nouveau Traité des chasses à courre et à tir*, Paris, 1869, II, p. 429; *La Chasse moderne*, Larousse, Paris, 1900, p. 676.

L'animal est *mal mené*, lorsque, ses forces le trahissant, il montre des signes évidents de son extrême lassitude, E. et L. Bellier de Villiers, *Le Langage de la vénerie*, Paris, 1904, p. 185.

Malmené. — Se dit d'un animal poursuivi par la meute et qui est à bout de forces et ne peut plus courir, G. Lanorville, *Les Chasses du sanglier*, Paris, 1925, p. 286.

En second lieu *malmené* se dit exceptionnellement des chiens qui ont beaucoup couru et sont fatigués:

Il ne faut pas donner ce relais, que les chiens de la Meute ne soient las et *mal-menez*, R. de Salnove, *La Vénerie royale*, Niort, 1888, p. 75 (première éd. de 1655).

Ils ne doiuent pas faire donner vn relais, si ce n'est dans vne extréme necessité..., ou bien que ces chiens soient outrez, ou tres-*mal-menez*, *ib.*, p. 83.

28. Le verbe *malmener* dans la langue cynégétique.

Le participe *malmené* suppose l'emploi du verbe *malmener* dans la langue cynégétique. On en trouve aussi des exemples isolés, mais le verbe s'est figé au participe passé pour indiquer que la bête est fatiguée et à bout de force. C'est le moment décisif de la chasse.

Aussi avient-il aucunefoys que quant le cerf est mal mené, il leisse toutes forès et entreprent à fuyr la campainhe, et ce est sa fuyte pour aller mourir, quar aucunefoys il fuyra parmi les vilaiges; quar il ne scet où il va, pource que les chiens l'ont tant eschaufé et *mal mené* qu'il a perdu son sen et son hesme, Gaston Phébus, *La Chasse*, éd. J. Lavallée, Paris, 1854, p. 183 (entre 1387—91).

Car c'est vne chose certaine qu'vn Lieure nourry au pays, principalement la femelle, si le piqueur regarde le premier pays et cerne qu'il prendra la premiere fois au partir du giste, estant deuant les Chiens, tous les autres qu'il fera tout le iour seront par mesmes lieux, et seront par mesmes passés et musses: si ce n'est, comme i'ay dit, quelque Lieure masle qui fust venu de loing, ou bien que les Chiens l'eussent si *malmené* et lassé, qu'il fust contraint d'abandonner son pays, et se forpaiser, J. du Fouilloux, *La Vénerie*, Angers, 1844, fol. 64v° (première éd. de 1561).

Les chiens *malmènent* l'animal quand, l'ayant sous le nez, ils le poussent avec la dernière vigueur, E. et L. Bellier de Villiers, *Le Langage de la vénerie*, Paris, 1904, p. 185.

En second lieu, le verbe *malmener* s'emploie en parlant d'un oiseau de chasse qui poursuit et harcèle sa proie:

J'estoye une foys en gibier
Et avoye un bon esprevier,
Qui si *maumena* une aloe,
Je vueil moult bien que chascun l'oe,
Qu'elle entra en ma gibeciere
Toute vive, saine et entiere,

Gace de la Buigne, *Le Roman des deduis*, éd. Åke Blomqvist, Karlshamn, 1951 (entre 1359—77).

Or vous fault celle compaignie
Suir, maiz ne vous hastés mie,
Jusques atant que vous aiez
Un bon coup et que vous voiez
Un oysel seul si *malmener*
Que par raison n'en doie aler,

ib.

29. Le verbe *malmener* et le participe *malmené* dans la langue ordinaire.

De la langue cynégétique, le verbe *malmener* et le participe *malmené* ont pénétré dans la langue ordinaire. Ils se rapportent souvent à l'ennemi qu'on poursuit ou harcèle:

Mès d'une chose sont François *malmené*
Que danz Bernarz de Brubant la cité
1970 I fu el cors de IIII espiez navrez,

La Mort Aymeri de Narbonne, éd. J. Couraye du Parc, Paris, 1884 (fin du XIIe s., *ib.*, p. XXII).

Il avint à une Pentecouste, che dist Henris, ke li empereres ert à sejour en Constantinoble, tant ke nouvieles li vinrent ke Commain estoient entré en se tierre, et Blascois, et molt *malmenoient* se gent, Villehardouin, *Conquête de Constantinople*, éd. Natalis de Wailly, Paris, 1882, § 504 (entre 1207—12).

7320 Franchois s'esforchent, paiiens ont recules,
A chele pointe les ont mout *mal menes*,

Anseïs von Karthago, éd. Johann Alton, Tübingen, 1892, Litt. Verein in Stuttgart, 194 (premier quart du XIIIe s., *ib.*, p. 481).

13162 Grans fu l'estours et fiere la mellee,
Cel jor i ot maint ruiste cop d'espee,
La gens d'Illande i fu moult *malmenee*,

Der festländische Bueve de Hantone, Fassung III, éd. A. Stimming, Gesellschaft für rom. Lit., 34, Dresden, 1914 (vers 1220, *ib.*, tome 42, Dresden, 1920, p. 68).

Les troupes ont été *mal-menées* en un tel combat, *Dictionnaire de Trévoux*, Paris, 1743, art. *mal-mener*.
Ils ont été *mal menés* en plusieurs rencontres, *ib.*, art. *mener*.

Malmener en est venu à signifier 'maltraiter', à l'instar des chiens qui poursuivent et harcèlent la bête chassée:

Par le païs molt se forvoient,
Homes et femes *mal menoient*,

L.-J.-N. Monmerqué, *Lai d'Ignaurès... suivi des lais de Melion et du Trot, en vers*, du XIIIe siècle, Paris, 1832, p. 53.

415 «Sire,» font il, «trop somes *mal mené*,
Por cest dïable n'osons un mot soner,
Lués nos aroit a ses puins defröés»,

Les deux rédactions en vers du Moniage Guillaume, éd. W. Cloetta, I, Paris, 1906 (du XIIe s.).

Si la fiert de son pié, qu'a terre l'a gitee,
Par flans et par coustez l'a tant forment foulee
Que sa blanche char fu trestote ensanglantee
Et la poipre de soie deroute et desiree.
4100 «Traïtres», dist Florence, «con *mal* m'avez *menee*!»

Florence de Rome, éd. A. Wallensköld, II, Paris, 1907 (premier quart du XIIIe s.).

Que si vos a feru mout vos a *mal mené*,

ib., v. 4489.

Quant Milles l'ot batue, que si *mal* la *mena*,

ib., v. 4804.

De quel terre estes vos? Mout semblez esgaree;
Vos me semblez bien femme que l'en a *mal menee*,

ib., v. 4943—4.

9389 Sa chars en iert froissie et *maumenee*,

Der festländische Bueve de Hantone, Fassung III, éd. A. Stimming, Gesellschaft für rom. Lit., 34, Dresden, 1914 (vers 1220, *ib.*, tome 42, Dresden, 1920, p. 68).

Cil damedieus qui se laissa pener
8607 Gart vostre cors, c'on nel puist *malmener*,

Der festländische Bueve de Hantone, Fassung II, éd. A. Stimming, Ges. für rom. Lit., 30, Dresden, 1912 (vers 1225, *ib.*, tome 41, Dresden, 1918, p. 66).

Renard aperçoit le loup qui a été maltraité,

Et venoit à son compere, qui mout estoit *maumeneiz*, *Récits d'un ménestrel de Reims*, éd. Natalis de Wailly, Paris, 1876, § 416 (entre 1260—70).

Veés comment sui *malmenés*
Et con mes cors le cuir a pers,
Et si fui ja biaus et apers,

Les cinq poèmes des trois morts et des trois vifs, éd. St. Glixelli, Paris, 1914, II, 148—150, p. 71 (seconde moitié du XIIIe s., *ib.*, p. 14).

Le verbe *malmener* s'emploie souvent dans un sens figuré:

Laissiez icest complaignement,
car vos n'i conquerrez neient,
fors tant que vos me comovez
et vos meïsme *malmenez*,

Eneas, éd. J. Salverda de Grave, Bibliotheca Normannica, IV, Halle, 1892 (vers 1160[1]).

Del Saietaire ont mout parlé.
Diënt trop en sont *maumené*
De ço que si tost l'ont perdu,

Benoit de Sainte-Maure, *Le Roman de Troie*, éd. L. Constans, II, Paris, 1906 (entre 1155—60, *ib.*, VI, 190).

Empor Hector, qui jut navré,
Dont li suen erent *maumené*,
E por redelivrer les chans,
Requist triuës li reis Prians,

ib.

2877 S'il ne m'en venge, don suy ge *malmené*,

Le Roman d'Aquin ou la Conqueste de la Bretaigne par le roy Charlemaigne, éd. F. Joüon des Longrais, Nantes, 1880 (entre 1170—90, *ib.*, p. XXXIX).

Por I mesfait an fust puis isi *maumenez*
Que plus de VII anz fut fors de France jetez,

Floovant, éd. Sven Andolf, Uppsala, 1941 (fin du XIIe s., *ib.*, p. XCV).

---

[1] J. Bédier, P. Hazard, *Histoire de la littérature française illustrée*, Paris, I, p. 17.

Locrin, fait il, *mal* m'as *menei*,
2232 Del tot en tot deshonorei,
Der Münchener Brut, éd. K. Hofmann et K. Vollmöller, Halle, 1877 (seconde moitié du XIIe s., *ib.*, p. XVIII).

La reine a été convertie au christianisme. Le roi se demande:

2482 Las, qui m'a *malmene* ma fenne?
Aumeric, *La Passion sainte Catherine*, éd. F. Talbert, Paris, 1885 (première moitié du XIIIe s.[1]).

Et ont saisi entr'els mes hiretés,
Cachié m'en ont et ainsi *maumené*
10420 Que je ne puis que deus roncis mener,
Bueve de Hantone, Fassung II, éd. précitée (vers 1225).

A ce qu'il dit que chien enrage...,
6720 Maiz, combien qu'en soit *malmené*,
Si ne li fault il qu'a mengier,
Qu'il n'aura garde d'enragier,
Gace de la Buigne, *Le Roman des deduis*, éd. Åke Blomqvist, Karlshamn, 1951 (entre 1359—77).

Cf. l'art. *malmener* dans Littré.
Le verbe *malmener* se rapporte souvent aux maux causés par l'amour:

Li deus d'amor l'ot *mal menei*,
2220 De sa sajete el cors nafrei,
Der Münchener Brut, éd. K. Hofmann et K. Vollmöller, Halle, 1877 (seconde moitié du XIIe s., *ib.*, p. XVIII).

Chascuns jure et se desloie
Qu'Amours l'ont trop *mal mené*,
Gace Brulé, éd. Holger Petersen Dyggve, Helsinki, 1951, p. 224, v. 2122 (dernier quart du XIIe s., *ib.*, p. 96).

---

[1] G. Gröber, *Grundriss der rom. Philologie*, II, 1, Strassburg, 1902, p. 642.

Cors gent
A cele et beau qu'ainsi m'a *maumené*,
Gautier de Dargies, *Chansons et descorts*, éd. G. Huet, Paris, 1912, p. 18, v. 40—41 (commencement du XIIIe s., *ib.*, p. II).

1444 Car Echo, une haute dame,
L'avoit amé plus que rien nee,
E fu por lui si *mal menee*
Qu'ele li dist qu'il li donroit
1448 S'amor, ou ele se morroit,
Roman de la Rose, éd. E. Langlois, II, Paris, 1920 (entre 1225—40, *ib.*, I, p. 2).

3258 Vos avez tort de cel amant,
Qui par vos est trop *mal menez*,
ib.

30. *Malement mener.*

Dans la langue ordinaire, on a créé *malement mener* à côté de *malmener*:

12612 Mais *malement* somes *mené*
Del rei Thoas qu'il tienent pris,
Benoit de Sainte-Maure, *Le Roman de Troie*, éd. L. Constans, II, Paris, 1906 (entre 1155—60, *ib.*, VI, 190).

Et li prïeus fu tous escervelés,
Et l'abes fu en aises tous fröés.
1980 Ainc, puis que Dieus fu de la virge nés,
Ne furent moine si *malement mené*,
Les deux rédactions en vers du moniage Guillaume, éd. W. Cloetta, I, Paris, 1906 (vers 1160, *ib.*, II, Paris, 1911, p. 217).

Ancor n'ait pas II anz passez
6310 Que j'en fui *malement menez*:
Trues me manda par ses drus;
Mai malement fui deseüs,
Aimon von Varennes, *Florimont*, éd. A. Hilka, Gesellschaft für rom. Lit., 48, Göttingen, 1933 (de 1188, *ib.*, p. XCVII).

3120 Mais n'i a puint trovei d'amor
Ne de pitie ne de dulchor.
Malement est li rois *meneiz*,

Der Münchener Brut, éd. K. Hofmann et K. Vollmöller, Halle, 1877 (seconde moitié du XII[e] s., *ib.*, p. XVIII).

3152 *Malement* est li reis *meneiz*,
Quar n'est cremuz ne n'est ameiz

ib.

193 Hues Chapez l'a *malement mené*:
Arse a sa terre et son païs gasté,

La Mort Aymeri de Narbonne, éd. J. Couraye du Parc, Paris, 1884 (fin du XII[e] s., *ib.*, p. XXII).

214 Seignors, ce dit li rois, *maulemant* sui *menez*:
Floovanz mes fiz m'ai honi et vergondé,

Floovant, éd. Sven Andolf, Uppsala, 1941 (fin du XII[e] s., *ib.*, p. XCV).

1166 Quens Aymeris nos *moine malement*
Por son filluel que il par aime tant.

Guibert d'Andrenas, éd. J. Melander, Paris, 1922 (premier quart du XIII[e] s., *ib.*, p. LXVII).

3448 Se ne fuissiés si *malement menés*,
Tres bien cuidaisse, tes est ma volentés,
Que fuissiés Bueve, tres bien le resamblés,

Der festländische Bueve de Hantone, Fassung III, éd. A. Stimming, Gesellschaft für rom. Lit., 34, Dresden, 1914 (vers 1220, *ib.*, tome 42, Dresden, 1920, p. 68).

3745 Baron, dist il, *malement* sui *menés*,
Bien m'a ma dame la röyne enchanté,

ib.

Par foi, fet l'emperere, je woil tot enranment
Oïr et ta parole et ten covinnement,
Ker je croi que che soit tout par enchantement,
348 Qant tu *meinnes* mom pueple et moi si *malement*,

La Vie de saint Jean l'Évangéliste, éd. E. Westberg, Uppsala, 1943 (premier tiers du XIII[e] s., *ib.*, p. 71).

Dans tous les exemples cités, *malement mener* signifie 'traiter mal'.

31. *Malement transporter* 'traiter mal'.

D'après l'analogie de *malement mener* a été créé *malement transporter*, qui se rencontre isolément dans *Le Mistére du Viel Testament*. Isaac, trompé par son fils Jacob, dit à Ésaü

O vray Dieu, congnoistre je puis
Qu'il y a eu abusion
Pour ceste benediction;
12609 Trop suis *mallement transporté*!

Éd. James de Rothschild, II, Paris, 1879 (du XVe s.).

32. *Mener* 'traiter mal'.

Le verbe *mener* 'poursuivre, chasser' est employé tout seul, sans complément, au sens de 'traiter mal':

Tant a en monsignor Gavain
Proëce et tant puet endurer
Que cil n'i puet au lonc durer,
5775 Ains le *mainne* tant qu'il l'abat,

Raoul von Houdenc, *La Vengeance Raguidel*, éd. M. Friedwagner, Halle, 1909 (vers 1200, *ib.*, p. CLIII),

traduit 'bedrängen, verfolgen'. Le sens est en effet ici 'poursuivre, harceler', comme dans l'exemple suivant:

Si voient que mors les a près
Mené, et après mort li ver,
Par maint tans, l'esté et l'iver,

Les cinq poèmes des trois morts et des trois vifs, éd. St. Glixelli, Paris, 1914, p. 54—55, v. 24—26 (seconde moitié du XIIIe s., *ib.*, p. 14).

«la mort les a poursuivis de près, comme les chiens poursuivent de près la bête pendant la chasse». L'éditeur traduit 'serrer de près'.

Tomile de Coloigne fist il puis del chief blos
Et gehir par la gueule le pechié orguillos
498 Com il *mena* sa mere par ses granz traïsons,

Doon de la Roche, éd. P. Meyer et G. Huet, Paris, 1921 (premières années du XIIIe s., *ib.*, p. XXXVIII).

Ensi doit on, k'Amours est coustumiere
Des vrais amans *mener* jusk'au morir,

Chansons françaises du XIIIe siècle, éd. H. Petersen Dyggve, Neuphilologische Mitteilungen, XXXI, 20, v. 21—22.

Coument que soie *menés*,
Dame de haut pris,
Ja n'ert de moi desevrés
Li pensers jolis
Que j'ai d'estre fins amis,

ib., p. 35, v. 33—37.

Com cil ki *teus menés* estoit
7983 Que plus aidier ne se pooit,

Philippe Mouskés, *Chronique*, éd. de Reiffenberg, Bruxelles, 1836 (de 1240—50[1]).

Estre teus menés que dans cet exemple et l'exemple qui suit signifie 'être traité de telle façon que'.

Teus sui menés que ne sai que je di.
Amours, ai mi!

Chansons françaises du XIIIe siècle, loco cit., 17, v. 22—23.

Mener aucun tel des deux exemples suivants signifie de même 'traiter quelqu'un de telle façon':

Puis que merci ne s'apoie
En celi qui *tel mené*
M'a, je croi que saintiroie
Se prise l'avoie en hé,

ib., 26, v. 37—40.

Ire d'amors, anuis et mescheance
M'ont teil moneit, ne sai maix ke penseir,

Gace Brulé, éd. H. Petersen-Dyggve, Helsinki, 1951, p. 444, v. 1—2 (dernier quart du XIIe s., *ib.*, p. 96).

Dans cet emploi de *mener*, on a senti le besoin de renforcer le sens du verbe par l'addition d'un adverbe ou d'une expression adverbiale:

---

[1] J. Bédier et P. Hazard, *Histoire de la littérature française illustrée*, Paris, I, 77.

538 Illucques veïsez tant cop doner de branc,
Et Sarazins morir et *mener* mont *vimant*,
Floovant, éd. Sven Andolf, Uppsala, 1941 (fin du XIIe s., *ib.*, p. XCV).

Dist a Gaudisse: Mout nous va malement;
6598 Chil rois paiiens nous *maine* trop *vilment*,
Anseïs von Karthago, éd. J. Alton, Tübingen, 1892, Litt. Verein in Stuttgart, 194 (premier quart du XIIIe s., *ib.*, p. 481).

Ib. v. 5262. Cf. *mener rudement* (Littré, *mener* 13) et l'exemple suivant de Vaugelas cité par le *Dictionnaire de Trévoux*:

Les Perses *menoient rudement* la Cavalerie Thessalienne, éd. 1743, IV, 786, art. *mener*.

Forment se plaint la bele et mout s'esfroie
Et dit plorant: Amis, trop me guerroie
Por vostre amor mes maris et maistroie,
Si c'onques mès fille de roi
Ne fu *menee a tel desroi*,
Audefroi le Bastard, *Lieder und Romanzen*, éd. A. Cullmann, Halle, 1914, p. 113, strophe 2 (commencement du XIIIe s., *ib.*, p. 5).

L'éditeur traduit très bien *mener a desroi* 'misshandeln', p. 142.

33. *Mener a mal, chacier a mal* 'gâter'.

Le verbe *mener* 'poursuivre, harceler' se cache dans l'expression *mener a mal* 'gâter':

Ohi! queil est lur destineie,
1600 Mult tost l'avrai *a mal meneie*,
Der Münchener Brut, éd. K. Hofmann et K. Vollmöller, Halle, 1877 (seconde moitié du XIIe s., *ib.*, p. XVIII).

D'après l'analogie de *mener a mal*, on a créé sur le synonyme *chacier* l'expression identique *chacier a mal* 'gâter':

Mains boens hosteils nos ont *chaiciés a mal*
Et lor maris vancus outreement,

Colin Muset, *Chansons*, éd. J. Bédier, Classiques fr. du moyen âge, 7, deuxième éd., Paris, 1938, p. 36, v. 11—12 (second tiers du XIIIe s., *ib.*, p. XXXVI).

Bédier rend *chaicier a mal* par 'tracasser, tourmenter' dans le glossaire de son édition. M. Petersen Dyggve traduit mieux l'expression par 'gâter' dans *Neuphilologische Mitteilungen*, XXXIX, 298. Tobler, Lommatzsch traduisent aussi très bien 'verderben, zugrunde richten', *Altfranz. Wörterbuch*, II, 155.

34. Prov. *menar*, *malmenar*, *be menar*, *malmenamen*, v. esp. *malmenar*, it. *malmenare*.

En ancien provençal, on peut constater le même emploi de *menar* et *malmenar* au sens de 'maltraiter':

E lo borgues vi sa filha entrar
Ta *mal menada* que s'en pres a plorar:
«Jhesu Crist senher, de Betos vueil pregar,
Que vos, senher, lo volhat de mort garar!»

Daurel et Beton, éd. Paul Meyer, Paris, 1880 (fin du XIIe s., *ib.*, p. XXIX).

Dans son *Lexique roman*, IV, 190—1, Raynouard offre plusieurs exemples de *malmenar* 'maltraiter, tourmenter'. L'ancien provençal a même créé le substantif dérivé *malmenamen* 'mauvais traitement', dont Levy, *Provenzalisches Supplement-Wörterbuch*, V, 68, offre des exemples, et l'expression verbale *be menar* 'traiter bien' (*ib.*, V, 189, art. *menar* 3), qui est le contraire de *mal menar*. Cf. *mener doucement*, postérieur à *mener rudement*.

Le sens 'maltraiter, tourmenter' de *menar* représente, comme en français, un développement secondaire du sens 'poursuivre', dont Levy (V, 189, art. *menar* 2) donne des exemples. Il est fort probable qu'il s'agit, en provençal comme en français, d'une évolution autochtone, mais le manque de traités cynégétiques provençaux ne permet pas de constater si *menar* a été employé en provençal comme synonyme de *cassar*, à l'instar des synonymes *mener* et *chasser* en français.

Menar 'poursuivre, harceler' est attesté déjà dans la *Chanson de sainte Foi d'Agen*:

110 Dizer vos ei d'aqelz pagans
Quan fort *menerols* Cristians,

378 Donzeill, mija del cab no'n port,
Qe totz nos *mena a* grand *tort.*

A. Thomas et E. Hoepffner, P. Alfaric traduisent ces deux exemples de *menar* par 'traiter' dans leurs éditions, suivant Levy, qui offre la traduction 'behandeln' (V, 189, *menar* 3). Dans Levy, on trouve un second exemple de l'expression *menar a tort.*

Dans son *Glossaire roman des Chroniques rimées*, Bruxelles, 1859, art. *maumener*, p. 305, E. Gachet rappelle anc. cat., anc. esp. *malmenar* et it. *malmenare*. Alfredo Carballo Picazo offre trois exemples de *malmenar* de Gonzalo de Berceo sans chercher à en expliquer l'évolution du sens.[1] G. Baist croit à juste titre que *malmenar* est en castillan un emprunt fait au provençal.[2]

Comme it. *menare* ne se laisse pas attester comme verbe cynégétique, il est probable que it. *malmenare* est aussi un emprunt fait au provençal ou au français.

L'anc. cat. *malmenar* est donné par Aguiló[3] et Labernia.[4]

35. *Menee* 'action de poursuivre, de chasser, poursuite'.

Dans les pages précédentes, nous avons constaté l'emploi de *mener* 'poursuivre, chasser' et de *malmener* 'poursuivre, harceler' dans la langue cynégétique. Nous nous rappelons qu'à côté de *mouvoir* 'attaquer, lancer, lever' se trouvait le substantif *meute*, qui avait à l'origine le sens 'action de lancer, de lever, attaque'. Au verbe *mener* 'poursuivre, chasser' correspond de même le substantif *menee* 'action de poursuivre la bête chassée, poursuite de la bête chassée':

Cil qui la fu enz en la pree
4088 *De maint grant cerf* ot *la menee*,

Béroul, *Le Roman de Tristan*, éd. E. Muret, Classiques fr. du moyen âge, 12, Paris, 1913 (fin du XIIe s., *ib.*, p. IX).

---

[1] *Revista de filología española*, XXXVI, 102—3.

[2] *Zeitschrift für rom. Phil.*, XXXII, 429.

[3] *Diccionari Aguiló Materials lexicogràfics aplegats per* Marian Aguiló i Fuster, V, 31, Barcelona, 1924.

[4] Pere Labernia y Esteller, *Diccionari de la Llengua catalana*, Barcelona, II, 188.

Si vont chacher les cers *a la menee*,
Le Roman des Loherains, ms. 180 de l'Arsenal, 106 c. 30 (XIIe s.), cité d'après F. Bangert, *Die Tiere im altfranz. Epos*, Marburg, 1886, § 274.

Il (le cheval) fronche des narines, la geule bee;
Aiols li tient le resne estroit seree,
Ausi porte la teste en haut levee
Que li cers que on cache *a la menee*,
Quant li bracet le cacent a la ramee,
Aiol, éd. J. Normand et G. Raynaud, Paris, 1877 (entre 1205—15, *ib.*, p. XXVIII).

Les éditeurs traduisent *menee* par 'sonnerie de chasse'. La traduction de Godefroy (V, 235a) s'approche plus de la vérité mais n'est tout de même pas correcte: 'route que prend un cerf et par laquelle il mène les chasseurs qui le suivent'. Cette traduction se fonde sur une fausse conception du sens primitif et de l'évolution du sens du mot. Ce n'est pas le cerf qui mène les chasseurs, mais ce sont les chasseurs et les chiens qui mènent, c.-à-d. poursuivent, chassent le cerf.

Aussi fait-il meilleur ouyr la *menée* des chiens dans les taillis que en aucun autre lieu, Jehan du Bec, *Discours de l'antagonie du chien et du lièvre*, Paris, 1880, p. 21, Cabinet de vénerie, I (première édition de 1593).

'entendre la voix des chiens à la poursuite de la bête chassée'.

Ils presteront l'oreille, affin que ce corps de *menée* soit tout ensemble et fasse un ton tout d'un air, qui donnera beaucoup plus de plaisir au seigneur et assistants que s'ils chassoient en file, J. de Ligniville, *La Meutte et vénerie pour le lièvre*, Paris, 1848, p. 33 (du milieu du XVIIe s.).

Des survivances du sens primitif 'poursuite' de *menée* des XVIIIe—XXe siècles sont signalées p. 66—67.

36. *Menee* terme militaire.

De la langue cynégétique, *menee* a pénétré dans la langue militaire au sens de 'poursuite, charge, attaque de l'ennemi':

1454 VII milie graisles i sunent la *menee*,
Chanson de Roland (fin du XIe s.).

1671 Un cor sona molt fort a la *menee*,

Der festländische Bueve de Hantone, Fassung I, éd. A. Stimming, Dresden, 1911, Gesellschaft für rom. Lit., 25 (vers 1200, *ib.*, p. XXIX).

Cel jor i ot mainte araine sonee,
Mainte buisine, qui estoit virelee,
8988 Maint olifant, maint graile a la *menee*,

ib.

1284 A la *menee* sonerent trante graile,
Quarante cors et quinze ollifant maistre;
Paien s'en fuient, la pute gens savage,

Les Enfances Guillaume, éd. P. Henry, Paris, 1935 (premier quart du XIIIe s., *ib.*, p. XXX)

Aymeris ait sa grant jant apellee,
1314 Car soneit ot vint cors a la *menee*
Et trante grailes por la gent desfaee,

ib.

1510 A la *menee* fist soner trante grailes,
Quarante cors et quinze olifans maistres.
Paien s'adoubent, la pute gens salvaige,

ib.

37. *Menee* 'l'ensemble des chiens qui poursuivent la bête'.

Sur *menee* 'poursuite de la bête chassée' a été formée l'expression *estre avec la menee*, où *menee* a pris le sens concret de 'l'ensemble des chiens qui chassent':

Mesmement car venoit partie
8120 Des veneurs par celle partie,
Qui *avec la menee estoient*
Et de corner les baudissoient
Et leur parloient le langaige
Que bien entendent li chien saige,

Gace de la Buigne, *Le Roman des deduis*, éd. Åke Blomqvist, Karlshamn, 1951 (entre 1359—77).

Le sens 'ensemble des chiens qui chassent' est corroboré par le synonyme *meute* donné par les manuscrits *JST*; cf. ci-dessus, p. 26 ss.

Le sens 'poursuite des chiens' est aussi à la base des expressions *suivre la menee, suivre par la menee, se mettre a la menee, chevaucher* (*la*) *menee, aller la menee*:

Et *sieu la menee* touz tens,
Et chasce et corne cler et haut
268 Que retantisse li bos haut
Et les valees en bondissent,
Car li chien mout c'en esbaudissent,

La Chace dou cerf, éd. G. Tilander, Studier i modern språkvetenskap, XIV, p. 71 (seconde moitié du XIIIe s., *ib.*, p. 52).

296 Si corne com j'ai devisé,
Et *sieu* tot adés *la menee*,
Et gaite bien que obliee
N'i soit ne brisiee ne fraite,

ib.

Sa menée doit bien *suir*
Et tousjours le cerf poursuir
Le mieux et plustost qu'il poura,

Hardouin de Fontaines Guérin, *Le Trésor de vénerie*, éd. J. Pichon, Paris, 1855, p. 43 (de 1394).

Et en *poursuient sa menée*
Doit des rainsiaux faire brisée,
Et, en brisant, jetter à terre
Aucuns en poursuiant son erre,

ib.

Le veneur, soit frès ou lassé,
Doit tousjours *suir sa menée*
Et en courant de rendonnée
Doit ausi sa brisée faire,

ib., p. 44—45.

Quant aux Cerfs et autres bestes legeres, les piqueurs doiuent tousiours *suyure les Chiens par la menee* où ils vont sans s'escarter ne croiser, de peur de lancer le change et pour releuer les deffaux, n'approchant de la meute de plus prés que de cinquante pas, J. du Fouilloux, *La Vénerie*, Angers, 1844, fol. 42 (première éd. de 1561).

Le veneur qui pique et passe partout où fuit l'animal et s'en vont les

chiens, *suit par la menée*, E. et L. Bellier de Villiers, *Le Langage de la vénerie*, Paris, 1904, p. 189.

Et s'il voit le cerf, il le doit forhuer, comme j'ay dit, et demourer illec tout coy, et lessier passer tous ses chiens, et lors verra il quieulz chiens vendront devant; et quant ilz seront tous passez, il *se* doit *metre à la menée* et corner et huer et resbauldir ses chiens, Gaston Phébus, *La Chasse*, éd. J. Lavallée, Paris, 1854, p. 180 (entre 1387—91).

Se mettre à la menee 'se mettre auec les Chiens à corner', Glossaire à la fin des éditions de du Fouilloux depuis celle de 1573.

Donc doit le veneur, quant tous les chiens seront passés, se mettre à *chevauchier menée* cueue et cueue de ses chiens; quar c'est le droit de bon veneur de tousjours *chevaucher menée* par là où il le pourra fere par trop de raysons. Quar s'il *chevauche* touzjours *menée*, et est avec ses chiens, il sara la où ses chiens faudront et jusques où ilz aront chassié. Et donc les puet-il aidier à faire redressier le cerf; et sara les quieulz chiens sont les mieulz requerans, et rechassans, et ressentans, et redressans, et les plus roides, et les meilleurs, et les plus puissans, et les plus foysonnant, et les plus sages; et s'il n'estoit avecques eulz, il n'en sauroit rien; ne aussi ne sauroit il requerir son cerf; quar il ne sauroit là où ses chiens l'aroient failli; mes pour ce que aucunefois on ne puet mie *chevaucher menée* ou par montainhes ou par croullières ou betumières que on apelle graves en Gascoinhe, ou par autres maulz païs. Et lors, quant il ne puet *chevauchier la menée*, il doit prendre avantaiges, le plus près de ses chiens qu'il pourra, à venir au par devant de ses chiens touzjours au dessous du vent, Gaston Phébus, *La Chasse*, éd. J. Lavallée, Paris, 1854, p. 179—80 (entre 1387—91).

Et puis quant tous les chiens seront devant, il se mettra à *chevauchier menée* après les chiens et huera et cornera de la plus grant et forte alaine qu'il pourra, *ib.*, p. 7.

Et aussi les chiens n'en pevent mie si bien assentir comme ilz font parmi les fourz, ne se pevent si bien tenir à routes, quar quant les chiens chassent parmi les fourz, ils *vont* tousjours *la menée* par où le cerf va, *ib.*, p. 186.

Les expressions *suivre (par) la menee*, *se mettre a la menee*, *chevaucher (la) menee*, *aller la menee*, *chasser menee* signifient 'suivre les chiens qui poursuivent la bête chassée' ou, comme j'ai dit dans mes *Glanures lexicographiques*, p. 168, et dans mon édition de la *Chace dou cerf*, p. 94, 'suivre de très près les chiens chassants partout où ils iront'. Dans ces expressions, *menee* a été comprise 'route, voie de la bête chassée', sens concret souligné et corroboré par l'expression synonyme *chasser routes* des exemples suivants:

Et quant il hara descouplé ses chienz, encore loe je qu'il *chasse menee* atout son limier einsi comme le tret d'une arbaleste, quar aucune fois

autres cerfs et biches peuent bien estre ou meisme pays, et les chienz les pourroyent bien acuillir, pour ce doit il *chassier routes* atout son limier, Phébus, *op. cit.*, ms. 619 de la Bibl. nat. de Paris, fol. 58v°; éd. J. Lavallée, p. 156, qui saute *routes.*

Et le doit tenir court; et quant hon ara leissié courre, encore le doit fere suyr une piesse *menee* et *chassier routes*, *ib.*, fol. 66.

Cf. aussi l'exemple suivant:

Et s'il voit que ce soit son droit, il doit forhuer et corner chasse et leissier passer touz les chienz qui le chasseront et puis se mettre aprés et *chevauchier menee*, c'est a dire par ou les chienz et le cerf vont, *ib.*, fol. 65.

Les expressions *suivre la menée*, *être à la menée* sont encore en vogue aux XVIIIe—XXe siècles. On en trouve des exemples p. 63—4.

38. *Menee* 'route, voie de la bête chassée'.

Le sens 'route, voie' de *menee* que nous venons de constater, saute aux yeux dans les exemples suivants:

S'ariere retorner te dois
276 Toute la *menee*, c'est drois,
A la requeste deus menees[1]
Doivent estre par toi cornees,
La Chace dou cerf, éd. G. Tilander, Studier i modern språkvetenskap, XIV, p. 71 (seconde moitié du XIIIe s., *ib.*, p. 52).

Quant li serf as bises aront
Alé, bien c'en apercevront
Li millor chien et li plus baut.
488 Chacier ne vauront, ce ne faut,
Ainz compisseront la *menee*,
ib.

Donc quant il orra aucuns chassier et ces sages chiens demourer, il puet bien savoir que c'est le change. Mais quand nul ne crie plus avant, c'est une reuse ou estourse. Donc doit il trere arrière par là où il est venu chassant, et metre ses chiens devant luy, et prendre tours et essain le plus près qu'il pourra de la *menée* ou d'une part ou d'autre...; touzjours

[1] Sur le sens de *menees* de ce vers, voir p. 69.

les tours et essains le plus près qu'il pourra de sa *menée*; quar un cerf pourroit bien demourer entre son tour et la *menée* par où il est venu chassant, Gaston Phébus, *La Chasse*, p. 180 (entre 1387—91).

Et alors pourroyent outrepasser les routes, s'ils estoyent pressez des piqueurs: ou bien bouteroyent le change: ce qu'ils ne feroyent pas si aysement dedans les forts: parce qu'ils suyuent tousiours la *route et menee par où le Cerf va*, et ne se peuuent escarter d'vn costé ne d'autre: car ils ont peur de perdre les erres par où le Cerf fuyt: qui est la cause pourquoy on ne se doit plustost donner garde du change dedans les fustayes que dedans les tailles, J. du Fouilloux, *La Vénerie*, Angers, 1844, fol. 45 (première éd. de 1561, qui offre: on se doit).

Plus, il faut entendre qu'il y a grande difference de deffaire les ruzes entre les forests, et les campagnes: parce que dedans les forests il faut faire les cernes plus pres de la *menée* où le Cerf aura fait sa ruze, et les plus estroits qu'on pourra, *ib.*, fol. 45v°.

C'est sur cet exemple que se fonde la traduction 'le lieu où le Cerf faict sa Ruze' du glossaire imprimé à la fin des éditions de du Fouilloux à partir de celle de 1573 et à la fin de l'édition de Cl. Gauchet, *Le Plaisir des champs*, 1583. Cette traduction est fausse. La *menee* indique la route, la voie du cerf poursuivi. Le cerf peut évidemment faire des ruses dans une partie de la *menee*, mais toute la *menee* ne peut pas indiquer le lieu limité où le cerf fait ou a fait ses ruses.

A l'heure doiuent ramener leurs Chiens au commancement de leur deffaut, et les mettre sur la *menée et erres par où ils sont venus*, les faisant requester, en parlant à eux, et les resiouyssant, tant de la bouche que de la Trompe, *ib.*

Menée 'the direct, or outright course of a flying Deere', R. Cotgrave, *A Dictionarie of the French and English Tongues*, London, 1611.

Menée 'l'endroit par lequel les chiens chassent le gibier. Ainsi la menée est une meute en mouvement, et surtout l'endroit où elle passe', J. Lavallée, *Technologie cynégétique*, Paris, 1863, p. 120.

Nous avons signalé déjà que la traduction de Godefroy, citée à la p. 58, se fonde sur une fausse conception du sens primitif et de l'évolution du sens du mot.

Le sens 'route, voie' de *menée* est signalé par plusieurs auteurs cynégétiques des XVIIIe—XXe siècles:

Menée, en terme de Venerie, est encore la droite route du Cerf fuyant; et on dit *suivre la Menée*, *être toûjours à la Menée*, *L'Art de toute sorte de chasse et de pêche*, Lyon, 1730, II, p. 366; Langlois, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1739, p. 124; *Dictionnaire de Trévoux*, Paris, 1743, IV,

785a; [Delisle de Sales,] *Dictionnaire théorique et pratique de chasse et de pêche*, Paris, 1769, II, p. 163; [Fr. Lacombe,] *Dictionnaire de toutes les espèces de chasses*, Paris, l'an 3 (1795), p. 322b; J.-J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834, p. 512b; L. Bertrand, *Dictionnaire des forêts et des chasses*, Paris, 1846, p. 301a; Massé, *Dictionnaire portatif des eaux et forêts*, Paris, 1766, II, p. 53, qui supprime la fin à partir de: et on dit...

On appelle, en Venerie, *menée*, la droite route d'un animal, [Goury de Champgrand,] *Almanach du chasseur*, Paris, 1773, p. 172.

Menée, suivre la menée, être à la menée d'un cerf, c'est prendre la route qu'il suit en fuyant, Jourdain, *Traité général des chasses à courre et à tir*, Paris, 1822, II, p. 295.

Menée. Route suivie par la bête chassée. *Suivre la menée*, c'est prendre le chemin qu'elle a pris, E. Blaze, *Le Chasseur au chien courant*, Paris, 1838, II, p. 424.

Le terme *menée* signifie également tous lieux, au bois, en plaine, où les chiens sont passés bien chassants sur la voie.

Les chiens d'une meute ne tiennent pas tous également la voie, ce sont les plus vites et les plus droits qui chassent réellement, les autres ne font qu'*être à la menée*, suivre les premiers, E. et L. Bellier de Villiers, *Le Langage de la vénerie*, Paris, 1904, p. 189.

D'après les deux auteurs cités en dernier lieu, l'expression *être à la menée* aurait pris de leur temps un sens spécial, se rapportant aux chiens moins rapides qui suivent les autres, qui se laissent mener par les autres. A. Pairault, *Nouveau Dictionnaire des chasses*, Paris, 1885, p. 294, dit à juste titre que *menee* 'route du cerf' et *suivre la menée, être à la menée d'un cerf* 'prendre la route qu'il suit en fuyant' sont de vieux termes que l'on employait autrefois.

39. *Menee* 'cri des chiens'.

Dans *Modus*, on rencontre l'expression *doubler sa menee* en parlant du limier qui suit les traces du cerf. A l'origine *doubler sa menee* veut dire 'ranimer sa poursuite', et *menee* y conserve son sens primitif 'action de poursuivre', mais, comme le chien qui poursuit le gibier s'efforce toujours de crier, on a faussement interprété l'expression 'augmenter de voix ou de cris', attribuant à *menee* le sens de 'voix ou gueule du chien':

Qui veult adroit lessier courre a cerf, si prengne garde que le cerf de quoi il sieut s'en voist de son limier, et ce saras tu, comme autre fois t'ay dit, se le limier *double sa menee, c'est a dire se il s'efforce de crier* et que il tire plus fort que il ne fesoit, *Modus*, *21*, 5—10 (entre 1354—76).

Modus se sert aussi de l'expression synonyme *grossoier sa menee* 'redoubler de gorge':

Et se il est en païs, thes chiens le trouveront. Et se tu les os abaier ou *grossoier leur menee*, c'est signe que i l'aront trouvé, *ib.*, 45, 30—33.

L'expression *doubler la menee* a été empruntée par l'anglais:

And if eny of þe forsaid houndes retreue hym as þat men may wit and here it be the *doubelyng of theire mene*, *Master of Game*, éd. Wm. A. et F. Baillie-Grohman, London, 1904, p. 97 (de 1405, *ib.*, p. XXII).

«And if any of the aforesaid hounds retrieve him so that men may know and hear it by the doubling of their menee».

On a dit plus tard *doubler sa gueule*, *doubler* ou *redoubler son aboi*, *ses cris*, *sa* (*la*) *voix*, *redoubler de gorge*[1].

L'exemple du *Roman de Tristan* de Béroul (*De maint grant cerf ot la menee*) et celui du *Discours de l'antagonie du chien et du lièvre* de Jehan du Bec (*ouyr la menée des chiens*), cités p. 57 et 58, sont à comprendre 'entendre la poursuite du cerf par le cri des chiens'. Ces deux exemples montrent aussi de quelle façon a pu se produire l'évolution de sens 'poursuite' > >'cri, voix du chien'.

Le nouveau sens 'voix, cri' s'est bien enraciné dans la langue et s'observe fréquemment. De nos jours, c'est le sens général du mot:

Lors quand le change saut, le veneur doit escouter quelz chiens chassent; quar le bon veneur doit connoistre et entendre les *gueles et menées* de ses chiens, especialement des bons et saiges, Gaston Phébus, *La Chasse*, éd. J. Lavallée, Paris, 1854, p. 188 (entre 1387—91).

Sagement je chassois, sans faire aucune faute,
Avec une *menée* agreable et bien *haute*,

Guillaume du Sable, *La Muse chasseresse*, éd. P. Lacroix et E. Jullien, Paris, 1884, Cabinet de vénerie, VIII, p. 33 (première éd. de 1611).

Pour bien secourrir les chiens en fort et en foible[2], le bon veneur doit cognoistre la voix de tous ses chiens. S'il ne peut de tous, pour le moins qu'il entende la *voix ou menée* des chiens excellents et de secours, affin

[1] Voir sur ces expressions *Studia Neophilologica*, XXIV, 34—7.

[2] Sur cet emploi de *foible*, voir mes *Glanures lexicographiques*, p. 109—10.

que, s'il ne voit les chiens, lors qu'ils demeurent, il entende ceux qui sont à la teste de la meutte; car il n'est possible de travailler avec jugement asseuré, si l'on ne voit ou *entend par la menée* quel chien est le premier, affin de se reigler selon les desordres ou difficultez de chasse; et pour mon particulier, si je ne cognois les chiens à la voix, je crois estre incapable de les secourrir. C'est pourquoy je suis exact à entendre leurs voix, J. de Ligniville, *La Meutte et vénerie pour le cerf*, I, Paris, 1947, p. 100 (du milieu du XVII[e] s.).

Menée belle; c'est dire qu'vn chien a la voix belle, R. de Salnove, *La Vénerie royale*, Niort, 1888, p. 247 (première éd. de 1655); *L'Art de toute sorte de chasse et de pêche*, Lyon, 1730, II, p. 366, qui écrit: voye belle.

Menée, c'est pour dire qu'un Chien a bonne gorge et la voix hautaine, et bonne grace; ce terme est plus connu en Normandie qu'ailleurs, [J. de Seré des Rieux,] *Les Dons des enfans de Latone*, Paris, 1734, p. 286.

Menée belle, c'est-à-dire qu'un Chien a la voie belle, et chasse de bonne grace, Langlois, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1739, p. 124.

Menée, *belle menée*, se dit des chiens courans qui ont une grosse voix quand ils chassent et des Limiers quand ils crient sur les voyes de la Bête qu'ils suivent, [Gaffet de la Briffardière,] *Nouveau Traité de vénerie*, Paris, 1750, p. 206 (première éd. de 1742).

Il a *une belle menée*, le chien qui s'en va rondement et renouvelant de cris sur la voie, E. et L. Bellier de Villiers, *Le Langage de la vénerie*, Paris, 1904, p. 189.

Dans plusieurs auteurs cynégétiques, *belle menée* se rapporte et à la voix du chien et à sa façon de bien poursuivre la bête chassée, indiquant que le chien chasse droit sans s'écarter de la voie, c.-à-d. que sa poursuite est bonne. Ces deux définitions reflètent clairement le sens primitif 'action de poursuivre, poursuite' de *menée*:

Menée, *belle menée*. Cela se dit d'un chien qui chasse droit, et qui crie admirablement bien, Le Verrier de la Conterie, *L'Ecole de la chasse aux chiens courans*, Rouen, 1763, p. 369.

Menée, un Chien a une *belle menée*, c'est-à-dire, chasse droit et crie bien, Goury de Champgrand, *Traité de vénerie, et de chasses*, Paris, 1769, p. 197.

Menée. On dit: voilà un chien qui a une *belle menée*, lorsqu'il crie bien et est juste à la voie, Desgraviers, *Essai de vénerie*, Paris, 1810, p. 210; [Rousselon,] *Traité des chiens de chasse*, Paris, vers 1835, p. 190; E. Le Masson, *Nouvelle Vénerie normande*, Avranches, 1841, p. 340.

Un chien a la *menée belle*, une *belle menée*, quand il chasse droit et crie bien, J.-J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834, p. 512b; L. Bertrand, *Dictionnaire des forêts et des chasses*, Paris, 1846, p. 301a.

Un chien a la *menée belle* quand il ne s'écarte point des voies, et qu'il

crie en conscience, à dire d'experts, E. Blaze, *Le Chasseur au chien courant*, Paris, 1838, II, p. 424—5.

Un chien *est de belle menée*, il *a la menée belle*, quand il chasse parfaitement droit, sans s'écarter jamais de la voie, de Lage de Chaillou, *Nouveau Traité des chasses à courre et à tir*, Paris, [1869,] II, p. 429.

Menée. On ne l'emploie plus, maintenant, que pour dire qu'un chien chasse bien, et qu'il a une belle gorge. *Ce chien a une belle menée*, A. Pairault, *Nouveau Dictionnaire des chasses*, Paris, 1885, p. 295.

Menée. Un chien a une *belle menée* quand il chasse droit devant lui, suivant bien la voie, sans s'en écarter, *La Chasse moderne*, Larousse, Paris, [1900,] p. 677.

Menée. — *Un chien a une belle menée* quand il ne s'écarte pas de la voie de l'animal poursuivi et qu'il crie bien, G. Lanorville, *Les Chasses du sanglier*, Paris, 1925, p. 287.

Les définitions citées ci-dessus renferment et le sens primitif 'action de poursuivre, poursuite' et le sens secondaire 'voix du chien'. Exceptionnellement un auteur cite seulement le premier sens:

Un chien a la *menée belle*, quand il ne s'écarte jamais des voies de la bête, Jourdain, *Traité général des chasses à courre et à tir*, Paris, 1822, II, p. 295.

Cf. ce que disent Delisle de Sales et Fr. Lacombe de l'expression *avoir la menée belle*:

On dit un Chien *a la menée belle*: *menée* dans ce sens signifie *voie*, [Delisle de Sales,] *Dictionnaire théorique et pratique de chasse et de pêche*, Paris, 1769, II, p. 163; [Fr. Lacombe,] *Dictionnaire de toutes les espèces de chasses*, Paris, l'an 3 (1795), p. 322b.

Remarquez aussi la graphie *voie* pour *voix* (p. 66) dans l'*Art de toute sorte de chasse et de pêche* et Langlois.

40. *Menee* 'cri des hommes'.

Nous avons vu que *menee*, qui à l'origine avait le sens de 'action de poursuivre, poursuite', en est venu à signifier 'voix, cri des chiens'. Ce dernier sens a eu tout naturellement pour conséquence, par voie d'analogie, l'emploi du mot pour indiquer le cri des hommes. On rencontre sporadiquement ce sens:

Grant eirre en vient a la bataille,
Que mout ert grant e perillose
E d'ambedous parz damajose.

Granz huz i a e granz *menees*
E sor heaumes granz cous d'espees,

Benoit de Sainte-Maure, *Le Roman de Troie*, éd. L. Constans, III, Paris, 1907 (entre 1155—60, *ib.*, VI, 190).

L'éditeur traduit *menee* dans son glossaire 'charge, attaque', qui peut être le sens ici (voir p. 58—9). Il est aussi possible que le mot signifie ici 'fanfare' (voir p. 72—3). La juxtaposition avec *hu* confirme cependant l'interprétation 'cri'.

Fol est ky se teroit
Si larron la meson enteroit.
Leuez dont *la menée*
Par confession *sor* peché,

Nicole Bozon, *Les Proverbes de bon enseignement*, éd. A. Chr. Thorn, Lund, 1921 (Lunds Universitets Årsskrift, N. F., Avd. 1, Bd 17, N:r 4, p. 44—5 (fin du XIII[e] s., *ib.*, p. XIV).

Ce proverbe est une paraphrase d'un psaume: Si fures intrassent ad te, si latrones per noctem quomodo conticuisses? Inimicos uentilabimus cornu ait Psal. Le proverbe veut dire qu'on doit chasser le péché par la confession, de même qu'on poursuit les larrons en criant et cornant (cornu).

Fouke et ses compagnons sont attaqués par des chevaliers. Ils se défendent bravement, mais, comme grand nombre de gens survinrent pour aider les agresseurs, Fouke et ses amis se virent forcés de s'enfuir:

Fouke e ces compaignons ferirent les destrers des esperouns e fuyrent. Les gentz par tut *leverent la menee sur* eux e les pursywyrent ou *menee* par tut. A tant entrerent en une veye e ne vyrent qe un *lever la menee ou un corn*. Un de la compaignie le fery par mi le corps de un quarel. A tant lessa *le cri e la menee*, *Fouke Fitz Warin*, *Roman du XIV[e] siècle*, éd. L. Brandin, Paris, 1930, p. 39, 6—12, Classiques fr. du moyen âge, 63; éd. Fr. Michel, Paris, 1840, p. 44—5.

Le dernier exemple est donné par Godefroy, V, 235a, qui traduit 'cri, huée'. *Lever menee sur* signifie 'crier après'. L'expression *ou un corn* «avec un cor» rend évident que cette *menee* pouvait se faire aussi en sonnant d'un cor. La dernière phrase du passage parle cependant de *cri et menee* comme synonymes.

41. *Menee* 'sonnerie' dans la langue cynégétique.

On sonne souvent du cor en chassant pour animer les chiens et avertir les compagnons. Au moment de laisser courre les chiens après la bête lancée, on sonne le laisser-courre. Quand le cerf va à l'eau ou bat l'eau, comme disent les chasseurs, on sonne l'eau, quand il est aux abois, on sonne l'hallali et quand la chasse est finie, on sonne la retraite. Quand on sonnait pendant la poursuite, la *menée*, de la bête, on disait au moyen âge *corner menee*, expression qui se rencontre déjà dans la *Chace dou cerf* et la *Vénerie de Twity*:

A la requeste deus *menees*
278 Doivent estre par toi *cornees*,
La Chace dou cerf, éd. G. Tilander, Studier i modern språkvetenskap, XIV, p. 71 (seconde moitié du XIIIe s., *ib.*, p. 52).

Biau parole aus chiens, ce te di,
Tant qu'il l'aient bien acoilli,
Et puis pence de bien chacier
256 Du cor, car il i a mestier,
Et tes trois *menees feras*
Trestot au mieus que tu porras,
ib.

Et des rainsiaus brise en courant
272 Quant la *menee* vas *gitant*[1]
Et aus voies passer ausi,
ib.

Il (le lièvre) porte gresce e crote e rounge, e ceo ne fet nule beste en ceste tere for qe ly. E a la fiez est il madle, et a la fiez est il femele, e par cele encheson hom ne poet nient *corneer menee* de ly ausy cum l'en fet des autres bestes, cum de cerf e de sengler e de lou. E si il fust tut dis

---

[1] Dans le gloss. de l'édition, je traduis *giter la menee* 'proférer, en sonnant du cor, la fanfare dite *menee*', et pour l'emploi de *geter* je compare *geter un cri, un soupir, un ris, une voix*, La Curne de Sainte Palaye, art. *getter* 2 et 3, Littré, *jeter* 26, et Godefroy, X, 42, art. *jeter*. Remarquez encore: Tiecelin (le corbeau) entent la losenge, Euvre le bec, si *jete un bret*, *Roman de Renart*, éd. E. Martin, I, Strasbourg, 1882, II, 928—9. Luxure fut de l'autre part, Qui en *regeta son brocart*, Gace de la Buigne, *Le Roman des deduis*, éd. Åke Blomqvist, Karlshamn, 1951, 2793—4. Je *jetterais* parfois *des exclamations* d'étonnement si je ne craignais pas de paraître ridicule, Jean de la Brète, *Mon Oncle et mon curé*, éd. Nelson, Paris, 1931, p. 139.

madle, cum il est a la fiez madle e a la fiez femele, hom poeit *corneer menee* de ly ausy cum des autres bestes, cum de cerf e de sengler, e de lou, *Vénerie de Twity*, ms. 8336 de l'ancienne collection Phillipps de Cheltenham (premier quart du XIVe s.).

Ore est il a saver de quantz des bestes deit hom *corneer menee*?

Vous devez *corneer menee* de treis madles e de une femele, ceo est du cerf e du sengler e del lou e de la lowe, *ib*.

On sonnait parfois la *menee*, la chasse terminée, quand on retournait à la maison:

Mout tarja poi après, ce cuit,
Quant li veneor, li archier
Qui alerent hui main chacier,
Et li chevalier, por esbatre,
Ou par trois chemins ou par quatre
Repairent, *fesant* lor *menees*,
Grant plenté de bestes troussees
Chevriex, biches, et cers de cresse.
Quant la noise des cors apresse,
Et cil qui portent les forchiez[1]
Ou il ont mises lor daintiez,
Et cil as cors de cerf ramuz,
Lors n'i remest granz ne menuz,
Es pavellons, qui ne s'en isse
Encontre ciaus qui mainte bische
Orent, le jor, tolu la vie,

Jean Renart, *Le Roman de la Rose*, éd. Rita Lejeune, Paris, 1935 (de 1212—13, *ib*., p. XIII).

Et quant de l'ostel seroiz pres,
Si soiez de *corner* engrés
Deus menees. Cil qui t'orront
Et lié et joiant en seront,

La Chace dou cerf, éd. G. Tilander, Studier i modern språkvetenskap, XIV, p. 76 (seconde moitié du XIIIe s., *ib*., p. 52).

---

[1] Pour le sens de *forchié*, voir le glossaire de *Modus*, art. *fourchié*, et mes *Glanures lexicographiques*, Lund, 1932, art. *forchié*. Ajoutons aux exemples que j'y cite: Sovent alot chacier Paris En la forest de Beletis; E cil qui aler i voleient Sauvagine mout i preneient, Quar tote en ert la forest pleine. Sovent en aveit dame Heleine Longes, lardez o les daintiez, Cimiers e hanches e *forchiez*, Benoit de Sainte-Maure, *Le Roman de Troie*, III, Paris, 1907, v. 14963—70 (entre 1155—60, *ib*., VI, p. 190). Le sens de *forchié* est ici 'les bons morceaux retirés du cerf et pendus à la branche fourchue'. L'éditeur traduit à tort 'cuisse d'une grosse pièce de gibier'.

Fr. Borchert, *Die Jagd in der altfranzösischen Literatur*, Göttingen, 1909, p. 38, rappelle que dans *Ipomedon,* écrit entre 1212 et 1214, le héros rentre avec *menee* (v. 3482).

On sonnait parfois la *menee* devant la porte de la maison:

La teste serra porté a l'ostel devant le Seygnour, e le queor e la couwe e le gargylloun sour une fourchete. E la *menee* deit estre *cornee a l'uys de la sale* quant il est porté a l'oustel, *Vénerie de Twity*, ms. 8336 de l'ancienne collection Phillipps de Cheltenham (du premier quart du XIIIe s.).

Por ce est drois que il i paire
Que li cerf sont pris qu'il aporte.
La *menee rent a la porte,*
U sages est, de tel deduit,
Que cascuns s'en jue et deduit,

Hunbaut, éd. H. Breuer, Dresden, 1914, Gesellschaft für rom. Lit., 35 (écrit en picard, du XIIIe s.).

And þe maister of þe game and þe sergeaunt and þe yemen at hors shuld commen home and *blowe þe meene att þe halle door or at celer dore* as y shal þon deuyse. First þe maister or who so is grettest next hym shalle begynne and blowe III mote allone and at þe first moot þe remanaunte of þe forsaid shuld blowe with hym and be ware þat noon blow lenger þat oþer, *Master of Game*, éd. Wm. A et F. Baillie-Grohman, London, 1904, p. 101 (de 1405, *ib*., p. XXII).

And the Master of the Game and the sergeant and the yeoman at horse should come home and *blow the menee at the hall door or at the cellar door* as I shall devise. First the master, or whoso is greatest next him, shall begin and blow three motes alone; and at the first mote the remnant of the aforesaid should blow with him, and beware that none blow longer than another.

Jérôme Pichon signale ce qui suit:

Guillaume Prynne, dans ses *Antiquæ Constitutiones regni Angliæ*, etc. (Lond., 1672, p. 571 et 672), rapporte deux actes, en date des vingt et unième et vingt-quatrième années d'Édouard Ier (1293 et 1296), desquels il résulte que le Roi Henri III (mort en 1272) avoit, par une charte confirmée dans la suite par son fils Édouard Ier, donné à *Dieu*, à l'église de Saint-Pierre, à l'abbé de Westminster et ses successeurs, à perpétuité, huit daims à prendre chaque année dans la forêt de Windsor, aux dépens du Roi, par les mains du constable du château royal de Windsor. Le constable devoit faire apporter la venaison (les huit daims) devant le

grand-autel de Saint-Pierre de Westminster, et là les veneurs qui l'avoient apportée devoient faire deux *menées*, éd. de Hardouin de Fontaines Guérin, *Le Trésor de Vénerie*, Paris, 1855, p. 93.

Ce fait pittoresque est signalé aussi par J. Lavallée, *Technologie cynégétique*, Paris, 1863, p. 120, et par Wm. A et F. Baillie-Grohman, *Master of Game*, London, 1904, p. 177.

Meneia 'blast of a horn' (de 1296), J. H. Baxter, Ch. Johnson, *Medieval Latin Word-List*, Oxford, 1934, p. 263, exemple donné aussi par du Cange, art. *meneia*, et tiré de l'acte de 1296, vingt-quatrième année du règne d'Édouard Ier, que signale Pichon.

Hardouin de Fontaines Guérin recommande de sonner une *menee* à la quête:

> Se du corner voulés savoir,
> Cornés de Chasse une alenée
> Et de Queste une autre *menée*,
>
> *Le Trésor de vénerie*, éd. J. Pichon, Paris, 1855, p. 16 (écrit en 1394).

Employé à différentes occasions de la chasse, comme cela ressort de l'exposé précédent, *menée* en est venu à signifier d'une façon générale 'sonnerie de cors':

La *menée*, c'est le délicieux tapage des chiens et des trompes, E. et L. Bellier de Villiers, *Le Langage de la vénerie*, Paris, 1904, p. 189.

42. *Menee* 'sonnerie' dans la langue militaire.

De la langue cynégétique, *menee*, dans le sens général 'sonnerie', a pénétré dans la langue ordinaire, notamment la langue militaire:

> Sunent cez greisles, les voiz en sunt mult cleres;
> De l'olifan haltes sunt les *menees*,
>
> *Chanson de Roland*, éd. J. Bédier (fin du XIe s.).

Dans le glossaire de l'édition, M. Lucien Foulet traduit prudemment 'sonnerie qui accompagne la poursuite d'une bête chassée, ou (par extension) d'une troupe ennemie'. M. Foulet attribue le même sens au v. 1454, où *menee* peut très bien avoir le sens antérieur 'attaque, charge', comme nous l'avons supposé à la page 58.

Trente corns *cornerent* al piu une *menee*
492 Set C homes vnt la garde montee,

La Chançun de Guillelme, éd. H. Suchier, Halle, 1911, Bibliotheca Normannica, VIII, p. 106 (vers 1120, *ib.*, p. XXX).

L'éditeur traduit très bien 'Hornsignal' dans le glossaire, Nancy V. Iseley, Chapel Hill, 1952, de même 'signal of a horn' et Duncan McMillan Paris, 1951, Soc. des anciens textes, 'sonnerie d'alerte'.

Car j'avoie ore cevauciet
225 Parmi ceste foriest ramée,
S'oÿ ceens mout grant *menée*
Des cors, des trompes, des buisinnes,

Jehan de le Mote, *Li Regret Guillaume*, éd. Aug. Scheler, Louvain, 1882, p. 8 (du XIVe s.).

Et cil refu amanevis,
Qui le cor sone, ce m'est vis...
5400 Trestout li plus lontain qui sont
Desci a IIII grant louees
En ont öies les *menees*.
Or seivent bien sans nule faille
Que es landes avra bataille,

Jehan, *Les Mervelles de Rigomer*, éd. W. Foerster, Dresden, 1908, Gesellschaft für rom. Lit., 19 (du XIIIe s.).

Dans le glossaire de l'édition, tome II, Dresden, 1915, p. 263, le mot *menee* est traduit 'der gedehnte Ton des Horns'. Les exemples de l'expression *a la menee* de Bueve de Hantone cités ci-dessus à la page 59 sont traduits de même 'langgezogner Ton', et M. P. Henry rend les exemples de *a la menee* des *Enfances Guillaume* par 'à longue haleine'. Nous avons montré (p. 58—59) que *a la menee* veut dire 'à la charge, à l'attaque'. Les traductions 'langgezogner Ton', 'gedehnter Ton' et 'à longue haleine' proviennent de Godefroy: 'un ou plusieurs sons de la trompe ou corne; son que l'on *menait* long, qu'on filait, une très longue note, ce qu'on appelle en musique une *tenue*' (V, 234c). Sous cette définition, Godefroy offre plusieurs exemples, dont quelques-uns sont à comprendre 'attaque, charge'. Deux des derniers, cités ci-dessus, se rapportent à l'emploi cynégétique de *menee*. La définition de Godefroy se fonde sur celle de

Jérôme Pichon, qui, comme je l'ai annoncé dans le glossaire de *Modus* et dans mon édition de la *Chace dou cerf*, p. 93—94, art. *menee*, où j'ai brièvement exposé les sens de *menee*, a étudié le mot dans son édition du *Trésor de vénerie* de Hardouin de Fontaines Guérin, p. 90—96.

Pichon, qui y confond malheureusement *menee*<minata et *maisnee*< <mansionata dit cependant comme d'habitude bien des choses sensées. Il est à présumer, cependant, que Pichon fait fausse route quand, pour mettre *menee* en rapport avec le verbe *mener*, il suppose que «la menee étoit un son qu'on *menoit* long, qu'on *filoit*, un très-long mot, ce qu'on appelle en musique une *tenue*» (p. 95), alléguant un vers du *Trésor de vénerie*, où *mener long* signifie, d'après Pichon, 'pousser un son très long, un son filé'. Si un chasseur s'est égaré dans le bois, il doit, pour retrouver ses compagnons, corner de cette façon:

Et ainsi que le forestier
Iuppe, quant il en est mestier,
Deux fois Hou Hou court d'une alaine
Et d'une autre un Hou que *long mainne*,
p. 25.

Long peut être adverbe au sens de 'loin' (plusieurs ex. Godefroy, *loin*, V, 20b) et *mener long* ne veut-il pas dire 'qui mène loin, qui s'entend de très loin'?

L'interprétation de Pichon a été acceptée, outre par Godefroy et un grand nombre d'autres romanistes, par A. Pairault, *Nouveau Dictionnaire des chasses*, Paris, 1885, art. *menée*: 'note tenue et prolongée', mais J. Lavallée, *Technologie cynégétique*, Paris, 1863, p. 120, la met en doute et, à ce qu'il paraît, à juste titre: «On suppose que la menée est une note tenue. Pour mon compte je ne pense pas qu'il fût question d'un son plus ou moins prolongé, mais au contraire, sa répétition à des intervales plus ou moins grands, de manière à former une espèce de phrase... On a dû, dans cette circonstance, faire entendre non pas une fanfare, puisque l'instrument dont on faisait usage ne permettait pas d'émettre des notes différentes, mais un son répété plusieurs fois et modulé autant que cela était possible».

43. Sens de *pourmener*.

Nous avons rappelé à la page 39 qu'à côté de *pourmouvoir* se trouve dans la vieille langue le simple *mouvoir* 'lancer, lever, attaquer', et nous

nous sommes demandé: Existe-t-il de même à côté de *pourmener* un verbe cynégétique *mener*? Nous sommes maintenant en état de pouvoir répondre affirmativement à cette question. La langue cynégétique a connu de tout temps le verbe *mener* 'poursuivre, chasser', dont *pourmener* est un composé.

Nous avons vu ci-dessus (p. 8 et 13) que le préfixe verbal *pour-* indique l'exécution, l'achèvement de l'action du verbe. *Pourmener* exprime donc, d'une façon plus énergique, l'action du verbe simple *mener* 'poursuivre, chasser', et le passage de *Modus* cité à la p. 7 pourrait être rendu: «et quand il commence à se faire tard et que les bêtes ont été longtemps et énergiquement poursuivies, chassées».

Le verbe cynégétique *mener* 'poursuivre, chasser', sous la forme simple et sous la forme composée *malmener*, a pénétré dans la langue ordinaire au sens de 'poursuivre, harceler, tourmenter'. Le composé *pourmener* a eu le même sort. Godefroy (VI, 296b) offre huit exemples de cet emploi secondaire de *pourmener* au sens de 'poursuivre, tourmenter'. Le parallélisme est parfait entre cet emploi secondaire de *pourmener* et celui de *mener*. Tous deux sont employés p. ex. dans la langue militaire et se rapportent aux maux de l'amour.

44. Résumé.

Le verbe *pourmouvoir*, dont le participe *pourmeü* a été traduit dubitativement dans mon glossaire de *Modus* 'qui s'est remué beaucoup, fatigué', est un composé de *mouvoir* dans son sens cynégétique spécial 'lancer, lever, attaquer l'animal qu'on va chasser', dont on trouve quelques exemples épars en vieux français ainsi que du composé synonyme *esmouvoir*. Au même sens, on rencontre en moyen anglais *move*, *meve* et en ancien espagnol *mover*. Le préfixe *pour-* indique l'exécution et l'achèvement de l'action du verbe, et *pourmouvoir* est un synonyme plus expressif du verbe simple *mouvoir* 'lancer'.

A *mouvoir* 'lancer' se rattache le substantif *meute*, dont le sens primitif était 'action de lever, de lancer, d'attaquer l'animal'. Ce sens primitif de *meute* est conservé dans l'expression *prendre, chasser une bête de meute à mort*, qui signifie 'prendre une bête en se servant des mêmes chiens depuis la *meute*, c.-à-d. l'attaque, jusqu'à la mort de la bête sans faire usage de relais'. Le sens primitif de *meute* survit aussi dans *cerf de meute* 'le cerf lancé par les chiens' par opposition avec le change et dans *chiens*

de meute 'les chiens qui ont pris part à l'action de *mouvoir*, c.-à-d. de lancer l'animal'. *Chiens de meute* et *chiens d'attaque* sont des expressions synonymes, qui se disent par opposition avec *relais*, les chiens qu'on lance en second et troisième lieu après la bête.

Au fur et à mesure que *mouvoir* 'lancer, attaquer' est tombé en désuétude, le substantif *meute* 'action de lancer, de lever, d'attaquer l'animal' s'est trouvé isolé, perdant son seul appui. Ne pouvant plus associer *meute* avec *mouvoir* 'lancer', on a peu à peu oublié le sens primitif du mot, et on a commencé à employer *meute* tout court pour *chiens de meute* 'chiens d'attaque', voyant dans *meute* un substantif au sens concret de 'assemblage, réunion de chiens'. A ce sens de *meute* se rattachent les expressions *aller de meute, aller avec la meute, être de meute, être avec la meute*, qui s'emploient en parlant des chasseurs (parfois des chiens) qui font partie de la meute, la suivant tout au moins jusqu'au premier relais.

La *meute* 'les chiens de meute ou d'attaque' est formée des chiens les plus jeunes, les plus rapides et les plus vigoureux. Le premier relais consiste de vieux chiens. C'est pourquoi il est appelé *la vieille meute*. Le second relais est dit *la seconde vieille meute, la seconde vieille* ou *la seconde* tout court. Se rapportant donc à la fois aux chiens de meute ou d'attaque et aux deux relais, le mot *meute* en est tout naturellement venu à désigner en dernier lieu l'ensemble des chiens ou tout l'équipage, c.-à-d. les chiens d'attaque et les relais collectivement, emploi souvent précisé par l'addition d'un complément: *meute de chiens* ou *chiens de meute*. La dernière expression peut donc avoir deux sens: 'chiens d'attaque' ou 'l'ensemble des chiens de l'équipage'. Le contexte laisse toujours facilement deviner le sens dont il s'agit dans chaque cas. *Meute* se rapportant à tout l'équipage entre dans les expressions *mener, conduire meute*, circonlocutions pour 'chasser'. Le nombre des chiens d'un équipage varie de 12 à 80.

Meute a aussi adopté d'autres sens concrets. Ainsi *meute* a pris le sens de 'l'endroit où le cerf a été attaqué et qu'il fréquente d'habitude'. La bête poursuivie par les chiens cherche à demeurer aussi longtemps que possible dans la contrée qui lui est familière et où, par conséquent, il lui est plus facile de faire des ruses et de pousser le change, en d'autres termes il aime à *demeurer en sa meute, il tourne en sa meute* et c'est à contre-cœur qu'il *prend congé à sa meute*.

Le même sens concret s'observe dans les expressions *être en belle, bonne, mauvaise meute*, qui signifient que le cerf est tel et détourné en un

endroit tel que l'attaque et la poursuite des chiens seront bonnes ou mauvaises. Comme le nombre et la qualité des cerfs jouent aussi un grand rôle dans ce cas, *meute* dans l'expression *être en belle*, *bonne*, *mauvaise meute* a pris aussi par mégarde le sens de 'troupe de cerfs', sens qu'on note sporadiquement mais qui n'a pas survécu au XVIIIe siècle.

Meute a aussi parfois le sens concret de 'gîte du cerf' et en second lieu 'gîte du lièvre', développement de sens des plus naturels, comme celui de 'l'endroit où le cerf a été attaqué et qu'il fréquente d'habitude'. Des expressions comme *aller à la meute*, *être à la meute* 'aller à l'attaque', 'être à l'attaque' ont facilement pu être comprises 'aller, être à l'endroit de l'attaque, à l'endroit où il se trouve, au gîte'. Quand on attaque l'animal, il se trouve dans son gîte. C'est pourquoi on emploie le verbe *lever* comme synonyme de *lancer* et d'*attaquer*: *on lève l'animal du gîte* en l'attaquant. Dans le sens de 'gîte', le mot conserve le plus souvent par bizarrerie sa vieille forme *muete*.

Muette désignait autrefois la maison où logeaient les officiers de la vénerie, les valets et la meute des chiens: *la muette du bois de Boulogne*, *la muette de la forêt de Saint-Germain*. C'est à l'origine la maison où se trouve la *meute*, et il s'agit du même mot que *meute* conservé aussi dans cet emploi sous la forme et graphie primitives *muete*, où l'on a vu par étymologie populaire le mot *mue* 'tête du cerf tombée à la mue' et *mue* 'changement du plumage des oiseaux', parce qu'on avait l'habitude d'y apporter les *mues* des cerfs et d'y conserver les oiseaux de chasse pendant la *mue*. Sous l'influence de la graphie *muette*, on a adopté la prononciation *mu-ète* signalée par Littré.

De même que *mouvoir* 'lancer, lever, attaquer' est le simple de *pourmouvoir*, le verbe cynégétique *mener* 'poursuivre, chasser' se trouve à côté de *pourmener* relevé dans *Modus*. Ce verbe *mener*, qui n'est enregistré dans aucun dictionnaire, se laisse relever par de nombreux exemples des XIIe—XXe siècles. La dualité de sens 'poursuivre, chasser' et 'conduire, mener' de *mener* a eu pour conséquence la création, par voie d'analogie, du sens 'conduire, mener' de *chasser*.

La même dualité de sens s'observe pour le verbe allemand *treiben*, anglais *drive* et suédois *driva*, qui sont d'origine commune.

L'emploi du verbe *mener* 'poursuivre, chasser' dans la langue cynégétique est encore attesté par le participe *malmené* 'à bout de force, en parlant d'une bête qui a été longtemps poursuivie et harcelée par les chiens'. Dans ce sens, *malmené* a de tout temps été d'un emploi fréquent. On

trouve aussi des exemples de l'emploi d'autres formes de *malmener*, mais c'est surtout au participe passé que s'est figé le verbe. De la langue cynégétique, le verbe *malmener* et le participe *malmené* ont pénétré dans la langue ordinaire. Ils se rapportent souvent à l'ennemi qu'on poursuit ou harcèle, et ainsi le verbe *malmener* en est venu à signifier 'maltraiter', tant au sens propre qu'au sens figuré, p. ex. en parlant des maux de l'amour. A côté de *malmener*, la langue ordinaire a créé *malement mener* qui s'emploie au sens de 'traiter mal'. D'après l'analogie de *malement mener* a été créé *malement transporter*, qui se rencontre isolément.

Le verbe cynégétique *mener* 'poursuivre, chasser' est aussi employé tout seul sans complément au sens de 'traiter mal', mais on a senti souvent le besoin de renforcer le sens du verbe par un adverbe ou une expression adverbiale: *mener vilment*, *rudement*, *a desroi*. On trouve aussi *mener a mal* 'gâter', et sur le modèle de *mener a mal* a été créée l'expression analogique *chasser a mal* 'gâter'.

L'ancien provençal connaît aussi *menar* et *malmenar* 'poursuivre, harceler, maltraiter'. Le simple *menar* est attesté dans ce sens déjà dans *Sainte Foi d'Agen*. L'ancien provençal a même créé le substantif *malmenamen* 'mauvais traitement' et *be menar*, comme *mener doucement* le contraire de *malmenar*.

Comme le simple *menar* est excessivement rare en castillan, *malmenar* doit être en ancien espagnol un emprunt fait au provençal ou au français, et comme *menare* ne se laisse pas attester en italien comme verbe cynégétique, italien *malmenare* doit être aussi un mot d'emprunt venu du provençal ou du français.

Au verbe *mener* 'poursuivre, chasser' correspond le substantif *menee* 'action de poursuivre la bête chassée, poursuite de la bête chassée'. De la langue cynégétique, *menee* a pénétré dans la langue militaire au sens de 'poursuite, attaque de l'ennemi'.

Sur *menee* 'poursuite de la bête' ont été formés *suivre* (*par*) *la menee*, *se mettre a la menee*, *chevaucher* (*la*) *menee*, *aller la menee*, *chasser menee* et *estre avec la menee*, où *menee* a été compris 'ensemble des chiens qui chassent'. Dans *suivre*, *chevaucher*, *aller*, *se mettre a la menee*, le substantif *menee* a facilement pu être compris aussi 'route, voie', sens dont on trouve de nombreux exemples des XIIIe—XXe siècles. D'après un auteur du début du XXe siècle, *être à la menée* a pris un sens spécial se rapportant aux chiens moins rapides qui suivent les autres et se laissent mener par eux dans la chasse.

Dans des expressions telles que *doubler sa menee* 'ranimer sa poursuite' en parlant des chiens, *ouïr la menee* 'entendre la poursuite des chiens', le substantif *menee* 'poursuite' a été faussement compris 'cri, voix des chiens', sens qui s'est bien enraciné dans la langue et dont on trouve des exemples des XIVe—XXe siècles, sans que le sens primitif 'poursuite' soit tombé dans l'oubli. Chez plusieurs auteurs, l'expression *belle menee* se rapporte en même temps à la voix du chien et à sa façon de bien poursuivre la bête chassée: 'chien qui chasse droit et qui crie bien'. Par voie d'analogie, *menee* se rapporte sporadiquement au cri de l'homme, surtout dans l'expression *lever la menee sur aucun* 'crier après quelqu'un'.

On sonne souvent du cor en chassant, et d'après les expressions *sonner le laisser courre*, *sonner l'hallali*, *sonner la retraite*, etc., on a dit aussi *sonner* ou *corner la menee* 'sonner du cor pendant la poursuite de la bête'. On sonnait aussi parfois la *menee*, la chasse terminée, quand on retournait à la maison ou devant la porte du logis. Employé à différentes occasions de la chasse, *menee* en est venu à signifier d'une façon générale 'sonnerie de cors', et de la langue cynégétique, ce sens a pénétré dans la langue ordinaire, notamment dans la langue militaire. On a supposé que *menee* indique surtout 'un son qu'on menait long, qu'on filait, ce qu'on appelle en musique une tenue', mais cette supposition ne semble guère reposer sur un fond réel.

Pourmener, relevé dans *Modus*, exprime d'une façon plus énergique l'action du verbe simple *mener* 'poursuivre, chasser', le préfixe verbal *pour-* indiquant l'exécution, l'achèvement de l'action du verbe. De la langue cynégétique, *pourmener* a pénétré dans la langue ordinaire au sens de 'poursuivre, tourmenter' comme *malmener* et le simple *mener*.

Table.

Sens et origine de anglais *trist*, français *titre* comme termes cynégétiques.

1. Théorie antérieure.

Antoine Thomas[1] rappelle que, sous l'article *titre* de titulum, Littré enregistre à tort comme numéro 17 l'emploi cynégétique du mot 'lieu, relais où l'on poste les chiens, pour courir la bête à propos, quand elle passe'; *titre* en ce dernier sens est un mot tout différent de *titre*<titulum. Thomas fait encore remarquer que l'ancienne forme du mot cynégétique était *trist*(*r*)*e*, dont Godefroy[2] offre quatre exemples, traduisant 'affût, aguet', auxquels Thomas ajoute trois autres d'après Foerster[3] et les textes latins cités dans du Cange, art. *trista*. Thomas rappelle enfin que le mot est représenté de nos jours aussi par anglais *trist*, *tryst* 'rendez-vous', considéré par les germanistes comme une variante de *trust* 'confiance', qu'on dérive de l'islandais treysta 'compter sur, avoir confiance en'. Thomas est porté à croire qu'anglais *trist*, *tryst* est un emprunt au normand, qui a reçu le mot directement des langues scandinaves au temps de l'établissement en Neustrie de Rou et de ses compagnons.

Meyer-Lübke[4] fait remarquer à propos de l'étymologie treysta>*tristre*: «Doch ist die Wiedergabe von *ey* durch *i* mir schwer verständlich», et il commente ainsi[5] la dérivation de Thomas: «Formell und begrifflich nicht genügend erklärt». Instigué par les remarques de Meyer-Lübke, je vais soumettre le mot à un examen minutieux tant au point de vue sémantique que phonétique. Il importe surtout d'étudier de

---

[1] *Mélanges d'étymologie française*[2], Paris, 1927, p. 198—9=*Romania*, XXIX, 202—3.

[2] VIII, 80b.

[3] *Christian von Troyes sämtliche Werke*, I, Halle a. S., 1887, p. 288.

[4] *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXV, 125.

[5] *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, art. 8884, *treystask*, forme réfléchie de *treysta*.

très près les exemples connus pour voir si, au point de vue cynégétique, les données obtenues par l'analyse technique des exemples appuient ou non la dérivation proposée par Thomas.

2. Emploi du mot dans la chasse dite royale ou chasse à la haie.

Dans un passage de la célèbre *Chasse* de Gaston Phébus, composée entre 1387—91, il y a un exemple qui nous révélera ce que c'était qu'un *titre* au point de vue technique. L'exemple qui n'a pas été cité auparavant se trouve dans le chapitre qui traite des chiens appelés alants:

Donc tout homme qui vuelt hanter la chasse des ours et des porcx doit avoir levriers et alanz veautres ou de boucherie et mastins, si n'en puet avoir des autres, quar fort tiennent comme j'ay dit plus que levriers. L'autre nature d'alanz de boucherie sont tels que vous povez veoir touz jours es bonnes villes, lesquieux les bouchiers tienent pour leur aidier a mener les bestaillz qu'ilz achatent hors des bonnes villes, quar, si un buef eschapoit du bouchier qui le maine, son chien le va prendre et arrester jusquez tant que son mestre soit venu et l'aide a remener a la ville. Et sont de pou de despenz, quar ilz menjuent les ordures des boucheries, et aussi gardent il l'ostel de leur mestre. Et sont bons pour la chasse des ours et des sanglers ou soit avec levriers *au titre* ou soit avec chienz corranz aux abaiz dedenz les fourz, ms. 619 de la Bibl. nat. de Paris, fol. 34—34v°.

Citons quelques variantes de l'édition que je prépare de Phébus:

tiltre mss. 1292 et 1293 de la Bibl. nat. de Paris; ms. 343 de Carpentras; ms. de la Bibliothèque Mazarine; ms. Barlaymont de la collection de feu Marcel Jeanson de Paris.

Master of Game, qui est en grande partie une traduction de Phébus avec de petites additions çà et là, offre dans le passage correspondant:

þei byn of litel cost for þei etyn þe foule þinges in þe boochiers rowe, and also þei kepen her maisters hous, þei byn good for þe batyng of þe bole[1] and huntyng of þe wild boore whedir it be with greihoundis at *trustre*, or with rennyng houndis at abbay wiþ inne þe Couerte, éd. W^{m}. A. et F. Baillie-Grohman, London, 1904, p. 65 (de 1405, *ib.*, p. XXII).

[1] *for þe batyng of þe bole* est une addition, Phébus ne mentionnant pas le taureau (*bole* 'bull').

La chasse avec lévriers au *titre* est ici opposée à la chasse avec chiens courants, c.-à-d. la chasse à courre, et il est évident que *titre* se rapporte à une chasse tout autre que la chasse à courre.

Dans un exemple de 1470—85 cité par le *New English Dictionary*, art. *trist* sb.², le mot est opposé à la chasse dite *stalk* ou *stalking* en anglais:

They ... coude wel kylle a dere bothe at the stalke and at the *trest.*

La chasse dite *stalk* ou *stalking* est décrite par *Modus* dans les chapitres *68*, 3—64, *70*, 54—77. On s'approche de la bête à l'abri d'un cheval vivant, d'une charrette ou d'un cheval ou bœuf peint sur toile et monté sur des bâtons. En anglais on appelle un tel cheval *stalking-horse*[1], et W^{m}. A. et F. Baillie-Grohman parlent de *stalking-cow* et *stalking-cart.*[2]

A *tryyst* correspond dans le *Promptorium parvulorum*, dictionnaire anglais-latin du milieu du XVe siècle, en anglais *merke*, en latin *limes.*[3] Le mot latin rend évident que le moyen anglais *merke* a ici comme souvent le sens 'limite'. Quelle est la chasse dans laquelle on parle de limites? La *Vénerie* de Twity, du premier quart du XIVe siècle, nous renseignera:

«Une autre chasce il y ad quant une chasce est assis des archers e des lefrers e de establie e les bestes passent hors de *bounde* e les chiens aprés. Donkes devez vous corneer en ceste manere un moot e pus rechater trourourourout, trourourourout, trourourourout.»

«Il y a une autre chasse dans laquelle l'endroit du bois où l'on chasse est entouré d'archers, de lévriers et de traqueurs. Quand les bêtes passent hors de la *limite* et que les chiens poursuivent, vous devez sonner un mot et puis répéter le mot de cette façon trourourourout, etc.»

«Vous veneour, pur quey corneez vous issi?»

»De aver les gentz que sunt entour la chace a moy e rechater les chiens que sunt passez hors de *bounde.*»

«Pourquoi sonnez-vous ainsi, vous autres veneurs?»

«Pour faire venir les gens qui sont tout autour de l'endroit où la chasse a lieu et pour reprendre les chiens qui ont passé hors de la *limite* (de la chasse).»

«Queus *boundes* sunt ceaus la?»

«Qu'est-ce que c'est que la *limite*?»

---

[1] Voir *New English Dictionary* sub voce.

[2] *Master of Game*, London, 1904, p. 194.

[3] Voir *New English Dictionary*, art. *trist* sb.².

«Les *boundes* sunt ceaus que furent assis des archers e des lefrers e de establie, e par cel encheson cornay ieo un moot e rechatay sus les chiens», ms. 8336 de l'ancienne collection Phillipps de Cheltenham.

«Ce sont les archers et les lévriers et les traqueurs, et c'est pourquoi je sonne un mot et répète le même mot pour faire revenir les chiens.»

La chasse à laquelle Twity fait allusion ici est décrite par le menu dans *Modus*, chap. 60, dans la *Chasse* de Gaston Phébus, chap. 45, et dans *Master of Game*, chap. 36. Cette chasse est appelée par *Modus* chasse royale. Dans un canton de bois, on mettait des chasseurs autour du bois en demi-cercle, de distance en distance mais assez près les uns des autres pour qu'ils puissent se voir. Les chasseurs qui tenaient les lévriers en laisse se couvraient de branches et de buissons, pour qu'ils ne puissent être vus des bêtes qui passaient. Ils lançaient les lévriers aussitôt qu'une bête était passée et la forçaient ainsi d'aller dans la direction où se trouvaient les archers ou les rets et filets tendus dans les ouvertures d'une haie faite tout à travers le bois. D'autres chasseurs appelés défenses empêchaient les bêtes de sortir du bois et les poussaient dans la direction où étaient placés les chasseurs qui tenaient les lévriers. C'est ce qui est appelé *establie* dans la *Vénerie* de Twity. Le canton était de cette façon renfermé dans certaines limites, *boundes* comme dit Twity.

Cette chasse demandait une grande quantité de chasseurs et de chiens. La façon dont les chasseurs étaient recrutés ressort des citations suivantes offertes par du Cange, art. *trista*, et provenant de sources anglaises:

De *tristis*, ancientes written traistis, and is derived of traist, i. trust, and signifieth, Ubi alii homines manentes in eadem foresta tempore quo Dominus chaceaverit, in eadem venire debent, et confisi sunt, Anglice, are trusted, ad tenendum leporarios certis locis assignatos pro feris ibidem expectandis et capiendis, Cokus part 4. Inst. pag. 306.

Rex cum caeteris superior constitisset, secundum legem venandi, quam vulgus *Tristam* vocat, singulis proceribus cum suis canibus singula loca delegat, Ethelredus Rievallensis Abbas in Geneal. Regum Angl. cap. ult.

Illa servitute forestae incolis imposita, qua quisque obligatur canem venaticum alere, et paratum in manu sua tenere, dominoque suo praesentare, quandocunque illi placuerit in foresta sua venari, Cowell.

Le dernier exemple, en version anglaise, est donné par le *New English Dictionary*, art. *trist* sb.[2]. L'exemple date de 1607. Cf. dans du Cange, *loco cit.*:

Et sint quieti de ... Henedpeny, et bucstall[1], et *Tristris*, Charta Edw. III Regis.

Robertus de Pissiaco habet leporem ... et *tristre* inter boscum et forestam, Inquisit. forest. de Lyons.

Il ressort de l'exemple cité en dernier lieu que chaque participant à cette chasse avait sa place indiquée.

C'est à la même chasse que se rapportent les trois exemples suivants et le fameux passage de l'*Ancrene Riwle*:

Se desrengierent tot ausi com li bon leverier quant il sont au *triste* et il voient lor proie, *Kassidor.*, Godefroy, VIII, 80b.

Le verbe *desrengier* indique que les lévriers étaient placés en rang comme dans la chasse royale ou la chasse à la haie.

Point n'avoie lors le coer tristre.
Nous venimes dessus un *tristre*
Où uns moult gentils damoiseaus
Tenoit ses deus levriers mult beaus,

Paradys d'amours dans *Oeuvres* de Froissart, *Poésies*, éd. Aug. Scheler, I, Bruxelles, 1870, p. 26, v. 868—71.

C'est Douls Regars. Celle saison
Apoursievoit d'Amours la chace,
Ne sçai après quoi ore il chace,
Mès une seule heure ens ou jour
N'a onques repos ne sejour.
Bien ensus je voi Franc Voloir
Qui l'attent à trois levriers voir,
Et à cel autre *tristre* voi
Desir et Oïr par ma foi,
Et Souvenir un peu ensus,

ib., p. 28, v. 925.

Le grand nombre de *tristres* permet de croire qu'il s'agit de la même chasse.

For as sein gregoire seið. Spes sine timore luxuriat in presumptionem. Timor sine spe degenerat in

Car comme saint Grégoire dit. Spes sine timore luxuriat in presumptionem. Timor sine spe de-

[1] *Bucstall* signifie 'grand filet pour prendre les cerfs', voir *New English Dictionary*, art. *buck-stall.*

desperationem. Dred wið uten hope makeð mon untrusten ant hope wið ute dred makeð ouertrusten. Þeos twa unþeawes vntrust ant ouertrust beoð þe deofles *tristen*. Þer þet wrecche beast seldene edstearteð. *Triste* is þer me sit mid te greahunz for te kepe þe heare oðer tildeð þe nettes azein him. Toward an of þeos twa is al þet he sleateð for þer beoð his greahunz, þer beoð his nettes. Vntrust ant ouertrust beoð of alle sunnen nest te ȝete of helle, *Ancrene Riwle*, ms. 402, Corpus Christi College, Cambridge, fol. 90vº, du XIIIe siècle.

generat in desperationem. La crainte sans l'espoir fait désespérer l'homme, et l'espoir sans la crainte le rend présomptueux. Ces deux péchés, le désespoir et la présomption, sont les *titres* du diable où la pauvre bête échappe rarement. *Titre* est le lieu où l'on est assis avec les lévriers pour attendre le lièvre ou (le lieu) où l'on tend les filets pour le lièvre. Il (le diable) pousse tout contre un de ces deux, car là sont ses lévriers, là sont ses filets. De tous les péchés, le désespoir et la présomption sont le plus près de la porte de l'enfer.

Voici les variantes d'autres copies éditées:

tristren ... *tristre*, ms. Cotton Nero A 14 du Musée britannique de Londres; *tristres* ... *tristre*, ms. Cotton Titus D 18 du même musée.

Le ms. Pepys 2498, Magdalene College, Cambridge, offre un texte divergent, modifié par le scribe dans ce qui suit:

Vntrust and ouertrust þise ben þe deuels *trystes* as tow seest an hunter whan he schal hunte and setteþ his nettes and his gnares (=snare 'lacs'). And þan hunteþ aboute for to dryue þe cely (=silly 'sot') bestes þiderward, for ȝif hij comen þider, he is siker of hem...

Les versions française et latine sont moins complètes et semblent mutilées:

Kar sicome seint gregoire dit. Spes sine timore luxuriat in presumptionem. Timor sine spe degenerat in desperacionem. Poour sanz esperance fait hom desperer, et esperance sanz poour fait vltre desperer. Ces dous vices, desperance et vltre esperance, sunt les *tristres* al diable la ou la cheitiue beste relement eschape. Deuers vn de ces dous est tout ceo q'il hue. Kar la sunt les leuerers, la sunt ses reitz. Desperance et vltre esperance sunt de touz pecchez plus pres de la porte d'enfer, ms. Cotton Vitellius F 7 du Musée britannique de Londres, du commencement du XIVe siècle.

Sicut dicit Gregorius: Spes sine timore luxuriat in presumptionem, timor sine spe degenerat in desperationem. Hij duo mali mores, desperatio et presumptio, sunt quasi canes cum venatore diabolo a quibus

misera bestia raro euadit. Ad alterum horum duorum fugat quicquid potest, quia ibi sunt eius canes, ibi eius recia. Desperatio et presumptio ceteris peccatis sunt proximiora portis inferni, Charlotte D'Evelyn, The Latin Text of the Ancrene Riwle, Early English Text Society (Original Series) 216, London, 1944, p. 128.[1]

La mention de *stablye* dans le vers précédent 1152 et le grand nombre de chasseurs prouvent qu'il s'agit de la chasse dite royale ou la chasse à la haie dans le passage suivant de *Sir Gawain and The Green Knight*:

A hundreth of hunteres, as I haf herde telle, þe best;
To *trystors* vewters ȝod,
Couples huntes of kest,
Þer ros for blasteȝ gode
Gret rurd in þat forest[2],

éd. Israel Gollancz, Early English Text Society, Original Series, 210, London, 1940, v. 1144—8 (fin du XIVe s.).

Aussi J. R. R. Tolkien et E. V. Gordon ont-ils très bien vu dans leur édition de 1925, note à 1150 ss, p. 100—1, qu'il s'agit de cette chasse, décrite dans le chap. 36 du *Master of Game*.

Il est question de la même chasse dans les exemples suivants:

Deuxiesme sergent:
Nous vous faisons conmandement,
Seigneurs, que voz roiz, voz levriers,
Voz chiens de trace et voz lemiers
Menez au bois tost sanz laissier.
Il nous convient aler chacier:
Le roy veult istre.
Le premier veneur:
Ordener les alons au *tiltre*
Tellement, et les raisieux tendre,
Que beste n'y pourra descendre
Qui ne soit prise,

Miracles de Nostre Dame, éd. Gaston Paris et Ulysse Robert, V, Paris, 1880, XXX, 189—98, Société des anciens textes fr.

---

[1] Je dois la communication des exemples de l'*Ancrene Riwle* à la complaisance de M. Ragnar Furuskog.

[2] «Des centaines des meilleurs chasseurs, comme j'ai entendu dire; les valets de chiens allèrent aux titres, découplèrent les chiens, et il y eut un grand bruit de beaux cors dans la forêt.»

Ordener les chiens au tiltre ne signifie pas 'les découpler', comme les éditeurs traduisent au glossaire, mais 'les poster, les placer'.

Puis qu'au *tiltre* voy les veneurs,
Courons après isnellement.
Eschaper ne peut nullement
Qu'il ne soit pris,
ib., v. 251—4.

La fille du roi s'est égarée pendant la chasse:

Et, pour Dieu, aux *tiltres* alez
Savoir s'avec les veneurs est.
Se non, gardez par la forest,
Vous et eulx, tant que soit trouvée,
ib., v. 305—8[1].

A mon *tiltre* je cours; les autres, quant et quant,
Vers le leur assigné courent se rembusquant,
Claude Gauchet, *Le Plaisir des champs*, éd. 1604, p. 277.

Il (le loup) n'est fort loin du bois par le champ à l'ouvert
Qu'il se voit aussitost des *tiltres* descouvert
Qui partis à propos de si près le poursuivent
Que quatre en un moment à ses costez arrivent,
ib., éd. Pr. Blanchemain, Paris, 1869, p. 324 (première éd. de 1583).

Þan shuld þe maister of þe game worþe upon hors and mete wiþ þe kyng, and brynge hym to his stondyng, and telle hym what game is wiþ inne þe sett and how þe greihoundes ben sett, and eke þe stable and also to telle hym wheder he be bettir to stond wiþ his bow or wiþ þe greihoundes for it is wit þat þe les of his chamber and of þe quenes shuld be best

Alors le maître de la chasse montera sur son cheval et ira à l'encontre du roi et le conduira à son affût et lui dira quelle sorte de gibier se trouve dans le buisson et comment on a placé les lévriers et les défenses et lui dira aussi où il sera mieux placé avec ses arcs ou avec ses lévriers, car les gentilshommes et les hautes dames de la cour seront les mieux placés, et

[1] Les deux derniers exemples des *Miracles de Nostre Dame* sont donnés par Godefroy, VII, 731a. Godefroy présente ses exemples du mot à deux endroits différents: VIII, 80, art. *tristre*, et VII, 731, art. *title*. Il s'est, après coup, aperçu de son erreur, et, au tome X, 772, art. *titre*, il avertit le lecteur que les exemples donnés en second lieu sont à réunir à l'art. *tristre* du tome VIII, 80.

sette, and ther twey fewtreres owyn to make faire logges of grene bowes at her *trestes* for to kepe þe kyng and þe quene and þe ladies and gentil women and eke þe greyhoundes fro þe sonne, and fro evil wedir. And whan þe kyng is at his stondyng or at his *trist*[1] wheder þat hym be levir, and þat þe maister of his game or his lieftenaunt haue sette þe bowys and assigned who shal lede þe quene to hur *trist*, þan he shal blow III long moote to þe uncouplyng, *Master of Game*, éd. Wm. A. et F. Baillie-Grohman, London, 1904, chap. 36, p. 108, de 1405.

les deux valets de chien doivent faire des huttes de branches vertes au *titre* pour protéger le roi et la reine et les hautes dames et les lévriers contre le soleil et le mauvais temps. Et quand le roi est à son affût ou à son *titre* selon son goût et que le maître de sa chasse ou celui qui le remplace a posté les archers et désigné celui qui conduira la reine à son *titre*, il sonnera trois longs mots en découplant les chiens.

Baillie-Grohman, se fondant sur le texte cité en dernier lieu, rappelle (p. 198, art. *stables*) qu'on se protégeait au *titre* avec des branches et des buissons plantés dans le sol pour ne pas être vu de la bête de peur qu'elle ne rebrousse chemin. Baillie-Grohman fait aussi remarquer qu'aucun texte ne parle d'aucun genre d'autres arrangements ou d'installations dans les *titres*.

Aussi M. Gamillscheg fait-il fausse route en supposant dans *Etymologische Miszellen* (*Romanistisches Jahrbuch*, III, 296—7) que *triste* se rapportait à l'origine à un échafaudage caché dans les branches d'un arbre et muni d'un étage supérieur où était placé le chasseur. Trĭstegum, qui signifie «étage supérieur», aurait donné **trestie*, puis *triste*, *tristre*, à l'instar de nesciu>*nice*, cereum>*cerie*>*cirge*, etc. Mais le groupe *-stie* de **trestie* n'aurait-il pas été palatalisé comme dans angustia>*angoisse*, ustium>*huis*, etc.? Du reste, ni le latin trĭstegum ni le v. fr. *tristre* n'ont été relevés dans le sens cynégétique indiqué par M. Gamillscheg. Il n'est que trop facile de construire des étymologies si l'on ne tient compte ni du sens primitif ni de l'histoire d'un mot!

Et apparilloit ses arrois:
Chiens aus *tristrez* et gens as rois
Ot mis et lez gens trouvëours,

[1] *Trist* 'titre' est opposé à *stonding* ou *stond* 'affût'. Cf. *the kyngges stond* expliqué 'if þe kyng wold stonde with his bowe', *Master of Game*, p. 107.

Bailliés en garde aus veneours,
Bons et bien ordenés, pour voir,
A toutez bestez esmouvoir,

Jehan Acart de Hesdin, *La Prise amoureuse*, éd. Ernst Hoepffner, Dresden, 1910, v. 398—403, Gesellschaft für romanische Literatur, 22 (de 1332).

Amours, qui tout prent et entristre,
Deus levriers qui erent au *tristre*,
De maniere dous as samblans —
C'estoit Espoirs et Dous Samblans —
Descouple et a moi les envoie,

ib., v. 1398—1402.

3. Sens élargi de *tristre*, *titre*.

Dans le chapitre 45, où Gaston Phébus décrit la chasse au cerf, le mot *titre*, par un emploi secondaire, a pris un sens collectif, se rapportant à l'ensemble des *titres* dressés. Phébus recommande de mettre deux ou trois rangées de lévriers, l'une après l'autre.

Premierement quant le veneur partira de l'assemblee, comme j'ay dit devant, il doit devisier ou les levriers iront et les deffenses et ceulz qui tendront les releis. Et doit metre les levriers en telle maniere: les plus legiers es premieres leisses et les plus legiers aprés de ceulz es secondes, en droit l'une de l'autre en doublant, et les plus pesanz a la tierse ou quarte leisse en doublant, s'il ha tant de levriers, et se non, si double ses leisses selon ce qu'il pourra. Et trois levriers est droite leisse de levriers, et de trois en trois levriers chescun un vallet qui les garde... Toutes voyes on les puet bien tenir de deux en deux pour fournir plus de leisses au *titre*. Et doit metre deux ou trois chevaucheurs, que l'en doit apeler *fortitreours*, au commencement de l'antree dou *titre*, au bout des premieres leisses, affin que, se un cerf venoit et *se* vouloit *fortitrer* hors de la ou les levriers seront, ceulz qui seront a cheval le puissent crier et bouter dedenz les levriers. Et doyvent lessier passer les premieres leisses le cerf et entrer dedenz le *titre* une piesse tant qu'ilz le voient par les cuisses derriere et lors doivent geter leurs levriers. Et les secondes leisses le doyvent encore leissier passer un petit et puis geter, et les tierses leisses le doyvent lessier venir jusques bien pres d'eulz, et lors li doivent geter les levriers en mi le visaige. Et s'il y ha quartes leisses au double qui doyvent estre les plus granz levriers et plus pesanz, quar si les plus pesanz estoyent devant, ilz ne pourroyent ateindre au cerf qui sera tout fres... Et doyvent estre mis les levriers au devant des

grosses rivieres ou en autres lieux es certains acours ou il ha biau païs pour levriers courre. Et les deux doubles de leisses premieres doyvent avoir huriaus, c'est a dire du bois devant eulz et par les costez, affin que le cerf ne les puisse veoir a l'entree du *titre* ni avoir le vent d'eulz, ms. 619 de la Bibl. nat. de Paris, fol. 67—67v° (l'ouvrage date de 1387—91).

Citons parmi les variantes de l'édition que je prépare de la *Chasse* de Gaston Phébus:

tiltre ... *tiltre* ... *tiltre* ... *tiltre*, mss. 618, 620, 1290, 1291, 1292, 1293, 1295, 12397, 12398, 24271 de la Bibl. nat. de Paris; ms. de la Bibl. Mazarine de Paris; ms. 2309 de la Bibl. Sainte-Geneviève de Paris; ms. 765 de Lyon; ms. 343 de Carpentras; mss. Morlière et Barlaymont de la bibl. privée de feu Marcel Jeanson de Paris, etc. Le ms. Baillie-Grohman de la bibliothèque Jeanson offre au second endroit *tistre*, le ms. 24272 de la Bibl. nat. de Paris aux second, troisième et quatrième endroits *tistre*. Dans le grand nombre de manuscrits compulsés, je n'ai pas relevé d'exemples de *fortitreour* ou *fortitrer* écrits avec *-l-* ou *-s-*, mais ces deux mots sont parfois autrement modifiés. Le ms. 841 de Tours offre *fortitreur*.

Voici d'autres exemples de Phébus:

Et quant le veneur voudra chassier le lou, il doit encharner les lous par ceste maniere. Premierement doit regarder un biau buisson pres a une lieue ou demie d'autres granz forestz ou il ait biau *titre* de levriers et bele plasse a l'environ et yaue dedenz. Et la doit tuer un cheval ou un buef ou autre beste grosse et prendre les quatre membres, cuisses et espaules, et porter les et non pas trayner es granz forestz par les quatre parties du buisson, et quant chescun de ses quatre compaignons seront es forestz, la ou chescun doit fere son trayn, si doyvent abatre leur char et lier a la cueue de leurs chevauls et trayner par les voyes et carrefours des forestz et puis revenir touz jours en traynant jusques la ou la beste est morte et lessier yqui chescun son trayn, ms. 619 de la Bibl. nat. de Paris, fol. 86—86v°.

Premierement il doit regarder le plus biau *titre*, le plus long et le plus plain qui soit environ le buisson, et la doit il metre les levriers. Et s'il ha biau *titre* par ou ilz s'en souloyent aler les autres nuyz quant ilz avoyent mengié, la les doit il metre, supposé qu'il y heust mauvés vent pour les levriers, quar ou tout cela s'en vendront ilz plus voulentiers par illec que par autre part, et s'il y ha bon vent, tant vaut mieulz. Et se non, il doit metre ses levriers comme j'ay dit au plus biau *titre* et au plus long. Et les doit tout coyement asseoir et metre tout en ranc quatre ou sis leisses ou plus ou moins selon qu'il hara de levriers et autanz aussi tout de renc darriere celles, les unes endroit des autres, au giet d'une fleche l'une leisse loing de l'autre. Einsi doit fere de leisses trois ou

quatre doubles selon qu'il hara de levriers et regarder touz jours le vent, que les lous ne puissent avoir le vent des levriers. Et doit avoir mandé toutes les genz en quoy il ha mandement un ou deux jours devant, *ib.*, fol. 87v°.

Citons parmi les variantes de l'édition que je prépare:

tiltre ... *tiltre* ... *tiltre* ... *tiltre*, mss. 618, 620, 1290, 1291, 1292, 1293, 1295 de la Bibl. nat. de Paris; ms. 2309 de la Bibl. Sainte-Geneviève de Paris; ms. 343 de Carpentras; ms. Barlaymont de la bibl. privée de feu Marcel Jeanson de Paris; *tiltre* ... *tiltre* ... *tiltre* ... *titre*, mss. 1289, 12398 de la Bibl. nat. de Paris; *tiltre* ... *tiltre* ... *tiltre* ... *tiltre*, ms. 765 de Lyon; *tistrez* ... *tistre* ... *tistre* ... lacune, ms. 24272 de la Bibl. nat. de Paris; *tistre* ... *tistre* ... *tistre* ... lacune, ms. Baillie-Grohman de la bibl. privée de feu Marcel Jeanson de Paris.

Le même sens collectif s'observe dans l'exemple suivant, qui est un extrait d'une lettre à Catherine de Médicis, dans laquelle Ferey, résident de France aux Pays-Bas, fait la description d'une chasse en Hollande, à laquelle prit part Marguerite de Parme. Dans cette chasse les défenses étaient formées de cordons munis de plumes, suspendus sur des bâtons et renforcés çà et là par des hommes. Cet artifice, qui fait peur aux bêtes et les forcent d'aller dans la direction des titres, était déjà connu des anciens[1]:

En passant près d'un buisson assez grand où l'on avoit destourné cinq bestes, elle (Marguerite de Parme) trouva les chiens et les veneurs attendans le laissez courre et leur feit une remonstrance pour estre plus préveoyans aux défences qu'ilz n'avoyent esté deux jours auparavant, que les bestes les avoyent forcées et preins autre chemin que le *tiltre* qui avoit esté mis, dont elle n'avoit eu aucun plaisir. Nous veismes aussi en passant les défences qui estoient à l'entour du dict buisson, qui sont petitz cordeaulx tenduz, tous chargez de plumes blanches à la mode d'Alemaigne, et là laissa tout ceulx de sa dicte garde rengez par distances esgalles pour renforcer les dictes défenses. Nous passasmes plus oultre et arrivasmes audict accours en une plaine colineuse et bossue entre le dict buisson et la grande forest, mais en fort belle veue et assiette pour ce plaisir de chasse; ung beau village joignant où il y a force estangs, prayryes, et petitz ruisseaulx, où logent les dictz veneurs avec leurs chiens. Au dict accours il y avoit grand nombre de levriers et de toutes tailles *atiltrez* en divers endroictz pour ne laisser rien échapper, et jusques au nombre de vingt pour le moings, Louis de Brézé, *Les Chasses de François Ier*, Paris, 1869, p. 49—50.

[1] Voir le glossaire de mon édition de *Modus*, art. *plumeter*.

Le même sens collectif se cache dans les vers 195 et 251 des *Miracles de Nostre Dame* cités p. 87—8 et dans les exemples suivants:

Inquiratur ... si aliqua antiqua *Tristra* D. Regis, villa, vel domo, levatis, vel clauso impediatur: per quae deductus Domini Regis impediatur, du Cange, art. *trista.*[1]

Tryyst, merke, limes, *Promptorium parvulorum* (vers 1440).

4. Autre sens secondaire.

Par une autre modification du sens primitif 'lieu où sont postés les chiens', le mot en est venu à signifier 'lieu où se trouvaient les archers ou les chasseurs qui attendaient la bête poursuivie par les chiens pour la tuer'.

Dans les *Chroniques anglo-normandes* éditées par Francisque Michel, l'évêque défendit au roi de chasser les vendredis. Le roi n'en fit pas cas.

Après la messe oye ala ly roys jouer,
Sa penaunce ublye, fet mander ly archer.
Walter Terel I fut, ke seet du mester,
A son *tristre* vait la beste à wayter.
Un cerf hors de herde comença launcer,
Et ly Fraunceis Terel s'aprestoit à seter,
Quide férir la beste, férist ly roys al quer.
Kaunt l'évesque l'oyt, d'ire fist trop murne cher,
I, Rouen, 1836, p. 154—5.

Ces reis ennarment et affaitent,
Ces cordes tirent et essaient
Por *tristres* faire et por sentir
S'il porroient bestes tenir,
A. Långfors, *Histoire de l'abbaye de Fécamp en vers français du XIIIe siècle*, Helsinki, 1928, v. 273—6.

Et les dains faisoie esveillier,
Et par mes levriers traveillier,
Qui chaçoient sanz sejourner,
Tant qu'il les convenoit tourner
Aux *tiltres*, ou les attendoie
Ou mes engins contre eulx tendoie,
J. Le Fevre, *La Vieille* (fin du XIVe s.), dans Godefroy, VII, 731.

---

[1] «il faut s'enquérir si quelque vieux titre du roi est obstrué par une ferme, une maison, une levée ou un clos, par lesquels la chasse du roi est obstruée».

D'après l'*Ancrene Riwle* (voir p. 86), *titre* peut indiquer le lieu où attend le chasseur près de ses rets.

5. Les grandes battues tombent en désuétude. Modification du sens de *titre*.

Les grandes battues dites chasse royale ou chasse à la haie appartiennent surtout au moyen âge. C'était une chasse qui demandait beaucoup de gens et de grandes ressources, et ce n'étaient que les rois et les grands seigneurs qui pouvaient se la payer. Les forêts étaient très giboyeuses au moyen âge, et dans ces chasses on pouvait abattre un très grand nombre de bêtes. Pour nous faire une idée de l'énorme abondance du gibier en ces temps-là, il suffit de citer l'auteur de *Modus*, qui raconte que dans une chasse du roi Charles IV, dans la forêt de Breteuil, à laquelle il prit part, on tua 120 sangliers dans une seule journée. Mais ces chasses magnifiques entraînèrent une forte diminution du gibier, et au fur et à mesure que le gibier diminuait, ces chasses seigneuriales tombaient en désuétude et, après la chute de l'ancien régime, les grands seigneurs durent se contenter de la chasse à courre, dans laquelle un seul animal est levé et poursuivi par un grand nombre de chiens. Il est cependant rare qu'on arrive à prendre une bête de meute à mort, comme disent les chasseurs, c.-à-d. en la faisant poursuivre par les mêmes chiens pendant toute la chasse. Généralement il faut avoir recours aux relais, c.-à-d. des chiens qu'on poste avec un valet de chiens à des endroits du terrain par où le chasseur expérimenté sait ou présume par expérience que la bête doit passer. Le plus souvent on poste trois relais, que les valets de chiens découplent l'un après l'autre successivement pendant la chasse pour secourir les chiens qui chassent au fur et à mesure que la chasse procède et que les chiens chassants diminuent d'ardeur par suite de la fatigue.

Les relais donnés pendant la chasse à courre et les *titres* postés dans les grandes battues dites chasse royale ou chasse à la haie sont de même nature et ont le même but. Dans l'une et dans l'autre chasse, c'est l'endroit où un chasseur, posté avec les chiens, attend l'arrivée de la bête chassée pour découpler les chiens quand la bête passe. Rien d'étonnant donc à ce que le mot *titre* ait été employé en second lieu comme synonyme de relais. La chasse à courre étant très en vogue au moyen âge, ce sens secondaire est de vieille date.

6. *Titre* au sens de 'relais'.

Un jur se léve mut matin,
Vers le bois tint sun dreit chemin;
Dous moetes out: de la peur
Pot l'um prendre dous cerfs le jor.
1587 As *tristres* a mis les levrers,

La Vie de saint Gilles, éd. Gaston Paris et A. Bos, Paris, 1881, Société des anciens textes (vers 1170).

A un *triste* s'estut li rei,
E vit venir la bisse a sei,

ib., 1855—6.

Le renard fuit poursuivi par les chiens,

1712 Þenne watz he went, er he wyst, to a wale *tryster*,
Þer þre þro at a þrich þrat hym at ones, al graye[1],

Sir Gawain and The Green Knight, éd. Israel Gollancz, Early English Text Society, Original Series, 210, London, 1940 (fin du XIVe s.).

Dans l'exemple suivant, la phrase *courre aux chiens* 'poursuivre avec les chiens' montre qu'il s'agit d'une chasse à courre:

De courre aux chiens n'ay nulle joye;
D'estre au *title* est nommez musart,

Eustache Deschamps, *Œuvres complètes*, éd. du marquis De Queux de Saint-Hilaire, IV, 320, Paris, 1884, Société des anciens textes français.

Tiltre de chiens, c'est le lieu ou on les a posez, afin que quand la beste passera ils la courent bien a propos, de la vient mettre en bon *tiltre* ... Il va hors les *tiltres* des chiens qu'on avoit *attiltrez*, E. Binet, *Merveilles de nature*, p. 20, éd. 1622, dans Godefroy, VII, 731.

Tiltre 'a brace of dogs layed in a place to be let slip at a Deere as he passeth by', R. Cotgrave, *A Dictionarie of the French and English Tongues*, London, 1611.

Titre, en termes de chasse, signifie un lieu ou relais, où l'on pose les chiens, afin que quand la bête passera, ils la courent bien à propos. Ainsi

[1] «Alors, avant de s'en rendre compte, il vint à un excellent titre, où trois chiens acharnés tout gris le menacèrent aussitôt dans le passage étroit d'un fourré.»

on dit, Mettre les chiens en bon *titre*; pour dire, les bien poster et placer pour courre, *Dictionnaire de Trévoux*, Paris, 1743.

Titre: en terme de chasse, c'est un relais où l'on pose les chiens pour courir la bête à propos, quand elle passe, Massé, *Dictionnaire portatif des eaux et forêts*, Paris, 1766; [Delisle de Sales,] *Dictionnaire théorique et pratique de chasse et de pêche*, Paris, 1769; [Fr. Lacombe,] *Dictionnaire de toutes les espèces de chasses*, Paris, l'an 3 (1795). Même définition avec l'addition: Bien placer les chiens pour courre, c'est les mettre en *bon titre*, J.-J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834 (aussi dans Massé).

Titre. 'Lieu où l'on place les chiens pour relayer. Les chiens sont *à bon titre* quand la bête arrive de leur côté', E. Blaze, *Le Chasseur au chien courant*, II, Paris, 1838, p. 434.

Titre 'emplacement où se tient un relais', A. d'Houdetot, *La petite Vénerie*, Paris, 1930, p. 275 (première éd. de 1855).

Titre. 'Terme de chasse à courre. On donne ce nom à l'emplacement qu'occupent les relais', E. Parent, *Le Livre de toutes les chasses*, Paris, 1865.

Titre. 'Vieux terme. La chasse à *titre* n'est autre que la chasse à courre avec l'emploi des relais. On appelait *titre* l'emplacement occupé par les relais. On disait dans ce sens: *les chiens sont à bon titre*, c'est- à-dire que l'animal vient de leur côté', A. Pairault, *Nouveau Dictionnaire des chasses*, Paris, 1885.

Titre. 'C'est le carrefour, l'accul de pays, l'étang où un relais peut être avantageusement placé. Tout relais placé dans une refuite sûre est un relais *en bon titre*', E. et L. Bellier de Villiers, *Le Langage de la vénerie*, Paris, 1904.

7. Sens général 'lieu, endroit' de *titre*.

En dernier lieu, *titre* en est venu à désigner généralement 'place, lieu, endroit', développement de sens naturel, car *titre des chiens*, *titre des chasseurs* ont été compris 'place des chiens, des chasseurs':

Lors qu'il eut ordonné ses gensdarmes de cheval et mise son artilleryе en *tiltre*, s'en alla a ses gens de pié, J. d'Auton, *Chronique*, Godefroy, VII, 731.

Le mauvais prêtre qui a séduit la fille du roi sera puni. Un chevalier lui dit:

Passez, Jehan! La vous tenez,
Car, voir, c'est le lieu et le *tiltre*
Dont jamais vous ne pouez ystre
    Jour de vostre aage,

Miracles de Nostre Dame, éd. G. Paris et U. Robert, I, Paris, 1876, VI, 612—16.

La situation est la même dans le passage suivant:

Dame, je le pense en tel *tiltre* (: traïstre)
Mettre au jour d'uy et en tel angle
Que li abateray sa jangle
Toute a un cop,
ib., IV, Paris, 1879, XXIII, 986—9.

Godefroy traduit ici inutilement le mot 'état'.

8. Le verbe *titrer*.

Le verbe *titrer* 'poser dans le titre' est employé par Claude Gauchet:

Arrivez près du bois, avant que faire rien
On *tiltre* les levriers et se garde-t'on bien
De se mettre en endroict où la beste maligne
Vous puisse descouvrir...,
Le Plaisir des champs, éd. Pr. Blanchemain, Paris, 1869, p. 314 (première éd. de 1583).

Ainsi s'en vont le pas et *tiltrent* leurs levriers
Là où sont de sortir les renardz coustumiers,
ib., p. 26.

Là Bragard et Charmé, deux mestifs furieux,
Sont *tiltrés* à propos...,
ib., p. 315.

Il (le loup) sort quelque dix pas; mais voyant sur le hault
Tiltrez deux levriers pour luy donner l'assault,
Vers le bois tourne bride...,
ib., p. 316.

La lesse des grands chiens *tiltrée* devers Rouvre
Cinq cents pas devant soy s'esloignant le descouvre,
ib., p. 322.

9. Le verbe *attitrer*.

Nous nous rappelons que dans la chasse décrite dans la lettre du résident de France aux Pays-Bas (voir p. 92), on rencontre le verbe *attitrer* au sens de 'poster les chiens dans les titres'. Dans son article précité (voir p. 81), Antoine Thomas signale ce verbe, qui au fur et à mesure que

titre a pris le sens de 'relais', en est venu à signifier 'poser les chiens dans les relais pour attendre le gibier':

Quant beaulx levriers bien *atiltrez* on tient,
Et que en ung cours viennent sanglier ou lée
C'est un plaisir que d'estre à la meslée,

G. Cretin, *Débat entre deux dames sur le passetemps des chiens et des oiseaux*, éd. Paul Lacroix, Paris, 1882, p. 30 (première éd. de 1526).

Chiens *attitrés* 'ceux qui sont posés dans des relais, qui attendent la chasse pour courir sur le gibier quand il paroîtra', *Dictionnaire de Trévoux*, art. *attitrer*.

Le verbe *attitrer*, dont le sens cynégétique est enregistré encore par Furetière et Littré, était employé jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle au sens secondaire de 'aposter, poster' surtout dans un emploi militaire. On en trouve des exemples dans Godefroy, I, 478, dans E. Huguet, *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle*, I, p. 387.

10. Le verbe *fortitrer*.

Dans le long passage de la *Chasse* de Gaston Phébus cité à la page 90, nous avons rencontré le verbe *se fortitrer* indiquant que la bête évite de passer par le *titre* en prenant une autre direction. Les chasseurs montés à cheval et qui la repoussaient, la forçant à passer par le *titre*, étaient appelés *fortitreours*. Le verbe *fortitrer* a survécu jusqu'à nos jours comme verbe neutre, mais, sous l'influence de l'évolution de sens 'relais' de *titre*, *fortitrer* signifie toujours dans la langue moderne 'éviter de passer par l'endroit où se trouve le relais':

Vng *Titre* et si vng cerf se vouloit *forttitrer* hors de la ou les leuriers seront, Robert Estienne, *Dictionaire françois-latin*, Paris, 1549, p. 667.

Fortiltrer 'a Deere to shun the place wherein dogs are layed for him', R. Cotgrave, *A Dictionarie of the French and English Tongues*, London, 1611.

Fortitrer, v.n. Terme de Chasse, qui se dit des cerfs, ou autres bêtes, qui ne passent point dans les lieux où il y a des relais: ou des chiens frais attitrés pour les courre, *Dictionnaire de Trévoux*, Paris, 1743; Massé, *Dictionnaire portatif des eaux et forêts*, Paris, 1766.

Fortitrer 'se dit d'un cerf lorsqu'il évite de passer dans les endroits où il y a des relais ou des chiens frais pour le courre', J.-J. Baudrillart, *Dictionnaire des chasses*, Paris, 1834; Léon Bertrand, *Dictionnaire des forêts et des chasses*, Paris, 1846, qui dit: ou des chiens frais placés pour le relancer.

Fortitrer 'on dit d'un cerf qu'il *fortitre* lorsqu'il évite de passer dans des lieux où il y a des relais pour le courre', Jourdain, *Traité général des chasses à courre et à tir*, Paris, 1822. Des définitions identiques dans E. Blaze, *Le Chasseur au chien courant*, II, Paris, 1838, p. 418; A. Pairault, *Nouveau Dictionnaire des chasses*, Paris, 1885; Littré, 1874. Le verbe ne se rapporte pas seulement au cerf mais à tout animal chassé à courre selon *La Chasse moderne*, Larousse, Paris, 1900, E. et L. Bellier de Villiers, *Le Langage de la vénerie*, Paris, 1904.

11. Le verbe *entristrer*.

Je n'ai pu relever qu'un seul exemple de ce verbe:

Amours, qui tout prent et *entristre*,
Deus levriers qui erent au *tristre*,
De maniere dous as samblans —
C'estoit Espoirs et Dous Samblans —
Descouple et a moi les envoie,

Jehan Acart de Hesdin, *La Prise amoureuse*, éd. Ernst Hoepffner, Dresden, 1910, v. 1398—402, Gesellschaft für romanische Literatur, 22 (de 1332).

La traduction de Hoepffner, qui ne peut être acceptée, sera discutée à la page 100. Il ne peut pas s'agir du verbe *entrist(r)er* 'rendre triste', car l'amour ne rend pas tout le monde triste, comme le dit l'auteur lui-même en parlant de l'amour: Soit pour *joïr* ou pour *doloir*, v. 437. Il est tout évident que *entristrer* est le contraire de *fortitrer* et signifie 'mettre, pousser dans le titre'.

12. Etymologie de Lavallée.

Bien des années avant que Antoine Thomas eût publié son étymologie, Joseph Lavallée en avait proposé une autre. Dans son édition de la *Chasse* de Gaston Phébus, publiée en 1854, p. 175, note 2, Lavallée voit dans *titre* le même mot que le verbe *tistre*, *tixtre*, qu'il traduit 'tisser, faire un réseau, faire un tissu'. Lavallée reprend cette explication dans

La Chasse à courre en France, Paris, 1856, p. XXVIII (seconde éd., Paris, 1859, p. XXIX), prétendant que «le mot *titre* ou *tixtre* exprimait autrefois ce qui (sic) était un tissu, une trame, un réseau; mais ici ce mot ne se prenait plus qu'au figuré», et dans sa *Technologie cynégétique*, Paris, 1863, art. *titre*, où il dit que «le mot *titre* signifiait originairement tissu, réseau». Baillie-Grohman et Gaston de Marolles ont pris au sérieux cette dérivation fantaisiste. G. de Marolles la cite, *Langage et termes de vénerie*, Paris, 1906, p. 44, et Baillie-Grohman reproduit les étourderies de Lavallée dans *Master of Game*, London, 1904, p. 197: «The word *titre* meaning net or tape, but in this case used figuratively». Dans les passages de *La Prise amoureuse* que nous avons cités p. 89—90, 99, M. E. Hoepffner traduit *tristre* 'Netz' et *entristrer* 'ins Netz jagen', et M. A. Långfors rend l'exemple de l'*Histoire de Fécamp* cité à la p. 93 par 'piège'. Il est vrai que dans les grandes battues on se servait souvent de rets, mais *titre* se rapporte au lieu où est posté le chasseur avec chiens ou rets. A propos du vers 399 *Chiens aus tristrez*, *Prise amoureuse*, traduit 'Netz' (p. 89), il faut se rappeler qu'on ne plaçait pas les chiens près des rets mais des chasseurs appelés gardes[1] pour tuer les bêtes prises et veiller à ce qu'elles n'échappent pas. Du reste, ni le verbe français *tistre* ni le latin *texere* ne se rapportent à la fabrication de rets, abstraction faite de la toile d'araignée. Aussi Phébus n'emploie-t-il pas le verbe *tistre* mais le verbe *lacer* dans le chapitre 25, où il parle de la fabrication de rets. C'est aussi le verbe qu'on trouve au même sens dans d'autres traités, et Littré enregistre le sens 'faire les mailles d'un filet', *lacer* 3. A côté de *lacer* s'emploie aussi *mailler*, que Littré offre au sens de 'fabriquer des filets'.

Je signale enfin à titre de curiosité que Scheler (tome III, p. 412) voit dans les deux exemples de *tristre* de Froissart cités ci-dessus, p. 85, le mot *tertre*.

13. Revendication de l'étymologie nordique.

Dans les exemples cités ci-dessus, on relève les formes anglaises *trista* (Baxter[2], du Cange), *tristra* (Baxter, du Cange), *tristria* (Baxter),

---

[1] Voir mes *Glanures lexicographiques*, Lund, 1932, p. 125, et le glossaire de mon édition de *Modus*, art. *garde des lacs et des rets*.

[2] Baxter se rapporte à J. H. Baxter et Charles Johnson, *Medieval Latin Word-list from British and Irish Sources*, Oxford, 1934. Comme ce dictionnaire n'offre ni renvois ni sources, il ne m'a pas été possible de constater à quelle sorte de chasse se

tristre (*Ancrene Riwle*), *tryster*, *trystor* (*Sir Gawain*), *triste* (*Ancrene Riwle*), *trist*, *trest* (*Master of Game*), *traist* (*New English Dict.*, art. *trist* sb.[2]), *trustre* (*Master of Game*, voir ci-dessus, p. 82), et les formes françaises ou anglo-normandes *trista* (du Cange), *tristra* (du Cange), *tristre* (du Cange, *Saint Gilles*, *Prise amoureuse*, *Chronique anglo-normande*, Froissart), *triste* (*Saint Gilles*, Kassidor.), *tiltre* (Phébus, *Mir. N. Dame*, Gauchet), *tistre* (Phébus), *titre* (Phébus, forme moderne).

On voit donc qu'en français et en anglo-normand on ne rencontre que des formes avec la voyelle *i*, tandis qu'en anglais on peut constater un vocalisme très varié: *traist*, *trest*, *trist*, *tryst*, *trustre*.

Il est du plus haut intérêt de constater que le *New English Dictionary* offre la même variété de voyelles pour les mots congénères *traist*, *trest*, *trist*, *tryst*, *trust*, que nous citons d'après ce dictionnaire:

traist { sb. 'confidence, trust'.
adj. 'trusty, trustworthy'.
vb. 'to trust, have confidence in'.

trest { sb. 'confidence, assurance, trust'.
adj. 'trusty, faithful'.
vb. 'to trust'.

trist { sb. 'confidence, faith', 'appointed place, rendezvous'.
adj. 'trusty, trustworthy'.
vb. 'to have confidence, to trust'.

tryst { sb. 'a mutual appointment, agreement, engagement', 'an appointment or engagement to meet at a specified time and place', 'an appointed meeting or assembly, rendezvous', 'an appointed place of meeting'.
vb. 'to make an agreement to do something', 'to engage (a person) to meet one at a given place and time'.

trust { sb. 'confidence'.
adj. 'faithful, trusty'.
vb. 'to have faith or confidence'.

Les anglistes dérivent tous ces mots de sens identique de vieux norrois treysta, trøsta 'avoir confiance en'=vieux germanique *traustjan*, qui survit en allemand *trösten*, suédois *trösta*.[1]

---

rapportent les exemples. C'est pourquoi je n'ai pu le citer parmi les exemples rangés d'après le sens. Voici les exemples de Baxter: *trista* c(irca) 1150, 1199, *tristra* c 1199, 1354, *tristria* c 1172 'trist, appointed station in hunting, service of keeping trist'.

[1] Voir les articles en question du *New English Dictionary*; Erik Björkman, *Zur dialektischen Provenienz der nordischen Lehnwörter im Englischen*, Språkveten-

14. Développement sémantique.

Il importe surtout de noter le développement qu'a pris en anglais *tryst* sb. et vb. Le sens 'rendez-vous' est à la base de *triste*, *tristre*, *titre*, etc. dans la langue des chasseurs. Nous nous rappelons que ces mots se rapportaient primitivement au lieu où était posté un chasseur avec ses chiens dans la chasse dite royale ou chasse à la haie. Dans ces grandes battues, il fallait pour les défenses, les *titres* et la rangée des archers un très grand nombre de gens. Les grands seigneurs seuls pouvaient organiser des chasses qui demandaient un si grand appareil. L'obligation d'assister avec leurs chiens aux grandes chasses des suzerains entrait au moyen âge dans les devoirs des hommes liges, ce qui ressort des exemples de Cokus, Ethelredus et Cowell cités à la page 84.

Cette obligation était appelée en anglais *trust*, *trist*, *traist*, *tryst*, *trest*. Puis, par une évolution du sens abstrait au sens concret[1] qu'on peut souvent observer, les mots en sont venus à signifier l'endroit où était posté avec ses chiens celui qui était sous la dépendance du suzerain. Dans les plus anciennes lois germaniques, les services dus au suzerain sont indiqués par le mot *trustis*, dont on trouve des exemples dans du Cange. L'emploi du mot et de ses congénères dans la langue de chasse n'est qu'une spécialisation du sens 'service dû au seigneur'. *Trist*, *tryst* 'appointed place of meeting' (voir p. 101) montrent cependant que ce sens peut s'être développé directement de 'avoir confiance en'.

15. Développement phonétique et chronologie des formes.

Le *New English Dictionary*, art. *tristre*, signale qu'en vieux français la forme *tristre* apparaît plus tard que *triste*, mais qu'en anglais *tristre* est

skapliga sällskapets i Uppsala förhandlingar, 1897—1900, p. 19—21 (Uppsala Universitets årsskrift, 1900, Filosofi, språkvetenskap och historiska vetenskaper, No. 4, Uppsala, 1901); voir aussi Erik Björkman, *Scandinavian Loan-Words in Middle English*, II, p. 285, n. 1, Studien zur englischen Philologie, XI, Halle, 1902; S.T.R.O. d'Ardenne, *An Edition of þe Liflade ant te Passiun of Seinte Iuliene*, p. 130, Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liége Fasc. LXIV; J. K. Wallenberg, *The Vocabulary of Dan Michel's Ayenbite of Inwyt*, Uppsala, 1923, p. 246, n. 2, ouvrages que m'a signalés M. Ragnar Furuskog.

[1] Cf. *mue* 'action de muer', puis 'dépouille d'un animal qui a mué: le bois que le cerf a mis bas; la peau que le serpent a laissée', *forhu* 'action de huer en chassant', puis 'les intestins du cerf qu'on donne aux chiens en sonnant du cor', et de nombreux exemples analogues offerts par Carl S. R. Collin, *Etude sur le développement de sens du suffixe* -ata, Lund, 1918, p. 54 ss.

antérieur. A en juger par les exemples cités dans cette étude et que je suis à même de dater, les premiers exemples français se trouvent dans la *Vie de saint Gilles*, écrite vers 1170, qui offre cependant dans un endroit *tristre* et dans un autre *triste*. Le premier exemple anglais de *tristre* donné par le *New English Dictionary* date de 1225 ou environ, le premier exemple de *trist* date approximativement de 1330. Il est cependant à noter que Baxter offre *trista* dès 1150. C'est donc le plus ancien exemple du mot en anglais, et comme en français *tristre* est secondaire aussi en anglais.

L'épenthèse d'un *r* après le groupe *-st-*, surtout quand la syllabe précédente contient un *r*, est un phénomène fréquent. Citons à titre d'exemples *rustre*<rusticus, *registre*<regestum, v. fr. *arbalestre*< arcubalista, *arbalestrier*>*arbalétrier*, v. fr. *tristrece*, *tristre*[1], *tristror*, *tristros*, *tristrer* 'attrister', *tristreusement*[2]. *Tristran*[3], anglais *Tristram*, à côté de *tristece*, *tristor*, *tristos*, *triste*, *tristement*, *trister*, *Tristan*[4]. Les formes anglaises *Tristram* et *tristre* (Baxter, *Ancrene Riwle*, *Master of Game*) doivent être d'origine française ou anglo-normande. D'après le modèle de *tristre* a été formé *trustre* sur *trust*.

Quand la forme à *r* épenthétique s'est bien enracinée, le premier *r* de *tristre* est tombé par dissimilation, et on a eu ainsi la forme secondaire *tistre*, fréquente dans plusieurs manuscrits de Phébus. Après l'amuïssement du *s*, la nouvelle forme *titre* a été forcément, par étymologie populaire, mise en rapport avec *titre* de titulus. Pour les deux mots, on trouve la fausse graphie *tiltre*, avec *l* muet, relevée chez Gauchet et dans les *Miracles de Nostre Dame* et fréquente dans plusieurs manuscrits de Phébus (voir p. 82, 91, 92). Remarquez les rimes *istre*: *tiltre*, *tiltre*: *ystre* et *tiltre* : *traïstre* des *Miracles de Nostre Dame* (voir p. 87, 96, 97). Ces rimes montrent que *l* est purement graphique.

16. La forme secondaire *title* et ses dérivés.

A côté de *titre* de titulus se trouve la forme primitive *title*. D'après le modèle de ce dualisme, on a créé par voie d'analogie *title* à côté de *titre* pour le mot cynégétique. On rencontre *title* dans l'exemple d'Eusta-

---

[1] Godefroy, X, 812.

[2] Godefroy, VIII, 79.

[3] E. Langlois, *Table des noms propres de toute nature compris dans les Chansons de geste*, Paris, 1904, art. *Tristan*.

[4] Cf. italien *balestra*, *ginestra*, *giostra*, *giostrare*, *inchiostro*, esp. *estrella*.

che Deschamps cité à la page 95. La forme *title* est à la base des dérivés anglais *titlere* et *atitle*, formes qui sont récentes et secondaires.

L'exemple de *titlere* se trouve dans *Sir Gawain and The Green Knight*. Le renard vient de passer un titre (v. 1712), et les chiens se lancent après lui. Chiens et chasseurs le poursuivent avec acharnement:

> ʒonde he watz ʒayned with ʒarande speche,
> þer he watz þreted and ofte þef called,
> 1726 And ay þe *titleres* at his tayl, þat tary he ne myʒt[1],
> éd. Israel Gollancz, London, 1950, Early English Text Society, Original Series, 210 (fin du XIVe s.).

New Engl. Dict., *tittle*, v.^{2}, dérive à tort *titlere* du verbe dialectal *tittle* 'tickle; chatouiller' et traduit *titlere* 'one who tickles, a tickler; qui chatouille', se rapportant aux chiens qui harassent la bête en la poursuivant. Madame Elizabeth Mary Wright[2] met à juste titre *titlere* en rapport avec *title* chez Eustache Deschamps, enregistré mais mal traduit par La Curne[3] 'collier ou couple de chien appelé botte'. Partant de cette fausse traduction de La Curne, elle traduit *titlere* par 'chien qui porte un collier'. La fausse traduction de La Curne a induit Madame Wright en erreur. Nous avons vu ci-dessus que *title* est autre forme de *titre*, due à une fausse analogie, et *titlere* veut dire 'chien qui fait partie d'un titre, chien posté dans un titre'.

Madame Wright se donne beaucoup de peine pour montrer par des exemples que les chiens mentionnés dans *Sir Gawain* étaient couplés et portaient des couples. Peine inutile, car tout chien de chasse porte une couple, et si on allègue ce fait bien connu, tout chien de chasse devrait porter le nom de *titlere*. Madame Wright a tout de même bien fait d'attirer l'attention sur le v. fr. *title*.

Titlere peut aussi provenir par dissimilation du premier *r* d'une forme antérieure *titrere*.

---

[1] «On lui lança à distance des paroles railleuses. Il fut menacé et souvent appelé larron, et les chiens du titre furent toujours à sa queue, de sorte qu'il ne put s'attarder.»

[2] *Notes on Sir Gawayn and The Green Knight*, Englische Studien, XXXVI, 224.

[3] *Dict. hist. de l'ancien langage françois.*

17. Le dérivé anglais *atitle*.

Le verbe *atitle* se rencontre dans la *Vénerie* de Twity, rédigée en forme de dialogue et datant du premier quart du XIV[e] siècle. Twity fait la distinction entre deux sortes de chasses, indiquées par les verbes *enchacer* et *aquillir* ou *enquiller*. *Enchacer* veut dire 'lancer, attaquer la bête avec les chiens après l'avoir quêtée à l'aide du limier', *aquillir* ou *enquiller*, par contre, 'attaquer, lancer, faire poursuivre la bête par les chiens sans avoir aucune piste et sans avoir quêté auparavant avec le limier'. On lit dans Twity:

Ore vodroi joe savoir quantez des bestes sunt meüz de lymer e quantz de bestes sunt trovez des brachez.
Sire, touz ceaus qe sunt *enchacés* sunt meüz de lymer, e touz ceaus qe sunt *enquillez* sunt trovez de brachez, ms. 8336 de l'ancienne collection Phillipps de Cheltenham.

La *Vénerie* de Twity est la source du traité postérieur *Craft of Venery*, qui rend ainsi la réponse:

Alle those that ben *enchased*, and all those that ben *atystlyd* ben founden of braches[1], ms. appartenant au milieu du siècle précédent à G. Baker, Northampton, maintenant égaré, dont je possède cependant une copie.

Atystle revient à un autre endroit du *Craft of Venery*, qui correspond au passage suivant de la *Vénerie* de Twity:

«Quantz des bestes portent peaus et quantz des bestes portent quirs?» —
«Touz ceaus que sunt escorchez portent quirs, e tous ceaus que sunt enrachez portent peaus, ms. Phillipps précité.»

Au second passage correspond dans *Craft of Venery*:

Alle those bestis that ben enscorzid schullyn bere hydes, and all those that ben arasid beryn skynnes, ms. Baker précité.

Craft of Venery est conservé dans une seconde copie, ms. Landsdown 285 du Musée britannique de Londres, qui est très mauvaise et souvent mutilée. Cette copie rend d'une façon tout à fait libre le dernier passage cité du ms. Baker:

Bestes *enchazed* and *atysled* bere som hydes and som skynnes, ms. Landsdown, fol. 285.

[1] On voit qu'il y a une lacune après *enchased*. Le ms. offre par erreur *braunches* pour *braches*.

Le verbe *atysle* est opposé à *enchase* et doit donc avoir le même sens que *aquillir*, *enquiller* en anglo-normand 'attaquer, lancer, faire poursuivre la bête par les chiens sans avoir aucune piste et sans avoir quêté auparavant avec le limier'. *Atystle a beste*, c'est 'lancer les chiens du titre après la bête, laisser poursuivre la bête par les chiens attitrés'.

Atitle peut aussi provenir par dissimilation du premier *r* d'une forme anglo-normande *atitrer*.

18. Titre d'origine anglaise.

Nous avons vu que *trustis* au sens de 'services dus au suzerain' est enregistré par du Cange d'après les plus anciennes lois germaniques. Les spécialisations aux sens de 'rendez-vous', 'place du rendez-vous', 'obligation de prendre part, homme et chiens, aux chasses du suzerain', qui sont à la base du sens cynégétique, sont propres à l'anglais et n'ont pas, que je sache, été relevées dans les langues scandinaves ou dans d'autres langues germaniques. On ne peut guère supposer un développement parallèle à la fois en Normandie et en Angleterre. La riche variété de formes du mot cynégétique *traist*, *trest*, *trist*, *tryst*, *trustre*, qui coïncide avec les différentes formes du sb. et vb. anglais *trust* 'confiance', 'avoir confiance en', qui offre aussi les formes collatérales *traist*, *trest*, *trist*, *tryst* (voir p. 101), prouve que le mot cynégétique est d'origine anglaise. La diphtongue *ei* ne donne pas, dans les mots d'origine nordique, *i* en français.[1] La plupart des exemples de *titre* se rencontrent aussi dans des textes anglo-normands et des textes du Nord. Gaston Phébus offre d'autres traits normands, p. ex. *biau*.

Titre, dont la forme française la plus ancienne est *triste*, offre tous les indices d'être en français un emprunt fait à l'anglais. On sait que le nombre des emprunts que le français a faits à l'anglais au moyen âge est restreint. Il est tout de même évident qu'il y a eu des relations assez étroites surtout entre les émigrés normands et les Normands du continent. Le mot *hive* 'ruche d'abeilles' est d'origine anglaise[2], et *dogue* est attesté en français dès 1406[3].

---

[1] Cf. par ex. v. norrois skeid>v. normand *eskei* 'esquif', voir Meyer-Lübke, *Rom. etymol. Wörterbuch*, art. 7988. Treysta ne donne donc pas *triste*.

[2] Voir Meyer-Lübke, *Rom. etymol. Wörterbuch*, art. 4150, *Zeitschrift für rom. Phil.*, XXIX, 249.

[3] Voir O. Bloch, W. von Wartburg, *Dict. etymol. de la langue française.*[2]

Il est fort probable que *titre* au sens cynégétique est le premier mot sportif venu d'Angleterre en France. Cela n'exclut pas que, par l'intermédiaire de l'anglo-normand, le mot sous la forme *tristre* n'ait pu être réimporté de France en Angleterre. On sait que nombre de mots anglais d'origine française ont franchi une seconde fois la Manche, mais en sens inverse: *sport*, *confort*, *fashion*, *interview*, etc.

19. Deux mots *tristre* débattus.

Il existe en vieux français deux autres mots *tristre*, qui ne semblent avoir rien à faire avec le mot étudié ici ni pour le sens ni pour l'origine.

Car mout li cuers lor avaloit
Et mout en erent mat et tristre,
Quant en lor rue et en lor *tristre*
Meesmement devant ax tox
Chantoit les chans plaisans et dox,
De la Dame qu'il heent tant,

Miracles de Gautier de Coinci (1177—1236), éd. A. Långfors, Helsinki, 1937, p. 79, v. 264—9.

Le mot est expliqué par M. Långfors au glossaire «synonyme de rue».

Las, ore est finnés vos jouvens,
S'en doi dire, dollente et tristre,
Comme celle qui joke au *tristre*
Sans cieus percevoir ne veïr,
Une ballade et puis morir,

Jehan de le Mote, *Li Regret Guillaume, comte de Hainaut, Poëme inédit du XIVe siècle*, éd. Aug. Scheler, Louvain, 1882, v. 3039—43.

Dans sa note à 3041, p. 194, Scheler voit le latin tristega dans le mot, et il traduit «qui croupit en chambre». Il faut se rappeler cependant que tristega a un *i* bref.

De l'autre mot je connais aussi deux exemples seulement:

Maistre, chele n'aime pas a droit l'ame
Qui de douner le paist sans li atraire:
Autretant vaut comme *tristres* sans lame,

A. Långfors, A. Jeanroy, L. Brandin, *Recueil général des jeux-partis français*, I, Paris, 1926, p. 321, v. 28—30, Société des anciens textes.

On rend *lame* par 'trame', et *tristre* est traduit par Gaston Paris 'fil', *Romania*, XXIII, 134, où l'on trouve un second exemple dans le *Lai de la Rose*. Méléan, le second séducteur, est enfermé dans la tour où Nabon, le premier séducteur, file assidûment:

Si voit Nabon qui les *tristres* tira,
N'onques pour lui ne laissa le tirer,
éd. G. Paris, *Romania*, XXIII, p. 134, v. 408—9.

Un autre manuscrit du poème emploie le mot comme adjectif: qui les *tristres fieuz* tira. La rédaction en prose offre dans un passage antérieur: Et illecq luy apprint neccessité a filler *tristes fils* et enveloper autour le fusel.

Ces mots n'offrent en effet aucun problème. Dans les exemples de Gautier de Coinci et de Jehan de le Mote, *tristre* n'a pas le sens précis 'rue' ou 'chambre' mais le sens local général 'lieu, endroit', que nous venons de constater, et ces deux exemples se rangent à côté de ceux des *Miracles de Nostre Dame* cités p. 96—97.

Quant à *tristres sans lame* des jeux-partis, les éditeurs se sentiraient enclins, comme Gaston Paris, *Romania*, XXIII, 134, à voir dans *tristres* une faute pour *tistre* (texere), n'était l'exemple du sb. *tristre* du *Lai de la Rose*. «Tisser sans trame», comme traduisent les éditeurs, offre en effet un sens excellent: si une dame comble de dons un homme sans l'attirer auprès d'elle, cela équivaut à tisser sans trame ou plutôt sans lice; M. G. de Poerck traduit *lame* par 'lice' dans son excellent ouvrage *La Draperie médiévale en Flandre et en Artois*, II, *Glossaire français*, Brugge, 1951, p. 108, où l'on trouve de nombreux exemples du mot. On n'a pas besoin de voir dans *tristres* une faute pour *tistre* (texere). L'épenthèse d'un *r* quand la syllabe suivante contient un *r* est un phénomène assez fréquent: *trésor* (thesaurus) en est un exemple typique, cf. *effrondrer* 'effondrer', *estraindre* (extingere), *praindre* (pingere), etc. dans mon édition de *Modus*, I, p. XXII, *tressir* 'tistre, tisser', de Poerck, *op. cit.*, p. 201, 211. *Tristres* est donc l'infinitif *tistre* affublé d'un *r* épenthétique et muni du *s* du cas sujet des infinitifs substantivés.[1]

Dans *tristres fieuz* du ms. *B* du *Lai de la Rose*, *tristres* est la forme de l'adjectif *triste* signalée à la page 103. Le chevalier Nabon ne filait pas de

[1] Voir L. Foulet, *Petite Syntaxe de l'ancien français*, troisième éd., § 312, Schwan, Behrens, *Grammatik des Altfranzösischen*, § 297, 3.

bon gré. C'était le châtiment de sa tentative de séduction, et, enfermé dans la tour, il a dû maudire plus d'une fois son travail humiliant et le fil qu'il fut forcé de filer. Dans *tristres* fils, l'adjectif *triste* a le sens de 'qui cause de l'affliction', 'fâcheux, ennuyeux' (Littré, *triste* 5 et 7). Cette interprétation est confirmée par la leçon *tristes fils* commune à la rédaction en prose, à l'imprimé de 1531 et au ms. 109 de la Bibl. nat. (*Romania*, XXIII, 134 note). Gaston Paris constate (*ib.*, 88—89) que le ms. *B* est «beaucoup plus fidèle qu' *A*», et il est évident que la leçon *tristres tira* du ms. *A* est erronée, le sb. *fils* ayant été omis par négligence. On cherche en vain un mot *tristre* 'fil' dans de Poerck, où l'on s'attendrait à le trouver.

20. Résumé.

Anglais *trist* et français *titre*, dont la plus ancienne forme, dans les deux langues, est *triste*, latinisé *trista*, se rapportent aux lieux où, dans les grandes battues, était placé le chasseur avec ses chiens qu'il lançait après la bête pour la pousser dans la direction des rets, des filets ou des archers. Parfois le mot signifie l'ensemble des *titres* d'une battue. Le mot fut tout naturellement employé en second lieu dans la chasse à courre pour indiquer les relais où est placé le chasseur avec ses laisses pour renforcer les chiens lancés après la bête. Ce sens, très rare au moyen âge, survit seul, ce qui est dû au fait que les coûteuses battues tombèrent peu à peu en désuétude.

Parfois *titre* a le sens de 'lieu où sont postés les archers ou les chasseurs qui attendent la bête poursuivie par les chiens pour la tuer'. Des différents emplois du mot s'est dégagé le sens général 'place, lieu, endroit', *titre des chiens, des chasseurs* ayant été compris 'place des chiens, des chasseurs'.

De *titre* ont été dérivés les verbes *titrer*, *attitrer* 'poster les chiens dans les titres', *fortitrer* 'éviter de passer par le titre (en parlant de la bête chassée)', qui survit toujours, et *entristrer* 'pousser une bête dans le titre'.

La forme *triste* fut comme beaucoup d'autres mots de même structure munie d'un *r* épenthétique *tristre*, qui perdit le premier *r* par dissimilation et, après l'amuïssement du *s*, aboutit à *titre*. D'après le modèle des doublets *title*, *titre* de titulus a été créé, par une fausse analogie, *title* à côté de *titre* au sens cynégétique, forme secondaire et sporadique, qui a donné naissance cependant à moyen anglais *titlere* 'chien posté dans un titre'

et *atitle a beste* 'lancer les chiens du titre après la bête'. *Titlere* et *atitle* peuvent aussi provenir par dissimilation de formes antérieures *titrere* et *atitrer*.

Le mot cynégétique anglais *trist*, qui a à ses côtés les formes *trest*, *traist*, *tryst*, *trustre*, est le même mot que le sb. et vb. anglais *trust* 'confiance', 'avoir confiance', dont existent de même les formes collatérales plus rares *trest*, *traist*, *tryst*, *trist*. Ces mots dérivent de vieux norrois *treysta*, *trøsta* 'avoir confiance en'. *Trustis* indique dans les plus antiques lois germaniques 'les services dus au suzerain'. Le sens cynégétique est une spécialisation de ce sens, les hommes liges étant tenus à participer avec leurs chiens aux chasses du suzerain. Les sb. et vb. anglais *trist*, *tryst* 'rendez-vous, place du rendez-vous', sens qui est à la base de l'emploi cynégétique, montrent cependant que ce sens peut se développer sporadiquement à partir du sens 'avoir confiance en'. *Titre* est le plus ancien mot sportif emprunté par le français à l'anglais.

Table.

Index.

Français

LEGES HISPANICAE MEDII AEVI

Edendas curavit Gunnar Tilander

I. Max Gorosch: *El Fuero de Teruel.*

II. Gunnar Tilander: *Los Fueros de la Novenera.*

Sous presse:

III—V. Gunnar Tilander: *Vidal Mayor, traducción aragonesa de la obra* In excelsis Dei thesauris *de Vidal de Canellas, en tres volúmenes.*

Par le même auteur:

Los Fueros de Aragón según el manuscrito 458 de la Biblioteca Nacional de Madrid, Lund, 1937.

STUDIA ROMANICA HOLMIENSIA

Edenda curavit Gunnar Tilander

I. H. Tjerneld: *Moamin et Ghatrif, Traités de fauconnerie et des chiens de chasse.*

II. B. Maler: *Synonymes romans de l'interrogatif* qualis.

III. Å. Blomqvist: *Le roman des deduis de Gace de la Buigne, édition critique d'après tous les manuscrits.*

En vente chez:

LIBRAIRIE J. THIÉBAUD
62, Rue des Écoles
PARIS V

LIBRAIRIE D'ARGENCES
38, Rue Saint-Sulpice
PARIS VI

ALMQVIST & WIKSELLS BOKTRYCKERI AB
G. Brogatan 26
STOCKHOLM, SUÈDE

Prix 9 couronnes suédoises

LUND 1953, HÅKAN OHLSSONS BOKTRYCKERI



UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 059743218